

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXIII — ANNÉE 1986

1^{re} LIVRAISON

SOMMAIRE DE LA 1^{re} LIVRAISON 1986

Le conseil d'administration	1
Le compte de gestion du trésorier (J.-M. Bélingard).....	3
Errata concernant la 4 ^e livraison 1985	4
Rapport moral (D. Audrerie)	5
Le compte rendu de la séance	
du 8 janvier 1986	7
du 5 février 1986	9
du 5 mars 1986	13
Conventions de relevés analytiques en art pariétal (Brigitte et Gilles Delluc)	17
Le château de Frateau, commune de Neuvic-sur-l'Isle (Dominique Audrerie).....	23
Un trésor monétaire périgourdin du XVII ^e siècle (Claude Lacombe)	33
Les Poumeau : une famille d'amphibies bourgeois de Bergerac (René Costedoat)	53
Encore la Nouvelle-Neustrie (Noël Becquart)	75
VARIA	
Entre Abadie et Waldeck-Rousseau, la voirie de Périgueux (Christian Salvat).....	79
Querelles de marché à Périgueux au XIX ^e siècle (Jacques Lagrange)	83
SOMMAIRE DU TOME CXII (1985)	87

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Dominique AUDRERIE, Jean-Marie-BÉLINGARD, Christian CHEVILLOT, Gilles DELLUC, Michel DUVERGER, Mlle Claudine GIRARDY, Mme Pascale MAROUSEAU, MM. Claude LACOMBE, Jacques LAGRANGE, Gérard MOUILLAC, Pierre POMMARÉDE, Mmes Jeanine ROUSSET, Alberte SADOUILLET-PERRIN, Françoise SOUBEYRAN, M. Michel SOUBEYRAN.

— o —

BUREAU

Président : D^r DELLUC.

Vice-présidents : Mme SADOUILLET-PERRIN, P. POMMARÉDE.

Secrétaire général : M. AUDRERIE.

Secrétaire général adjoint : Mme MAROUSEAU.

Directeur des publications : M. LAGRANGE.

Trésorier : M. BÉLINGARD.

Trésorier-adjoint : D^r DUVERGER.

Bibliothécaires : Mme ROUSSET, M. MOUILLAC.

— o —

Commission de publication

Le Président, M. CHEVILLOT, Mlle GIRARDY, Mme SADOUILLET-PERRIN.

Commission des finances

Le Président, le secrétaire général, M. LACOMBE.

Commission de recherches archéologiques

Le président, le secrétaire général, MM. CHEVILLOT, LACOMBE, MOUILLAC.

Commission de généalogie, héraldique et biographie

Le président, le secrétaire général, M. ESCLAFER DE LA RODE.

ALFONSO D. A. MURRAY

The author is indebted to the following persons for their assistance in the preparation of this manuscript: Mr. J. H. ...

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

COMpte DE GESTION DU TRÉSORIER EXERCICE 1985

RECETTES

68 droits de diplômes	2.590	
1027 cotisations	42.260	
1001 abonnements	97.964	142.839
Dons et subventions		22.307,69
Ventes (livres et bulletins)		59.058,77
Intérêts et arrérages		5.837
Loyers		41.558,60
Excursions et divers		8.363,77
		279.964,83

Bulletins (le 4^e de 1984 et les 3 premiers de 1985)

Impressions	60.047,40	
Illustrations	4.351,25	
Distribution	2.952,76	
T.V.A.	4.506,61	71.858,02
Cotisations et abonnements		1.854,80
Frais de correspondance et photocopies		3.887,10
E.D.F. et G.D.F.		2.335,13
Impôts		21.175
Assurances		5.763
Salaires et charges sur salaires		2.882
Frais de bureau, achats de livres, aménagements		38.462,09
Travaux immobiliers		26.382,66
Excursions et divers		11.082,27
		185.673,07
Total des dépenses		185.673,07
Excédent des recettes sur les dépenses		94.291,76

ACTIF NET DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1986

DISPONIBLE :

Caisse d'Epargne	63.054,31	
Caisse	942	
C.C.P.	48.919,65	
B.N.P.	170.523,66	283.439,62

RÉALISABLE A COURT TERME

Bon du Trésor domicilié 02.1986	5.000	
Bon du Trésor domicilié 05.1986	5.000	
Bon d'Epargne B.N.P. 07.1987	4.000	
Bon d'Epargne B.N.P. 06.1988	7.000	
Bon d'Epargne B.N.P. 02.1988	5.000	26.000

FONDS D'ETAT ET OBLIGATIONS

Rente 5 % perpétuelle	2.929	
Rente 3 % 1945-1954	7.228	
Obligation emprunt d'Etat 10 % 1978	2.082	
Obligation B. N. P. 03.1985	5.332	17.571

IMMOBILISÉ

Immeubles de la société pour leur valeur d'achat :		
18. rue du Plantier	2.200	
16. rue du Plantier	2.256	4.456
 Total de l'actif		 331.460,62

Nous avons enregistré en 1985 69 adhésions, 1.027 cotisations, 1.001 abonnements. Nous avons donc atteint le seuil des 1.000 membres. Il faudra poursuivre nos efforts dans ce sens.

L'excédent des recettes sur les dépenses, et l'actif net de la société sont en forte augmentation sur l'année précédente. De ce fait, le Conseil d'administration a décidé de ne pas demander à nos membres une augmentation des cotisations. En 1986 elles resteront les mêmes qu'en 1985. Vous en avez été informés dans les « Petites nouvelles » du 4^e Bulletin de cette même année.

Nous ne devons pas nous faire trop d'illusions sur la permanence de cet excédent. En 1986, la réfection en cours de la salle de réunions, les frais du Congrès de Sarlat, la parution de l'index analytique, la réfection complète d'un appartement du 16 de la rue du Plantier, l'entameront sérieusement.

Ces dépenses sont absolument nécessaires. Nous pensons que les années suivantes le chemin sera libre pour nous consacrer à ce qui est la raison d'être de notre société, un bulletin toujours amélioré dans la présentation et son contenu, la reprise de nos éditions, et le développement de notre bibliothèque.

Le trésorier : J.M. BÉLINGARD.

ERRATA**concernant la 4^e livraison 1985**

Page 276, lire « celle-ci fut élevée avec les enfants de France » et non « celle-ci fut gouvernante des enfants de France ».

Page 316, lire « route de Thenon » et non « route de Tagnon ».

Page 317, ajouter dans la 7^e colonne haut : « minute au 1/50.000^e ».

RAPPORT MORAL

Lorsque le président Delluc m'a demandé, il y a déjà six mois, d'assurer le secrétariat général par intérim, j'ai été à la fois honoré et un peu inquiet. Comme pour tout Périgourdin de vieille souche, la S.H.A.P. était pour moi une institution vénérable et j'ai mesuré la confiance qui m'était accordée, mais aussi la charge que cela représentait. Il me revient ainsi de présenter le rapport moral.

En participant au « gouvernement » de notre compagnie, j'ai découvert devant certaines marques extérieures, qu'elle était la place éminente qu'occupe aujourd'hui encore la S.H.A.P., car on ne critique vraiment que ce qui gêne par une activité marquante. En premier lieu, je dirai que notre société doit rester sereine. Tout en s'affirmant pour la préservation du patrimoine périgourdin, et le terme patrimoine doit ici être pris dans son sens le plus large, il faut se garder d'épouser tel ou tel clan et transformer une juste résolution en « querelle de marché ». En second lieu, je ferai mien un adage ancien, qui me semble bien convenir à notre compagnie : « Noblesse oblige ». Ce n'est qu'en poursuivant sa tâche, en travaillant utilement pour le Périgord, que la S.H.A.P., aujourd'hui et demain, sera vraiment digne de ceux qui l'ont constituée.

Forte de ses quelque mille membres, la S.H.A.P. est une des associations de ce type parmi les plus importantes. Mais il est toujours possible de faire mieux et beaucoup de Périgourdins honnêtes n'en font pas encore parti.)

Les réunions mensuelles du mercredi connaissent un certain succès. Cinquante à soixante personnes viennent entendre les exposés proposés ; il faut noter que ces exposés font de plus en plus appel aux techniques audiovisuelles et il n'est pas rare maintenant que les intervenants fassent entendre un peu de musique. Les soirées permettent à des personnalités de présenter devant un public élargi, mais peut-être pas encore assez nombreux, des points particuliers de l'histoire locale. En 1984-85, on a ainsi pu se familiariser notamment avec l'Araucanie, le crime d'Escoire, l'art pariétal archaïque, les ouvriers du fer, la Résistance, les cluzeaux, les chemins de Compostelle et le Périgueux commerçant du Moyen Age. En 1986, il est prévu un exposé sur les céramiques et un autre sur le culte des saints.

La commission de recherches archéologiques porte son attention sur les découvertes et les études les plus récentes. Elle se réunit régulièrement chaque mois, le compte rendu des séances paraît dans le bulletin. En 1985 la société a pris l'initiative de créer une nouvelle commission ; la commission de généalogie, héraldique et biographie, G.H.B. pour les habitués. Répondant à un besoin pressant dans des domaines qui sont les siens, cette commission prévoit dès à présent de travailler sur les livres de raison connus et de préparer un dictionnaire héraldique à partir de l'armorial de la noblesse du Périgord, de M. Froidefond de Boulazac. Si plusieurs points restent à préciser quant à son fonctionnement, il faut se réjouir d'une telle initiative, à laquelle de nombreux membres ont répondu.

Les deux excursions annuelles sont, elles aussi, de tradition. Celle de printemps a permis de se rendre dans la vallée de la Couze, puis au château de Lanquais, avant de découvrir du côté de Sainte-Sabine une maison à empiilage de poutres encore bien conservée. A l'automne c'est Villars, sa grotte et la belle exposition sur l'histoire de l'homme qui nous furent proposés. En juin 1986, il est prévu de faire une visite géologique du Périgord, mais tout cela sera précisé dans les petites nouvelles.

En ce qui concerne les publications, il faut noter la parution régulière du bulletin, qui chaque trimestre apporte études et analyses inédites. Cette régularité doit être soulignée, car nombre de périodiques de ce type paraissent avec retard ou épisodiquement. Je voudrais rappeler aussi qu'il ne faut pas hésiter à transmettre des

propositions d'articles, à condition toutefois qu'ils soient inédits, et des informations ou coupures de journaux, dont le secrétaire général s'efforcera de donner le compte rendu. Ce n'est qu'en additionnant les envois de cette sorte qu'il sera possible de compléter notre information et que rien ne sera laissé de côté. La sortie de l'index est désormais annoncée pour le mois d'avril. De nombreux livres ou documents ont été acquis en 1985 par notre bibliothèque et le bulletin s'en est fait l'écho dans la dernière livraison. Je rappelle également la vente de livres au siège de la société le 1^{er} mai et la participation à la Foire du livre le 15 août à Beaugard-et-Bassac.

Sur le plan des travaux intéressant les immeubles dont la société est propriétaire, ceux-ci ont avancé ces derniers temps à une allure accélérée : couverture, peintures extérieures. La salle des séances doit aussi être repeinte et ses installations revues ; un podium reçoit désormais les intervenants.

Enfin je voudrais également rappeler l'influence de notre compagnie dans les affaires intéressant Les Eyzies et le couvent des Ursulines à Périgueux, ainsi que la place occupée à travers son président à la commission départementale des sites et à la commission de l'environnement de la ville de Périgueux.

Prenant en compte ces multiples facettes, le ministère de la Culture et le conseil général de la Dordogne ont alloué deux subventions non négligeables pour le bon fonctionnement de la S.H.A.P.

Et l'avenir ? Chemin faisant nous avons noté déjà plusieurs projets pour l'année qui s'ouvre. Il convient d'ajouter la préparation du congrès de la fédération historique du Sud-Ouest qui se déroulera à Sarlat, les 26 et 27 avril prochains ; il faut que notre compagnie y soit largement représentée et que les communications y soient nombreuses. En projet également l'édition de la totalité des dessins de Léo Drouyn dont notre société a le dépôt.

Pour terminer, je voudrais reprendre l'adage évoqué au début de ce propos « Noblesse oblige ». Il appartient à notre compagnie, et donc à l'ensemble de ses membres de poursuivre l'œuvre entreprise voici plus d'un siècle et de porter toujours plus haut le renom de notre Périgord.

Dominique AUDRERIE.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 6 JANVIER 1986

Présidence du D^r Delluc, Président

Présents : 49. — Excusés : 5.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

M. le président présente à l'assemblée les vœux traditionnels et remercie tous ceux qui ont bien voulu adresser les leurs à l'occasion de l'année nouvelle, en particulier MM. Jean-Jacques Chassaing, Christian Chevillot, Paul Fénelon, Bernard Lachaise, Jacques Lagrange, le docteur Pierre Lambert de Larroque, Emile Pierre Lebrette, Emmanuel Leymarie, Christian Mazenc, Marcel Secondat, ainsi que M. et Mme Claude Lacombe, M. et Mme Jean Mane, M. et Mme François Veber.

FELICITATIONS :

M. et Mme Marcel Secondat à l'occasion du soixante cinquième anniversaire de leur mariage.

ENTREE D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS :

— Catastrophe à Chancelade, le récit d'une tragédie, par J.C. Carrère, photocopie de l'article paru dans « Périgord-Magazine », n° 276 du mois de décembre 1985 (don de l'auteur).

— Ensemble de documents photocopiés relatifs à l'ascension du ballon « Le Zénith », le 15 avril 1875 (don de Mme Christiane Plaçaïs).

— La pierre gravée de Solvieux, par MM. Jean Gausson et James Sackett, article extrait de « L'Anthropologie », tome 88 (1984), n° 4 (don de M. Jean Gausson).

— L'éventail, miroir de la Belle Epoque, publication du musée de la Mode et du Costume de la Ville de Paris (don de B. et G. Delluc).

— Dépliant sur la vallée du Dropt, paysage de bastides, édité par le conseil régional et la D.R.A.E. (don de M. Dominique Audrerie).

— Saint-Martin de Bergerac, histoire d'un prieuré bénédictin, par MM. Ignace et Laborie, tiré à la suite du B.S.H.A.P., tome CXII (don des auteurs).

— Ensemble d'actes de naissance ou de mariage photocopiés intéressant des personnalités périgourdines (don de M. Salviat).

REVUE DES PERIODIQUES :

— Dans Périgord-Magazine, n° 235 de janvier 1985, on peut noter un article sur l'histoire de Chamiers, par J.-C. Carrère et aussi une étude sur la curieuse roche de Saint-Paul-la-Roche par Claude Gindre.

— La revue Lo Bomat n° 4 de 1985 présente les mœurs et coutumes dans un canton du Périgord, celui de Saint-Astier, par Danielle Lavaud-Ribette.

— Les bulletins de la Société des Amis de Montaigne, n° 19-20 et n° 21-22-1985 sixième série, proposent un grand nombre d'articles ou d'études sur Montaigne, qui montrent toute l'actualité et la richesse de ce personnage périgourdin. Le bulletin n° 1-2-1985 septième série, réunit les actes du colloque qui s'est tenu les 14 et 15 décembre 1984 sur le thème de la rhétorique de Montaigne.

— Sud Ouest du 24 décembre 1985 présente la restauration du prieuré de Montignac.

— Libération du 23 octobre 1985 consacre plusieurs pages à Jean-Paul Sartre et au livre de Mme Cohen-Solal.

- Le Journal de la Dordogne, dans son n° 57 du vendredi 6 décembre 1985, présente un article sur Bergerac et la révocation de l'édit de Nantes par Félix Chiocca.
- La Dordogne Libre du 30 décembre 1986 rappelle les principales acquisitions faites par le Musée du Périgord au cours de l'année écoulée.
- Espoirs, n° 304 d'octobre-novembre 1985 invite ses lecteurs à des ballades géologiques en Périgord.

COMMUNICATIONS :

Le président fait le bilan de l'année écoulée et des diverses activités de la société à travers le bulletin, les excursions, les soirées, la journée du livre, la bibliothèque, les travaux sur l'immeuble de la société et aussi la création de la Commission de généalogie, d'héraldique et de biographie. Il rappelle le prochain congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest et la sortie en début d'année de l'index analytique.

Il indique que les conférences-débats, sur l'Aventure humaine aux temps de la préhistoire, qui se déroulent actuellement au Palais des fêtes de Périgueux, connaissent un très réel succès.

Il donne lecture d'une lettre de M. Serge Avrilleau attirant l'attention sur une carrière à ciel ouvert de meules de moulin en pierre calcaire, sur la commune de Savignac-les-Eglises. Cette industrie autrefois prospère a aujourd'hui totalement disparu.

Il insiste sur l'importance de l'œuvre historique de Fernand Braudel, récemment disparu, mal connu du grand public et pourtant père spirituel de très nombreux auteurs.

Enfin il fait circuler, à la demande de Mme Herguibo, une série de photographies sur la chapelle Saint-Christophe, sise sur la commune de Savignac-les-Eglises. Cette chapelle présente en effet un grand intérêt. Le père Pommarède rappelle qu'elle était naguère un lieu de pèlerinage où l'on bénissait les automobiles.

Le secrétaire général présente le compte rendu de la réunion du 21 décembre 1985 de la Commission d'héraldique, de généalogie et de biographie. Au cours de cette réunion, Mme Marouseau a fait un exposé sur les « livres de raison », dont les archives départementales conservent d'assez nombreux exemples. Le père Pommarède a présenté et commenté le livre de raison de la famille d'Artensec, communiqué par cette famille. Les membres présents de la Commission ont proposé de dresser la liste des livres de raison connus et d'en faire une étude analytique. Enfin, M. Najeau de Bevére a évoqué la question de la table héraldique de l'armorial du Périgord d'Alfred de Froidefond.

Il signale que les prochaines rencontres internationales de Commarque se tiendront les 26, 27 et 28 septembre prochain et traiteront de l'église et du château.

Mlle Girardy présente la synthèse des fouilles qu'elle vient de conduire au couvent de la Visitation. Les diapositives et les plans exposés montrent l'évolution aux I^{er}, II^e et III^e siècles de ce site, qui n'était pas un quartier d'habitation, mais plutôt d'artisanat. Les pierres de construction ont été récupérées pour édifier les murs de défense de la Cité. Par la suite, ce lieu n'a été réoccupé ni à l'époque médiévale, ni à l'époque moderne.

A ce propos, le père Pommarède souhaite que des éléments du couvent des Cordeliers soient déposés au Musée du Périgord, en particulier la porte de la chapelle, et présente la résolution suivante : « La S.H.A.P., dans sa séance du 8 janvier 1986, attire l'attention des autorités compétentes sur le danger de démolition et de dispersion des restes du couvent des Cordeliers (emplacement de la Visitation) et leur demande toute mesure indispensable de conservation de ces témoins importants, pour l'histoire de la ville de Périgueux ». Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mme Sadouillet-Perrin complète une précédente communication au sujet d'une prétendue buvette et des nombreux rebondissements suscités par une affaire complexe et inattendue.

Mlle Binet présente Mlle Beverly Evans, docteur ès lettres et professeur à l'Université de New-York. Spécialiste de musique médiévale, singulièrement en ce qui concerne la tradition amoureuse dans le sud de la France au XIII^e siècle, Mlle Evans évoque l'art des troubadours, qui respecte toujours certaines règles et par là même permet de découvrir la joie. Cet amour s'adresse à la plus belle, la plus noble, mais aussi la plus cruelle, d'où la complainte, c'est-à-dire la joie dans la souffrance. Des extraits de musique enregistrée complètent cette passionnante présentation.

Mme Soubeyran fait remarquer que la femme recherchée n'est pas toujours une créature, mais peut être aussi une image symbolique, expliquant le caractère désincarné de certaines complaintes.

M. Salviat expose pour terminer l'histoire d'une école clandestine à Périgueux, au lendemain de la première guerre mondiale, ouverte par un instituteur peu scrupuleux.

ADMISSIONS :

— M. Jean Issara, rue Notre-Dame, 24550 Villefranche-du-Périgord, présenté par MM. Audrerie et du Chazaud.

— Mme Yvette Laval, 5, rue Raymond-Lavigne, 33270 Floirac, présentée par MM. Bouchereau et Valette.

— M. Jean-Louis Mention, présenté par Mme Mention et M. Bélingard.

— M. Michel Tocheport, 26, rue Haute-Commeymies, présenté par MM. Delluc et Bélingard.

— M. Christian Bremard, imprimeur, Bayac, 24150 Lalinde, présenté par Mme Faure et M. Fitté.

— M. Christian Burquet, St-Jean-de-Côle, 24800 Thiviers, présenté par M. et Mme Carezzo.

— M. Pierre Fargeot, docteur en médecine, 24350 Lisle, présenté par le père Pommarède et le Dr Delluc.

Le président,
Dr Gilles Delluc

Le secrétaire général par intérim,
Dominique Audrerie

SÉANCE DU MERCREDI 5 FÉVRIER 1986

Présidence du D^r Delluc, président

Présents : 53. — Excusés : 4.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté, toutefois M. Esclafer de la Rode rappelle que la résolution qu'il avait présentée en décembre dernier pour la protection du site des Eyzies n'a pas été précisément rejetée par les membres présents à cette séance, mais que le souhait émis en août 1984 a été renouvelé.

FELICITATIONS. — M. J.-M. Geneste, de la direction des antiquités préhistoriques d'Aquitaine, à l'occasion de la soutenance de sa thèse de doctorat.

REMERCIEMENTS. — M. Bardy, qui vient d'offrir près de trois cents numéros anciens du bulletin de la S.H.A.P.

Mme Durand, MM. Becquart et Lambert de Larroque pour leurs vœux de nouvelle année.

ENTREE D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS.

— Conservation de l'art rupestre, publication de l'UNESCO, par Jacques Brunet, Pierre Vidal et Jean Vouve (don des auteurs).

— La rondelle « aux chamois » de Laugerie-Basse par Alain Roussot, extrait des Annales littéraires de l'université de Besançon, Les Belles Lettres, Paris 1984 (don de l'auteur).

— Approche statistique du bestiaire figuré dans l'art pariétal, par Alain Roussot, extrait de « l'Anthropologie », tome 88 (1984), n° 4 (don de l'auteur).

— Peintures, gravures et sculptures de l'abri du Poisson aux Eyzies, quelques nouvelles observations, par Alain Roussot, extrait du bulletin de la société préhistorique de l'Ardèche, tome XXXIX, année 1984 (don de l'auteur).

— Instruments perforés de la Dordogne, de la collection Reverdit, conservés au British Museum, par Alain Roussot, tiré à la suite du B.S.H.A.P., tome CXII, année 1985 (don de l'auteur).

— Enquête sociologique sur la commune de Manzac-sur-Vern, par N. Ahmabi (don de M. le professeur Guy Devaux).

— Concordance des calendriers grégorien et républicain (don de M. Esclafer de la Rode).

— La plus étrange permission de la Grande Guerre, par Septime Gorceix, photocopie d'un article paru dans un ancien numéro de la revue Historia d'août 1956, n° 117 (don de M. Roger Audinot).

— Le docteur Etienne Vidal et la première anastomose porto-cave, par Gilles Delluc, Michel Duverger, Francis Fontan et Pierre Mullon, tiré à la suite du B.S.H.A.P., tome CXII, année 1985 (don des auteurs).

— Archéologie en Amérique centrale, numéro spécial de « Science-club » de juillet 1985 (don de M. Salviat).

— Catalogue de l'exposition pour le centenaire de la fondation de la société des Beaux-Arts de la Dordogne, qui s'est tenue du 25 octobre au 11 novembre 1985 (don de M. Jean Riboulet-Rebière).

— Paul Broca, 1824-1880, biographie par C. Saint-Restitut de l'inventeur des localisations cérébrales, né à Sainte-Foy-la-Grande, extrait de la Gazette médicale 1968, 93, n° 2 (don du docteur Delluc).

— Henri de Navarre et le royaume de France, cahiers de l'Académie de Béarn 1984, contient notamment une étude de Mme Cocula sur « Les Gascons hors de Gascogne vus par Braniôme ».

REVUE DES PERIODIQUES :

— Dans « Périgord moun país », n° 726 de janvier 1986, bulletin de liaison des Périgourdiens de Paris, un article intitulé « Périgord sur Seine », rappelle que plusieurs lieux portent des noms de notre province : rue de Périgueux, square de la Dordogne, rue Cyrano de Bergerac, etc. Dans ce même numéro, on peut également noter une présentation assez désagréable de Orélie-Antoine, à l'occasion de la sortie d'une pièce de théâtre « Le roi de Patagonie ou Antoine cousu d'enfant ».

— Le Figaro-magazine du samedi 11 février 1986 annonce également la pièce de théâtre sur Antoine de Tounens (information communiquée par M. Guy Penaud).

— Sud-Ouest du 16 janvier 1986, annonce la sortie des monographies de communes du canton de Beaumont, publiées par Graphi-services.

— Dans le bulletin de la Société préhistorique française, tome 82, n° 8, Gilles Gaucher analyse l'ouvrage d'André Leroi-Gourhan sur « Pincevent, campement magdalénien de chasseurs de rennes », publié par le ministère de la Culture et est annoncée la sortie des actes des journées des 25-26-27 janvier 1984 sur la palynologie archéologique (éd. du CNRS).

— Dans les Cahiers du Bergeracois, n° 38 de janvier-février 1986, notre confrère Luc Lalande présente une étude sur Joseph Joubert et Suzanne Damiens poursuit sa présentation de Maine de Biran et ses amis.

— Périgord-magazine n° 236 de février 1986 propose une visite des Archives départementales de la Dordogne avec C. Gindre.

— Combat-Nature n° 71 de février 1986 appelle l'attention de ses lecteurs sur l'affaire de la ligne moyenne tension à proximité du château de Pech Gadou, qui enlaidit l'environnement.

— La Dordogne Libre du 22 janvier 1986 présente le projet de déviation de Brantôme.

— La Vie du Tourisme en Périgord, n° 7 de décembre 1985, présente un bilan de la précédente saison estivale.

— Le Journal de la Dordogne n° 63 du 17 janvier 1986, annonce la sortie de l'ouvrage de Pierre Miremont et Jean Monestier « Le félibrige et la langue d'oc », qui fait suite à « la littérature d'oc des troubadours aux félibres », paru en 1983. Le numéro 64 du 24 janvier présente le dictionnaire « périgourdin-français », que vient de terminer Pierre Barrier, nouveau président du Bournat.

— Le Centre national d'études cathares vient de faire parvenir une brochure présentant ses activités et publications.

— Le bulletin de la société des amis de Sarlat et du Périgord Noir n° 23 du 4^e trimestre 1985 propose une intéressante étude sur un coin de faux-monnaieur du début XVII^e siècle à Salignac, par Claude Lacombe et Rémy Hutin, ainsi que la première partie d'un historique du collège Saint-Joseph par Jean Gratadou.

— Dans le n° 259 de novembre-décembre 1985, « Art et Décoration » publie un reportage d'Edith Nannonne sur les meubles périgourdiens.

COMMUNICATIONS. — Le président rappelle que la revue bibliographique pourrait être plus complète, à condition que les membres adressent régulièrement des informations ou des fiches. Il précise également que le nombre de tirés à la suite remis aux auteurs d'articles dans le bulletin sera porté à cinquante.

Il annonce que le centre d'études et de recherches d'histoire institutionnelle et régionale envisage de constituer un fonds de notes bibliographiques sur les juristes aquitains.

Il présente l'ouvrage que vient de reconstituer le père Amiet à partir de documents épars appartenant à notre compagnie et qui forment en fait un précieux psautier du XIII^e siècle.

Il vient d'apprendre les efforts d'un jeune chef cuisinier, Didier Durand, pour

introduire dans la carte de la gastronomie le ragondin.

Enfin, il présente à l'aide de diapositives l'état actuel de la Visitation et précise que des vestiges du couvent des Cordeliers seront conservés ; cette affaire a d'ailleurs été évoquée lors de la dernière séance de la commission environnement de la ville de Périgueux. Il montre également quelques vues très récentes du château Barrière, entièrement couvert de lierre qu'il conviendrait de préserver.

Le secrétaire général présente le projet d'écomusée de la céramique de la vallée de l'Isle en cours de constitution. Il rappelle aussi les prochaines rencontres internationales de Commarque et en précise le programme.

Dans le catalogue n° 288 de la librairie de l'Abbaye, il a relevé la mise en vente d'une lettre de Rachilde. Dans cette lettre datée du 10 juin 1926, Rachilde répond à un questionnaire où elle déclare notamment que « toutes les littératures dites religieuses ont fait du mal à l'humanité... tout bonheur que la vie n'atteint pas devient un cauchemar... lire un roman c'est respirer une fleur... »

M. Bélingard présente succinctement les travaux déjà réalisés sur l'immeuble de la société et les projets d'aménagement intérieur, en particulier de la salle des séances.

M. Chevallier résume une importante étude qui vient d'être faite sur le verre et sa fabrication, ainsi que sur les gentilhommes verriers, auxquels avaient été accordés un certain nombre de privilèges, disparus à la révolution.

Le père Pommarède indique qu'un maître-verrier de la région de Tocane avait réussi au XVIII^e siècle à reproduire des armes sur des flacons, dont certains sont encore visibles au château de Fayolle.

Le Dr Delluc présente la vie de Louis Delluc. Né en 1890 et décédé très jeune en 1924, il fut « l'éveilleur du cinéma français ». Interrompant ses études, il se lança dans le journalisme et fut critique littéraire et dramatique. Marié avec Eve Francis, c'est elle qui lui fit aimer le cinéma. Il réalisa seulement 7 films, où transparaît le génie de l'auteur.

Mme Sadouillet-Perrin expose les projets de rénovation du quartier Mataguerre, à Périgueux. Certaines peintures récemment mises au jour posent des problèmes de conservation. A cette occasion le Dr Delluc rappelle que c'est grâce à la S.H.A.P. que la tour Mataguerre n'a pas été rasée.

M. Secodant évoque les troubadours périgourdins qui, entre le vrai Limousin et la Gascogne, ont été appelés limousins au Moyen Age. Leurs œuvres furent néanmoins comprises et diffusées dans tous les pays de langue d'oc : Bertran de Born, Arnaud Daniel, Giraut de Bornelh, Arnaut de Mareuil, Gaubert de Puycybot. Le Périgord méridional eut aussi ses troubadours, certes moins nombreux : en Bergeracois Sail d'Escola, Elias Fonsalda et Peyre de Bergerac ; en Sarladais, Aimeric de Sariat, Giraut de Salignac et Elia Cairat.

Le père Pommarède signale que la protectrice de Sail d'Escola Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, est à l'origine du pillage du prieuré de Merlande.

M. Chassaing présente le projet d'exposition sur le thème « L'école d'autrefois à celle d'aujourd'hui », qui se tiendra du 1^{er} au 16 mars à la salle des fêtes de Couze.

M. Salvat expose les mystères posthumes de deux préfets, périgourdins, dont les lieux de sépulture sont incertains : MM. de Calvimont et Romieu.

Mlle Binet lit le compte rendu établi par M. Esclafér de la Rode de la réunion du 18 janvier de la commission de généalogie, héraldique et biographie. Au cours de cette séance, M. Najean de Bevère a présenté un plan de travail pour l'établissement d'une table héraldique de l'Armorial du Périgord d'Alfred de Froidefond ; M. Bélingard a commenté un exemplaire de l'Armorial lui appartenant et entièrement annoté par l'auteur ; M. Esclafér de la Rode a exposé les méthodes de recherches généalogiques et indiqué que le château de Lanquais, dans sa partie dite « renaissance », pouvait sans doute être attribué à Pierre Souffron, l'architecte de Cadillac.

ADMISSIONS :

— M. Roger Thébaut, inspecteur central des Télécommunications, Dian, Notre-Dame-de-Sanilhac, présenté par MM. Colombe et le docteur Serieys.

— M. Xavier Poltevin, rue du Barry, 31420 Aurignac, présenté par MM. Laboria et Carlot.

— M. Jean-Marie Robin, Le pauly, Pomport, 24240 Sigoulès, présenté par MM. Bélingard et Audrerie.

— M. Laurent Poupard, La Veyssière, 24190 Neuvic-sur-l'Isle, présenté par MM. Bélingard et le père Pommarède.

— Mlle Germaine Laurent, retraitée de l'enseignement, Salagnac, 14260 Excl-deuil, présentée par MM. Chevallier et Leygnac.

— M. Claude Lambolez, La Perroutasse, Saint-Chamassy, 24260 Le Bugue, présenté par MM. Alix et Fayolle.

— Mme Janine Durrrens, écrivain, Les Garissoux, 24380 Veyrines-de-Vergt, présentée par Mme Sadouillet-Perrin et le docteur Delluc.

— M. Géraud de Clarens, Bastillac, 65400 Argelès Gazost, présenté par Mme Higounet-Nadal et M. Penaud.

Le président :
D Gilles DELLUC.

Le secrétaire général par intérim :
Dominique AUDRERIE.

SEANCE DU MARDI 5 MARS 1985

Présents : 75. — Excusés : 2.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

FELICITATIONS : M. le professeur Robert Etienne, promu officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

M. Jean Guichard, conservateur du Musée national de la Préhistoire des Eyzies, promu chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

REMERCIEMENTS : Mme Jeanine Durrrens.

NECROLOGIE : Mme de Montferrand.

ENTREE D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS :

— Liste de patronymes périgourdins figurant dans le « répertoire de généalogies françaises imprimées » (don de M. F. Delpit).

— Les Archives départementales de la Dordogne, article extrait de la revue Ge-Magazine n° 33 de novembre 1985 (don de M. Christian Suard).

— Un coin de faux-monnayeur du début du XVIII^e siècle à Salignac par Claude Lacombe et Rémy Hutin, extrait du bulletin de la Société des amis de Sarlat et du Périgord Noir, n° 23, 1985 (don des auteurs).

Regards sur les ouvrages d'art périgourdin, par Dominique Audrerie, tiré à la suite du BSHAP, tome CXII 1985 (don de l'auteur).

— Bergerac, étude des abords des Monuments historiques réalisée par Bernard Kaleski, architecte, à l'initiative du ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports (don de M. Audrerie).

— Mme Delluc remet à la société un ensemble de coupures de journaux ayant trait au Périgord.

REVUE DES PERIODIQUES ET DES PUBLICATIONS :

— Dans l'histoire n° 87, 1986, un intéressant article de Anne-Marie Cocula « Périgord : des châteaux par centaines ».

— Les feuillets SEM, n° 3 de février 1986, poursuit la publication d'analyses et d'informations concernant le caricaturiste périgourdin.

— La commune de Notre-Dame de Sanilhac diffuse habituellement un bulletin municipal d'information, dont le n° 8 du 2^e trimestre 1985 présente une étude sur « Notre-Dame des Vertus ou l'histoire d'un pèlerinage dans notre commune ».

— La revue Sites et Monuments n° 112 du 1^{er} trimestre 1986 rappelle le projet de centre de culture scientifique et technique de la vallée de la Vézère et celui du musée à papier de Couze ; elle attire l'attention sur différents aménagements qui compromettent la qualité des sites.

Sud-Ouest du 1^{er} février 1986 indique la découverte d'un site préhistorique à Théorat, lors des travaux de la déviation.

— Sud-Ouest du 4 mars 1986 présente la belle exposition qui vient de se tenir à Couze sur le thème de « l'école d'hier à l'école d'aujourd'hui ».

— Regards en Périgord n° 64 de février 1986 propose sous la plume de Christine Gilguy une visite du musée aquarium de Sarlat.

— Dans le Périgourdin de Bordeaux n° 524 de février 1986, J.-L. Galet évoque Eugène Le Roy, à l'occasion du 150^e anniversaire de sa naissance.

— Le Journal de la Dordogne du vendredi 21 février 1986 présente un portrait de Suzanne Lacorre, institutrice périgourdine, qui fut sous-secrétaire d'Etat à la Santé publique et à la Protection de l'enfance dans le gouvernement populaire constitué par Léon Blum.

Dans le Journal de la Dordogne du vendredi 28 février 1986, Pierre Lamy invite à visiter la forge de Savignac-Lédrier.

— Dans la Dordogne Libre du 8 février 1986, Michel Frindel présente les ateliers de la SOCRA à Périgueux et leurs perspectives d'avenir. Dans le numéro du 18 février, Isabelle de Montvert-Chaussy montre les animations qui sont proposées à la Daudie et au château d'Escoire.

— Enfin dans le numéro du 27 février, Jacques Bonnet annonce le retour de la pompe romaine au musée de Périgueux.

ELECTIONS : Le scrutin pour le renouvellement du conseil d'administration se déroule dans la bibliothèque sous la présidence du président Filliol, assisté de Mmes Corneille et Parat.

Votants : 75. — Suffrages exprimés : 75.

Ont respectivement obtenu : M. Bélingard 75 voix, M. Chevillot 69 voix, M. Deluc 73 voix, M. Duverger 75 voix, Mlle Girardy 74 voix, M. Lacombe 70 voix, M. Lagrange 71 voix, Mme Marouseau 73 voix, M. Mouillac 71 voix, P. Pommarède 73 voix, Mme Rousset 75 voix, Mme Sadouillet-Perrin 75 voix, Mme Soubeyran 72 voix, M. Soubeyran 71 voix, M. Audrerie 72 voix, M. Esclafer 12 voix.

Les conseillers sortants sont donc réélus. M. Audrerie remplace M. Penaud, non candidat.

COMMUNICATIONS. — M. Chevalier déroule devant les membres présents un intéressant document : un baccalauréat en droit XVIII^e siècle, délivré par la faculté de Droit de Toulouse à M. Ducluzel de Larouverade.

Le père Pommarède évoque, dans une communication pleine d'esprit, « Les chanoines oubliés ou quand on chahute dans les stalles ». Il évoque les problèmes rencontrés en 1664 par le chanoine théologal Martial Goumondie pour se faire admettre au sein du chapitre de Saint-Front et qui dut s'installer tout seul, malgré les oppositions à la fois verbales et physiques du syndic. Il rappelle ensuite le procès contre le chanoine Michel Gratiën d'Abzac et l'archidiacre Germain Faure des

Romains à propos de l'aumusse de ce dernier qui pendait, outrageusement longue, sur le dossier du chanoine d'Abzac.

Le président salue Jacques Lagrange de retour en Périgord. Il indique que le conseil général de la Dordogne vient d'allouer à notre compagnie une subvention de 6.500 F.,

Il signale la sortie d'un ouvrage de Philippe Caffenne « Le Périgord à prendre ou à laisser », aux éditions Médiapress, Périgueux, 1985.

Il propose aux membres intéressés de se retrouver prochainement à l'abbaye de Cadouin pour le nettoyage des combles, avant les travaux qui doivent se faire sur la couverture.

Enfin il a extrait de Quid 1986 l'information suivante : le Périgord a le record de France du nombre de communes placées sous le patronage d'un saint, avec 29,8 %, alors que la moyenne nationale est de 12 %.

Le secrétaire général donne lecture d'une intéressante communication que vient de lui faire parvenir M. François Jeanneau, architecte des Bâtiments de France. A l'occasion d'importants travaux à l'intérieur de l'église Saint-Martin-de-Vitrac, des restes de peintures murales ont été mises au jour dans la chapelle Nord : deux litres, dont l'une comporte encore les armoiries du défunt ; latéralement deux personnages de profil se faisant face et encadrant l'emplacement d'un tableau présumé ; au-dessus trois têtes d'angelots bien dans l'esprit classique ; plus bas deux bouquets parachèvent la composition. Ces travaux permettent en outre de mieux préciser les périodes de construction de l'édifice.

M. Lagrange évoque la personnalité de Jean Dupuis né à Trigonant le 18 novembre 1793. Il est assistant de l'officier de santé à l'hôpital de Périgueux, avant de partir pour son service militaire et devenir en 1812 chirurgien de la Grande Armée. Licencié en 1814, il reprend du service pendant les Cent Jours. Souhaitant travailler dans le civil, il doit faire valider ses diplômes et en passer d'autres. Ainsi en juin 1819, on le retrouve au lycée à Paris où il passe son baccalauréat, avant d'entreprendre des études supérieures aux hôpitaux de Paris, où il obtient son diplôme de médecin-chirurgien.

M. Lecam présente un morceau de quartz laiteux provenant de Saint-Paul-la-Roche. A la suite des études conduites par le professeur François Kraut, il explique que ce quartz serait la résultante d'une onde de choc d'une impactite, celle de Rochechouart, qui aurait abouti à la projection, hors limites de l'impactite, d'une masse de quartz transformée en quartz laiteux clivable. La pyramide de Saint-Paul-la-Roche, une des plus importantes de ce type connues, est aujourd'hui bien dégradée. M. Lecam remet à la société plusieurs documents concernant cette affaire.

M. Secondat signale à cette occasion que les fragments épars étaient rassemblés et broyés au moulin de Jumilhac, avant d'être expédiés à Limoges.

M. Salviat présente l'inventaire du mobilier de la mairie de Périgueux, le 19 août 1832. Il précise en outre que le préfet A. de Calvimont est enterré au cimetière de l'Ouest à Périgueux.

M. Lacombe signale la pancarte apposée à l'entrée du bourg de Daglan, indiquant le pays des trois cents cabanes gauloises. Celles-ci datent en fait des XVIII^e et XIX^e siècles, parfois même du XX^e siècle.

Il donne lecture des trois derniers comptes rendus de la Commission de recherches. Lors de la 113^e réunion de décembre 1985, plusieurs ouvrages ont été présentés, ainsi que les études réalisées en 1950 par le secrétariat d'Etat à la Reconstruction, prévoyant la démolition de la moitié sud du Puy Saint-Front. Lors de la 114^e réunion de janvier 1986, M. Lacombe a présenté son étude sur les tuiles à inscription du Périgord, portant à 121 les pièces analysées et l'inventaire des vases funéraires médiévaux du Sarladais ; il a en outre commenté, deux plans, l'un du château de Montignac, l'autre proposant un essai de reconstitution des fortifications de

Montignac au XVI^e siècle par E. et B. Bougot, où l'on peut relever un étonnant souterrain traversant la Vézère. Lors de la 115^e réunion de février 1986, après une revue bibliographique, M. Lacaille a fait le compte rendu du dernier séminaire organisé par la direction des Antiquités historiques d'Aquitaine sur le thème « Archéologie et Informatique ». M. Lacombe a présenté une série de diapositives sur diverses pièces de poteries et M. Lavaud a fait visiter un cluzeau découvert dans le Ribéracois.

Mlle Binet donne lecture du compte rendu, rédigé par M. Esclafar de la Rode, de la séance du 15 février 1986 de la Commission de généalogie héraldique et biographie. M. Audrerie a évoqué les peintures récemment découvertes dans le secteur sauvegardé de Périgueux. Le Dr Delluc a entretenu l'auditoire de divers blasons gravés de façon très fruste sur les murs des absidioles de l'abbatiale de Cadouin et qui pourraient indiquer l'emplacement de tombeaux. M. Najean de Bevère a lu l'introduction qu'il a préparée pour la table héraldique de l'Armorial du Périgord et rappelé son plan de travail. Enfin, M. Esclafar de La Rode a analysé plusieurs ouvrages et manuscrits généalogiques concernant le Périgord.

ADMISSIONS :

— Mlle Nicole Alexis, 11, rue Oudinot, 75007 Paris, présentée par MM. Philippe et Dominique Charteras.

— Mme Solange Bertin, 5, Bd. des Oiseaux, 92700 Colombes, présentée par MM. Audrerie et Bélingard.

— M. Guy Bisson, instituteur honoraire, 24350 Tocane Saint Apre, présenté par MM. Lavaud et Varailhon.

— M. Guy Chassagne, Cogulat, 24500 Eymet, présenté par le père Afflet et M. Mouillac.

— M. Mario Costantino, La petite Vernelle, La Vernelle, 36600 Valencay, présenté par MM. Audrerie et Delluc.

Mme Paulette Fourniau, 9, avenue Moreau, 75019 Paris, présentée par Mme Poux et M. Bélingard.

— Mme Yvonne Garrigue, 26, rue Désiré Bonnet, 24000 Périgueux, présentée par M. et Mme Delluc.

— M. Claude Ginesta, médecin psychiatre, 29, rue Fournier-Lacharmie, 24000 Périgueux, présenté par Mme Hortola et le Dr Delluc.

— Mme Arlette Laffosse, principal de collège, 25, avenue Georges-Pompidou, 24000 Périgueux, présentée par Mlle Faure et Mme Laporte.

— M. Jean-Pierre Lalanne, 14, allé des Alisiers, 24650 Chancelade, présenté par MM. Bourland et Carrère.

— Mme Yvette Puiffe, directrice de l'école de formation en soins infirmiers, Centre hospitalier, 24000 Périgueux, présentée par le Dr Delluc et le Dr Duverger.

— M. Mario Ruspoli, cinéaste, 83, rue de la Tombe-Issoire, 75014 Paris, présenté par M. et Mme Delluc.

Mme Jacqueline Van der Shueren, château de Losse, Thonac, 24290 Montignac, présentée par MM. Audrerie et Bélingard.

Le Président,
Dr G. Delluc.

Le secrétaire général,
D. Audrerie.

Conventions de relevé analytique des surfaces rocheuses décorées par l'homme préhistorique

La restitution graphique des œuvres pariétales préhistoriques est désignée traditionnellement sous le nom de « relevé ». Ce terme s'applique habituellement à un rendu global de l'œuvre (silhouette animale ou humaine, signe géométrique), gravée, sculptée ou peinte. L'abbé Henri Breuil a fourni d'innombrables relevés de ce type, exécutés avec un très grand talent.

Mais ce relevé global de l'œuvre — que nous appelons « synthétique » — ne rend pas compte du polymorphisme technologique des tracés ni de l'aspect des surfaces rocheuses. B et G. Delluc ont donc été conduits, depuis 10 ans, à montrer cette diversité par des relevés « analytiques » des œuvres pariétales du Périgord. Ces relevés « analysent » l'aspect des traits exécutés par l'homme et celui des surfaces éventuellement traitées par lui, les comparent aux données de l'expérimentation et les traduisent, à la manière des géographes, grâce à des conventions de dessin (Delluc, 1975-1978, 1981, 1983, 1984, 1985) ¹.

De son côté, M. Lejeune s'est, en outre, tout particulièrement intéressée aux accidents naturels des surfaces rocheuses et à leurs rapports avec les figures et les signes (Lejeune, 1981, 1985, 1986). F. Soleilhavoup, quant à lui, a proposé des conventions concernant plus particulièrement certaines modifications physico-chimiques et biologiques des surfaces : fissurations particulières, stratifications diverses, érosions, stries glaciaires, patine et thalles lichéniques (habituellement omises) (Soleilhavoup, 1978, 1979, 1980a, 1980b, 1981, 1984).

C'est de la confrontation de l'expérience de ces auteurs, dans le cadre de la III^e Ecole de Physique appliquée à l'Archéologie ² que sont nées les présentes planches de conventions de relevé graphique ³. C'est un code qui est donc proposé ici pour l'enregistrement et l'archivage des manifestations graphiques et de leurs supports rocheux dans les cavités souterraines, les abris rocheux et sur les rochers à l'air libre. Il insiste tout particulièrement sur les aspects technologiques et géomorphologiques, et peut être complété par les sections des traits et des surfaces. Il permet de faire l'économie de longs textes descriptifs. Il n'exige point de couleurs et

1. G. et S. Sauvel ont effectué un essai assez semblable pour la tête d'un cheval de la Griega, en 1983.

2. Centre Universitaire Européen pour les Biens Culturels, Ravello (Italie), septembre-octobre 1985.

3. Il ne sera pas tenu compte ici des techniques d'enregistrement des données (calque indirect, photographie, relevé à vue...). (Lorblanchet, 1973, 1984; Vialou, 1979; Delluc, 1978; ni du nivellement (Lorblanchet, 1981; Archanbeau, 1982), qui sortent du cadre de notre propos et ont été traités ailleurs.

fait appel à des symboles aisément compréhensibles : traits simples ou jumelés, traits complétés par des signes adventifs et quelques signes conventionnels évocateurs.

Nous nous sommes contentés d'exposer, ici, les éléments essentiels que nous étudions et le code que nous utilisons.

Sans aucun doute, d'autres paramètres méritent-ils d'être enregistrés et présentés. D'autres conventions viendront assurément enrichir celles qui font l'objet de cette note. De nombreux relevés analytiques spécialisés sont, en effet, possibles et il n'existe pas plus de relevé « à tout faire » que de carte géographique rendant compte de toutes les données, compromis ménageant tous les points de vue et ne satisfaisant personne.

Brigitte et Gilles DELLUC⁴, Marylise LEJEUNE⁵
et François SOLEILHAVOUP⁶.

BIBLIOGRAPHIE

- ARCHAMBEAU, M. (1982). Un repère orthonormé pour relever les gravures et les peintures pariétales. *Bull. Soc. préhistorique française*, 79, n° 7, p. 217-220.
- DELLUC, B. et G. (1977). Le relevé graphique et la photographie des vestiges pariétaux en milieu souterrain, *Subterranea (Bull. Soc. française d'études des souterrains)*, n° 21, p. 7-10.
- DELLUC, B. et G. (1978). Les manifestations graphiques aurignaciennes sur support rocheux des environs des Eyzies (Dordogne). *Gallia-Préhistoire*, 21, p. 213-438, 96 pl., in texte (Thèse de 3^e cycle de B. Delluc, Paris I, 1975, avec la col. de G. Delluc).
- DELLUC, B. et G. et col. (1981). La grotte ornée de Comarque à Sireuil (Dordogne), *Gallia-Préhistoire*, 24, fasc. 1, p. 1-97, 56 fig.
- DELLUC, B. et G. (1984). Lecture analytique des supports rocheux gravés et relevé synthétique (Séminaire sur les Représentations préhistoriques, Musée de l'Homme, Paris), *l'Anthropologie*, 88, p. 519-529, 3 tabl., 8 fig.
- DELLUC, B. et G. et col. (1983). Les grottes ornées de Domme (Dordogne) : La Martine, le Mammouth et le Pigeonnier, *Gallia-Préhistoire*, 26, fasc. 1, p. 7-80, 52 fig.
- DELLUC, G. (1985). *L'art pariétal préhistorique de l'époque archaïque en Aquitaine*, thèse de doctorat de 3^e cycle en Préhistoire (avec la collaboration de B. Delluc), 905 p., 160 pl., figures, cartes et plans in texte, Paris VI.
- LEJEUNE, M. (1981). *L'utilisation des accidents naturels dans le tracé des figurations pariétales du Paléolithique supérieur franco-cantabrique*, mémoire de fin d'études, Université de Liège, 274 p., 26 pl., h.-t.
- LEJEUNE, M. (1985). La paroi des grottes, premier « mur », support artistique et document archéologique, *Art et Fact*, n° 4, Liège, p. 15-25, 37 fig.
- LEJEUNE, M. (1986). *L'art pariétal paléolithique dans son contexte naturel*, E.R.A.U.L., 14, université de Liège, 120 p., 50 fig.
- LORBLANCHET, M. (1973). La grotte de Sainte-Eulalie à Espagnac (Lot), *Gallia-Préhistoire*, 16, p. 3-62 et 233-321, 116 fig., 5 tabl.

4. U.A. 184 du C.N.R.S. Musée de l'Homme, Paris.

5. Service de Préhistoire, Université de Liège, 4000 Liège, Belgique.

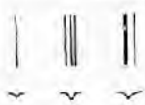
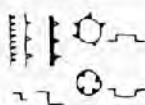
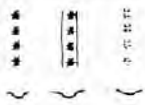
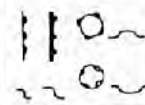
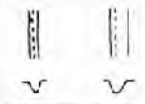
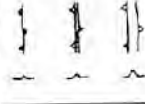
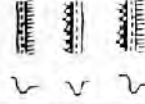

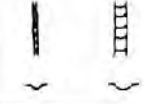
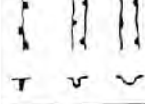
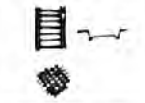


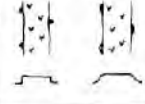

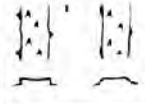


6. Laboratoire de Géomicrobiologie, Département de Géodynamique des Milieux continentaux, Université P. et M. Curie, Paris.

- LORBLANCHET, M. (1981). Les dessins noirs du Pech Merle, *Congrès préhistorique de France*, XXI^e session, Montauban-Cahors, 1979, 1, p. 178-207, 22 fig.
- LORBLANCHET, M. (1984). Les relevés d'art préhistorique, *L'Art des Cavernes*, Ministère de la Culture, Paris, p. 41-51.
- SAUVET, G. et S. (1983). Los grabados rupestres prehistoricos de la cueva de la Griega (Pedraza, Segovia), *Corpus Artis Rupestris, I Palaeolithica Ars*, 2, 30 p., 20 fig.
- SOLEILHAVOUP, F. (1978). Les œuvres rupestres sahariennes sont-elles menacées ? *Public. Office du Parc national du Tassili*, S.N.E.D., édit., Alger, 1 fasc., 105 p., 75 fig., 4 tabl.
- SOLEILHAVOUP, F. (1979). L'étude, la dégradation et la protection des peintures rupestres préhistoriques. Exemple du Tassili-n-Ajjer (Sahara algérien), *Caesaraugusta* (Saragosse, Espagne), n° 49-50, p. 115-153, 3 fig., 5 photos.
- SOLEILHAVOUP, F. (1980a). Las alteraciones de los grabados rupestres en el Atlas Sahariano (Argelia) y su interés para el estudio de los procesos geomorfológicos elementales, *Revista del Centro Interamericano de Fotointerpretación (C.I.A.F.)*, Primer Seminario sobre el Cuaternario de Colombia, Bogota, vol. 6, n° 1-3, p. 537-586 (1981).
- SOLEILHAVOUP, F. (1980b). Les altérations des gravures rupestres et leur intérêt pour l'étude des environnements pré et protohistoriques dans l'Atlas saharien (Algérie), *l'Anthropologie*, 84, n° 4, p. 535-561, 25 fig.
- SOLEILHAVOUP, F. (1981). Les processus géomorphologiques élémentaires d'altération des gravures rupestres dans l'Atlas saharien (Algérie) : leur intérêt pour l'étude de l'art pariétal préhistorique, *La nouvelle Revue anthropologique*, Actes du Colloque franco-italien sur la préhistoire saharienne, Paris, 3-4 décembre 1980, p. 61-70.
- SOLEILHAVOUP, F. (1984). Sauvegarde : l'art rupestre en Algérie, *Archéologia*, n° 187, p. 42-53, 32 ill.
- VIALOU, D. (1979). Grotte de l'Aldène à Cesseroas (Hérault), *Gallia-Préhistoire*, 22, fasc. 1, p. 1-85, 30 fig.
-


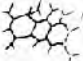






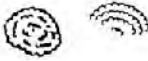
CONVENTIONS DE RELEVÉ ANALYTIQUE DES SURFACES ROCHEUSES





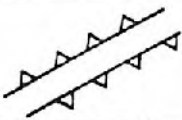
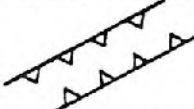
Aspects d'origine humaine
(et animale)

Aspects d'origine naturelle

	trait à section angulaire (fin, large, asymétrique)		bord vif mince ou épais; relief ou dépression à bord vif
	ligne de cupules; trait piqueté; cupules peu visibles		bord mousse mince ou épais; relief ou dépression à bord mousse
	trait à section recticurviligne (symétrique et asymétrique)		crêtes aiguës
	même trait à 1 bord abaissé; à 1 bord modelé; à 1 bord modelé et 1 bord abaissé		bourrelets mous
	traits à section courbe		fissure étroite ou non; large sillon à bords mous
	trait incisé-raclé; égrillage		enclave rocheuse de nature différente: plane; en relief; en dépression
	pigment noir; pigment rouge; pigment jaune		stalactite, coulée ou draperie
	trace historique ou moderne: linéaire; diffuse; ponctuelle		stalagmite
	trace animale: linéaire; diffuse		nappe de calcite

Autres aspects d'origine naturelle

	Zone de fissurations d'origine thermo-hydroclastique
	zone de fissurations par micro-faïençage
	zones de fissurations structurales (surfaces équipotentielles de Rankine)
	stratifications obliques et/ou entrecroisées
	Érosion purement mécanique: cannelures glaciaires, broutages, traces mécaniques orientées etc.
	stries glaciaires
	zone d'efflorescence saline bien délimitée; diffuse
	patine
	thalles lichéniques

ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES DE BASE	
	net, bien conservé
	moins visible ou altéré
	aigu (angle vif)
	émoussé (arrondi)
	relief
	creux

Le château de Frateau

(commune de Neuvic-sur-l'Isle)

« Le mercredi 30, M. de Valbrune et moi, nous sommes partis pour voir Frateau où je n'ai rien trouvé que quelques restes d'un château, dont quelques portions remontent assez haut dans ce qui est détruit, car le reste n'est pas très vieux ».

Ainsi s'exprime M. de Mourcin¹ dans ses notes de voyage en Périgord, au début du XIX^e siècle.

En fait le château de Frateau² n'était plus, jusqu'à ces dernières années, qu'une ruine disparaissant sous les broussailles. Bien peu gardaient le souvenir de cette antique position³.

Le nouveau propriétaire et l'Association de sauvegarde du château ont entrepris le nettoyage systématique de la ruine, confortant certains éléments et retrouvant les niveaux initiaux. Le château est maintenant bien visible sur le coteau, d'où il domine les régions environnantes depuis bientôt 900 ans.

*
* *

L'EDIFICE

Situé à la limite ouest de la commune de Neuvic, sur le flanc méridional de la vallée de l'Isle, le château de Frateau jouit d'une vue privilégiée,

1. B.S.H.A.P. tome 7 (1880), p. 255.

2. Que l'on retrouve également écrit « Frateaux » ou « Fratteaux ».

3. Le *Dictionnaire des châteaux de France*, pour la partie consacrée à la Guyenne, Gascogne, Béarn et Pays Basque, publiée par Jacques Gardelles et rédigée, pour le Périgord, par Jean Sécrot (Paris 1981), n'y fait aucune allusion. Jean Sécrot, dans le *Périgord, châteaux, manoirs et gentilhommières* (Paris, Tallandier, édition 1966), consacre seulement quelques lignes à Frateau (p. 108). Il y est également fait mention (p. 248) dans l'*Atlas des Châteaux forts de France* (Strasbourg, édition Publilotal, 1977).

alors même qu'il n'apparaît pas depuis la route nationale ⁴.

De sa terrasse, on peut apercevoir l'église forte de Saint-Astier et les châteaux de Mauriac et de Neuvic. A ses pieds le hameau de Frateau ne mène plus qu'une vie au ralenti ; il semble considérer avec nostalgie les grands murs ruinés, témoins de splendeurs passées.

Les travaux de dégagement récemment menés permettent de mieux voir le grand mur de soutènement de la terrasse, inscrit en U et appareillé de gros blocs de calcaire. De plus de 100 mètres de long, il correspond au mur d'enceinte. Il est percé sur le grand côté d'une ouverture monumentale donnant accès au château par les salles basses. Cet accès est prolongé d'un souterrain-refuge ⁵ de très belle facture, qui remonte par un tracé sinueux dans la salle principale du logis, à laquelle on accède par un escalier. Ce souterrain est actuellement visitable.

Le mur d'enceinte sert de soutien à la terrasse orientée vers l'Est, sur laquelle donnent les ruines du château actuel. Pour accéder à la terrasse le chemin suit un passage encadré de gros blocs monolithiques, qui semblent être les traces de la poterne d'entrée arasée.

Des sondages ont mis en évidence les fondements d'un autre mur qui jouxte au plus près le château. Ce mur indique vraisemblablement une première enceinte, antérieure à la précédente.

Au niveau de la poterne, les restes de l'ancienne chapelle gothique, attestée depuis le XII^e siècle, sont à nouveau perceptibles. Sous celle-ci, on trouve deux cryptes : la première en pierre appareillée et voûtée en plein cintre, la seconde taillée dans la roche et beaucoup plus ancienne. C'est là que gisent dans leur dernier repos quelques-uns des seigneurs et dames de Frateau.

En ce qui concerne le château lui-même, les vestiges architecturaux encore en élévation sont composés de plusieurs salles réparties sur trois niveaux et marquées par de belles cheminées des XV^e et XVI^e siècles.

L'édifice est trapézoïdal. Les murs souvent très épais remontent par endroit au XIII^e et XIV^e siècles. L'entrée est accolée à un porche voûté, orné de quatre niches, sans doute destinées à recevoir des statues ; l'ensemble est, semble-t-il, assez rare en Périgord. La porte elle-même est gothique flamboyant, mais la pierre calcaire a beaucoup souffert et la rend difficilement lisible. Cette entrée, datée du XVII^e siècle, s'ouvre sur une cour damée de galets s'ordonnant autour d'un puits ; une des murailles était percée d'une poterne, dont il ne subsiste que quelques traces.

Une tour centrale commande l'accès aux pièces seigneuriales, dont nous connaissons la distribution et l'usage grâce à l'inventaire Bertin du

4. Des panneaux placés le long de la RN 89, au niveau du hameau de Bul, permettent de le localiser.

5. Cet ensemble complexe a été étudié par Serge Avrilbau, notamment dans le *Bulletin du Spéléo club de Périgueux* (n° 1, 1956). Ce dernier y trouve la trace d'un clozeau sur lequel aurait été bâti le château. Le clozeau aurait alors été prolongé d'une galerie, empruntant une poche naturelle, dont les parois furent retaillées. Le souterrain d'évasion ainsi constitué débouche dans le clozeau.

Le développement total de l'ensemble est de 40 mètres et le dénivelé de 10 mètres environ.



Le château sur sa terrasse.
Au centre du mur, l'entrée du souterrain-refuge.

(Photo de l'auteur)

XVIII^e siècle ⁶, qui montre en outre l'importance et la qualité du mobilier de Frateau à cette époque.

Au nord, une tour carrée flanque l'édifice, appuyée sur l'ancienne muraille. Elle masque en partie deux contreforts, vestiges d'une ancienne porte défendue par une échauguette. Cette tour, en cours de restauration, servait pour partie de latrines. Elle présente un bel arc surbaissé en pierre, ainsi que quelques meurtrières.

Seule l'ordonnance droite à partir du porche d'entrée est encore bien lisible. On peut y observer, en dehors de la tour ronde, les trois plans distincts répartis sur trois niveaux, pourvus de fenêtres à meneaux, de cheminées et d'ouvertures de qualité.

La partie Est est en fait un contrefort maquillé, destiné à conforter les murs des XIII^e et XIV^e siècles, qui ont donné très tôt des signes de faiblesse. Elle contient deux petits cabinets, dont l'un possède encore son plafond en noyer et l'autre des inscriptions révolutionnaires intéressantes.

Le porche d'entrée et la salle voûtée qui le surmonte, ainsi que la partie

⁶. Archives départementales Dordogne, B. 505

Est décrite ci-dessus sont actuellement pourvus d'une toiture, qui en assure la préservation.

La partie Ouest de l'édifice est signalée çà et là par des murs ruinés et par une élévation de remblais de plus de quatre mètres de haut. C'est dans ce lieu qu'un four de potier du XIX^e siècle a été découvert.

L'angle Sud-Est de la muraille a servi de base à l'implantation d'une grange au XIX^e siècle, dans laquelle peuvent se voir encore quelques meurtrières de l'ancienne fortification. Cette grange abrite présentement un atelier de poterie.

Le hameau de Frateau, quant à lui, blotti dans une vallée sèche aux pieds du château, ne remonte pas au delà du XVI^e siècle. Antérieurement les habitations se groupaient sur la hauteur, en arrière du château, dans un souci de défense. Quelques vestiges sont encore visibles sous le boisement.

*
* *

HISTORIQUE

Selon le chanoine Lespine, qui a étudié les seigneurs de Frateau ⁷ une famille de ce nom a autrefois existé et on doit vraisemblablement lui attribuer la fondation de ce fief.

Sous le règne de Saint-Louis, vers 1250, le fief serait en possession de Arnaud de Frastel, seigneur de Mauriac, au moins pour une partie. Mais cette date approximative de 1250 est provisoire, puisque le site est déjà mentionné en 1123 de par sa chapelle « Capelle Sanctae Mariae de Frans-teus » ⁸ et Emmanuel Garraud décrit une voûte qui subsiste encore et qui paraît devoir remonter au X^e siècle ⁹.

Par ailleurs, l'appellation « de la Mothe » attribué à diverses reprises soit aux seigneurs de Frateau, soit au château lui-même ¹⁰, laisse supposer que l'assise d'origine du château, dans laquelle s'enfonce le souterrain-refuge, puisse être une motte féodale. D'autres éléments méritent également attention : le cluzeau, des traces de fortifications de terre sur le flanc nord du coteau et quelques fragments de *tegulae* découverts sur le site. De ce fait l'histoire du lieu remonterait à une période plus reculée, peut-être les IX^e et X^e siècles.

Par conseil il est bien établi que, dès 1264, le château est déjà structuré sous l'appellation « fortalitim de frausteus » ¹¹.

7. Archives départementales Dordogne, Fonds Lespine, Coll. Périgord, tome 51, p. 195.

8. Gourgues (Vtè de), *Dictionnaire topographique de la France*, Paris, Imprimerie nationale 1873. Arch. évêché de Périgueux. Coll. Bruhières, 1880.

9. Emmanuel Garraud, *Antiquités périgourdines*, 1868.

« Une partie de voûte, qui subsiste encore, paraît devoir remonter au X^e siècle », p. 731.

10. Coll. Périgord, tome 51, p. 195. « le château de Frateau, nommé anciennement la Mothe, est situé dans la paroisse de Neuvis, près de la route de Périgueux à Mussidan ».

11. Gourgues, *Op. cit.*, Archives évêché de Périgueux.



Le château est désormais débarrassé de la végétation qui le recouvrait, et ses abords ont été dégagés.
(Photo de l'auteur)



L'entrée est accolée à un porche. Un cheminement pavé y conduit. Des sondages récents ont mis en évidence des substructures fort anciennes.

(Photo de l'auteur)

Vers 1270, le fief de Frateau échoit à Arnaud de Frastel puis à son fils Hélié de Frastel, qui le céda à Hélié dit de la Mothe, son neveu¹². Celui-ci le trasmît à son fils Hélié de Frastel, dit le Jeune, mort vers 1327. En 1330, « le repaire noble de la mothe de Frateau » passe à Olivier Mazeriif, puis à son fils Hélié Mazeriif ou de Mazières. L'un d'eux se trouve être capitaine de Frateau pour le seigneur de Grignols en 1402.

A la mort d'Hélié, le fief serait passé dans les mains d'Itier ou Ilier, damoiseau de Grignols, issu de la famille de Barrière en l'enceinte de Grignols et attesté depuis 1203 en ce lieu.

Celui-ci épouse Gensie de Taillefer. Ils ont, entre autres, un fils, Ilier, damoiseau de Grignols, seigneur de Frateau, dont il est fait mention en 1357 et qui épouse en 1348 Marguerite Milon dont il a une fille : Marguerite Ilier, dame de Frateau. C'est une des filles de cette dernière qui épouse Roger de Barrière qui deviendra alors seigneur de Frateau. Mais, Rogier de Barrière, en rébellion et désobéissance vis à vis de son père, François de Talleran, seigneur de Grignols, en est dépossédé et, en 1402, Bertrand de Grignols en hérite par don irrévocable. Mais la détermination du fief en ces périodes troublées de la fin du XIV^e siècle est difficile à cerner. Nous trouvons quelques récits anecdotiques sur Frateau ; en particulier, l'histoire de la dame de Frateau précitée, qui fut vendue et mariée de force au parti anglais, c'est-à-dire à Rogier de Barrière, pour la somme de 400 For ; mais celle-ci obtint du roi de France, à qui elle était fidèle, des lettres de rémission et Rogier fut dépossédé du château de Frateau.

En 1376, le 9 novembre, le Maréchal de Sancerre attaque Frateau.

Au XIV^e siècle, un certain Augier Demontaut, seigneur de St-Frond et de Frateau, rallié au roi de France Philippe VI, sollicite de celui-ci une absolution générale motivée par ses exactions commises sur les villes et terres voisines « soient meurtres, roberies, rapt et défloremet de femmes, brisement de chemins, etc.

Il paraît probable que c'est par la force que la seigneurie de Grignols s'accapare en cette période la possession du fief de Frateau. Mais peu de temps après Frateau passe dans la maison de Grimoard, une des plus anciennes du Périgord. Le grand armorial de France donne pour armes à Bertrand de Grimoard, seigneur de Frateau : « d'azur à deux aigles d'or au vol étendu l'un au-dessus de l'autre ».

En 1432 donc, Hélié, dit Héliot Grimoard IV, épouse Marie de la Chapoulie, fille d'Huguette de Barrière, et devient de ce fait seigneur de Frateau. Et ainsi, pendant 3 siècles, Frateau reste dans la maison des Grimoard

¹² L'histoire des familles qui se sont succédé à Frateau est assez complexe. Voir notamment

Cell Périgord, tome 51, p. 195 et tome 59.

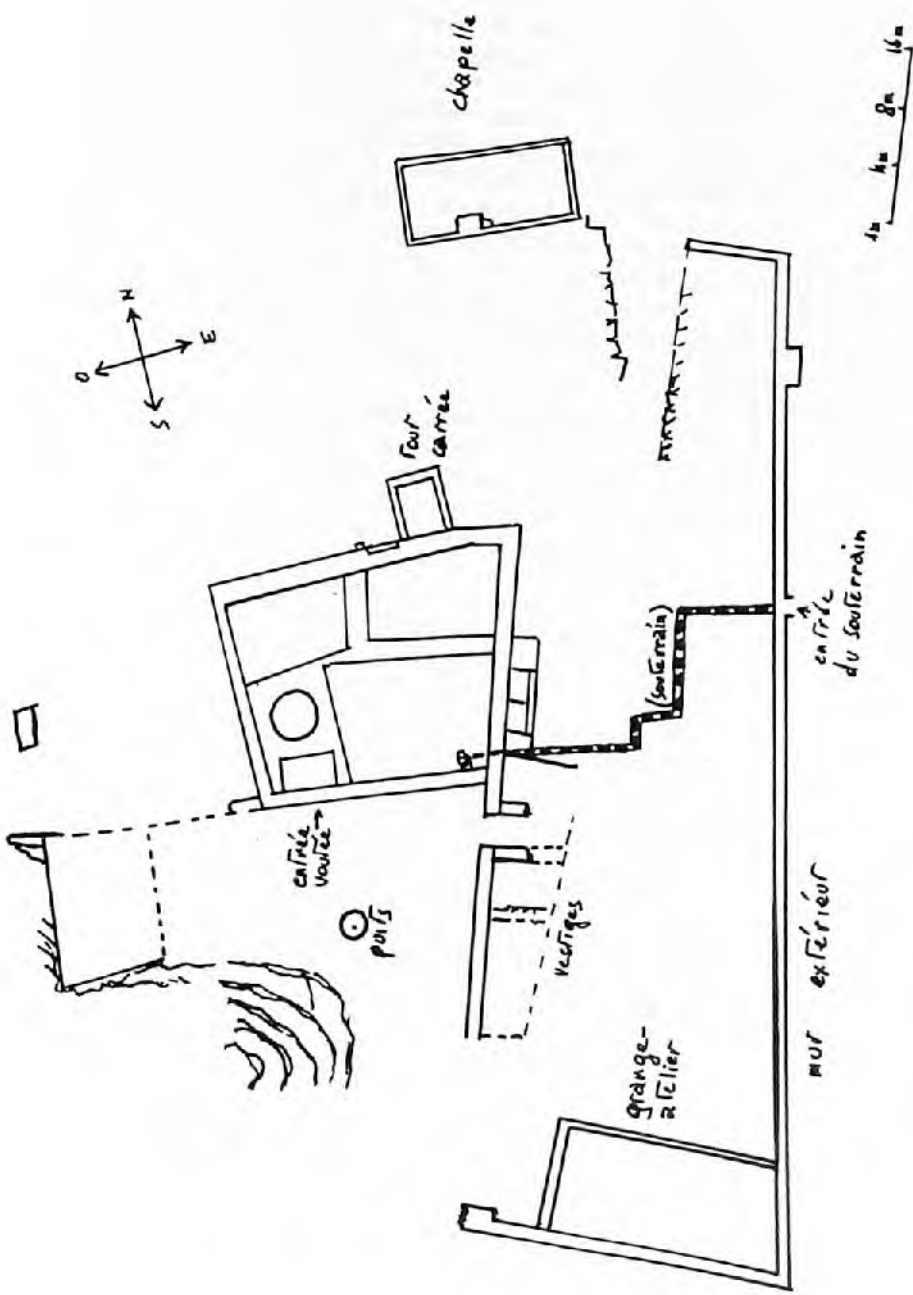
B.S.H.A.P., tome 33 (p. 72 à 113) et tome 57 (p. 310).

Léon Dessales, *Histoire du Périgord*, Périgueux 1883 et Le Bugue, P.L.B. éditeur 1982.

Anbe Audierne, *Le Périgord illustré*, Périgueux imprimerie Dupont 1851.

Emmanuel Garraud, *Antiquités périgourdaises*, Périgueux 1868.

Jean-Louis Galé, *Neuvis et ses châteaux*, n. 7459, Périgueux édition P. Fauriol 1966.



et est transmis de père en fils de Jean Grimoard I à Guinot en 1523. Jean Grimoard II puis son fils dit « de Frateau » fait son testament en 1569 au lieu et bourg de Frateau dans lequel il fait son fils Jean III son héritier.

En 1600, il passe à François, lequel épouse Lucrèce de Mellet de Fayolle dont le fils Jean IV, nommé maréchal des camps et armées du roi Louis XIII en 1632, devient seigneur de Frateau.

Jean IV Grimoard épouse en 1660 Charlotte de Villoutreix, celle-là sera d'ailleurs inhumée dans la chapelle de Frateau. De Charlotte de Villoutreix née en 1619 et de Jean IV naissent trois filles : Marie-Anne, Gabrielle et Lucrèce. Gabrielle se marie en 1683 à Louis Mathieu de Saint-Chamans. Leur fille Lucrèce de Saint-Chamans, de par son mariage en août 1705 avec Jean (de) Bertin, riche Bourgeois, dont la famille notable de Périgueux est attestée depuis le XV^e siècle, donnera le fief de Frateau à la lignée Bertin.

Ces derniers ont quatorze enfants, notamment Louis Augustin, abbé de Brantôme et Henry Léonard, qui devient « Conseiller de sa majesté au Grand Conseil » de Louis XV, puis lieutenant général de la Police, à Paris. Le fils aîné, Louis, marquis de Frateau, est, au terme d'une histoire rocambolesque¹³, embastillé à la demande de son père pendant vingt-sept ans, après son arrestation dans le château, le 11 octobre 1748, par des soldats sous les ordres d'un brigadier de la maréchaulsée. Louis ayant été déshérité, c'est Henry Léonard qui succède à son père.

Pendant après la mort de Jean de Bertin, le 4 août 1754, à Paris, ses enfants font poser les scellés sur le château. Cela nous vaut une intéressante description du logis et de son mobilier¹⁴, mais le château est désormais engagé dans un lent processus de destruction.

Le château revient alors à la famille Mellet de Fayolle. Louis Raphaël Lucrèce de Mellet¹⁵, chef de famille au moment où la révolution éclate, essaie de mettre ses biens à l'abri de toute confiscation, au moment où il part en émigration. Il vend le château et ses terres par procuration à Antoine de Froidefond. Mais la manœuvre est trop flagrante aux yeux de la municipalité révolutionnaire de Neuvic ; les biens sont mis sous séquestre. En 1794, le 16 germinal an II, le château est vendu comme bien national à M. Milleret.

DE LA DÉCADENCE A L'ABANDON, PUIS AU SAUVETAGE

Les vestiges du bâtiment montrent que le château avait alors bien souffert : partiellement converti en carrière de pierre, un étage fut arasé, de

13. J. Catina, Histoire rocambolesque du marquis de Frateau, *Historia* 1964, Jean-Louis Galet, Neuvic et ses châteaux, op. cit.

14. *Atari dép. Dordogne*, B. 505

15. Jean-Louis Galet, Neuvic et ses châteaux, op. cit.

même que certaines structures seigneuriales et que la chapelle.

Au début du XIX^e siècle, les ruines sont transformées en fermes mitoyennes. En 1839, ce qui reste du bien de Frateau appartient à trois propriétaires : Guillaume Joyel, dont le nom s'est perpétué sur les lieux jusqu'en 1975, Coustillac et Joseph Puissant.

La découverte récente d'un four de potier du XIX^e siècle dans la partie Ouest du château ¹⁶, permet de penser que l'un au moins de ces trois propriétaires fut potier en ce lieu.

Dans les années 1950, le site de Frateau est encore habité par une figure locale, « le père Faurilloux », qui est attaqué en son logis par une bande de malfaiteurs. Le château n'est plus que l'ombre de lui-même et les héritiers ne parviennent pas à s'entendre pour en assurer la sauvegarde.

Cette dernière action resitue pourtant l'ambiance mélodramatique décrite par la tradition, avec ses légendes de faux monnayeurs (Millefumade aurait fabriqué de la fausse monnaie dans les souterrains), de trésors cachés et de manipulations alchimiques.

En 1975, une personne d'origine anglaise, séduite probablement par cette ruine romantique, se porte acquéreur de l'ensemble, mais, après quelques tentatives de défrichements, abandonne rapidement les lieux, une partie de la façade latérale venant de s'écrouler.

Depuis, on sait les efforts entrepris pour faire ressurgir du passé le château de Frateau, malgré les affres du temps et de l'histoire.

*
* *

L'action de l'Association de sauvegarde ¹⁷ est désormais de poursuivre le sauvetage définitif du château et, si possible, de refaire une couverture sur l'ensemble de l'édifice. Parallèlement elle s'efforce d'étudier le site et son histoire, en réalisant notamment les dégagements nécessaires pour une bonne présentation de l'ensemble ; à cette occasion des fragments de poteries anciennes ont notamment été mis au jour.

Pour ce faire, des chantiers de bénévoles sont organisés, en particulier durant la saison estivale.

L'atelier de poterie, installé dans les communs du château, peut accueillir des stagiaires pour une initiation aux techniques traditionnelles de cet art.

A plus long terme, le château pourrait devenir un centre muséographique sur la poterie locale, car cette fabrication occupait naguère une place prépondérante dans l'économie de la région. Il faut éviter que le souvenir n'en disparaisse.

Dominique AUDRERIE.

¹⁶ Voir *Supra*

¹⁷ Le présent travail doit beaucoup aux documents mis obligeamment à la disposition de l'auteur, par l'Association de sauvegarde du château de Frateau - Frateau, 24190 Nouvilly-sur-Elbe.

Un trésor monétaire périgourdin du XVII^e siècle : enquête sur son origine et étude archéologique du vase

par Claude LACOMBE *

ENQUETE SUR L'ORIGINE DU TRESOR MONETAIRE

Le vase et le trésor monétaire qu'il contenait font partie depuis près de 50 ans des collections de la Société historique et archéologique du Périgord. Nous les avons « redécouverts », oubliés sur un coin d'étagère, l'essentiel des monnaies (1008) étant réuni dans le vase sans indication de provenance.

Ce n'est qu'après la lecture et le dépouillement de l'intégralité des comptes rendus de réunions publiés dans les bulletins de l'association plus que centenaire que nous avons retrouvé la trace du don de ce trésor. Nous relevons en effet à la séance du 28 mai 1936 ¹ « M. Blanchou offre à la Société une cruche remplie jusqu'en haut de pièces de billon ; ces pièces — on en compte 4600 — sont, pour la plupart, des doubles tournois du XVII^e siècle ». Deux mois plus tard, le 2 juillet 1936 ², M. le chanoine Roux, président de la S.H.A.P. à cette époque « rend compte des recherches qu'il a faites pour identifier quelques-unes des 4600 pièces données par M. Blanchou. La plupart sont de Louis XIII, d'autres sont à l'effigie de Maximilien de Béthune (Sully) ; de Charles I^{er}, duc de Mantès ; de Frédéric Maurice de la Tour, duc de Bouillon ; du pape Urbain VIII, etc. » Matérialisant pour ainsi dire les recherches du chanoine Roux, nous avons aussi trouvé, rangée dans une vitrine, une boîte contenant 116 monnaies classées dans des enveloppes et accompagnées de la mention suivante : « Monnaies de M. Blanchou. 4600 doubles tournois époque Louis XIII. Essai d'identification des plus nombreuses ».

* Claude LACOMBE, Le Bourg, 24590 Ardignac.

1. B.S.H.A.P., tome 63, p. 231

2. B.S.H.A.P., tome 63, p. 237.

Nous savons donc maintenant que le trésor comprenait à l'origine 4600 monnaies. Nous avons réussi à en réunir 1125... Toutes nos recherches ont été malheureusement vaines pour retrouver les 3475 monnaies manquantes... Cependant notre enquête nous a permis de découvrir que la majeure partie de ces pièces a été, avec une inconscience surprenante, dispersée « par poignées » par certain membre de l'association il y a une trentaine d'années pour être distribuée dans son entourage !!!...³. Nous ne pouvons aujourd'hui que nous étonner et déplorer cette situation.

Nous avons par contre réussi à retrouver, il y a quelques années, la trace de ce monsieur Blanchou, ébéniste à Thiviers à l'époque du don du trésor, décédé aujourd'hui. Nous avons pu ainsi rencontrer son fils, toujours à Thiviers, qui, à la vue du vase que nous lui avons montré, nous a confirmé qu'il s'agissait bien du vase donné par son père en 1936.

Malheureusement, il n'a pu nous préciser l'origine exacte du trésor, ne se rappelant pas à quelle époque son père l'avait amené à la maison. Tout au plus a-t-il pu nous affirmer que le trésor avec le vase était en possession de sa famille en 1928, lors d'un séjour de son père à Aulnay en Saintonge. Nous n'avons plus en apprendre plus quant à la date et au lieu exacts de découverte, nous n'avons pu trouver aucune référence signalant ou évoquant la découverte d'un trésor monétaire du XVII^e siècle dans le nord de la Dordogne ou dans le sud des départements limitrophes avant 1928. Malgré tout, nous serions tenté de localiser le lieu d'invention dans la région de Thiviers car, hormis le séjour à Aulnay, la famille Blanchou ne s'est que peu déplacée d'après ce que nous avons pu apprendre. Cette origine périgourdine, nous allons tenter de la vérifier au travers de l'étude détaillée du vase où a été caché le trésor.

ETUDE MORPHOLOGIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DU VASE

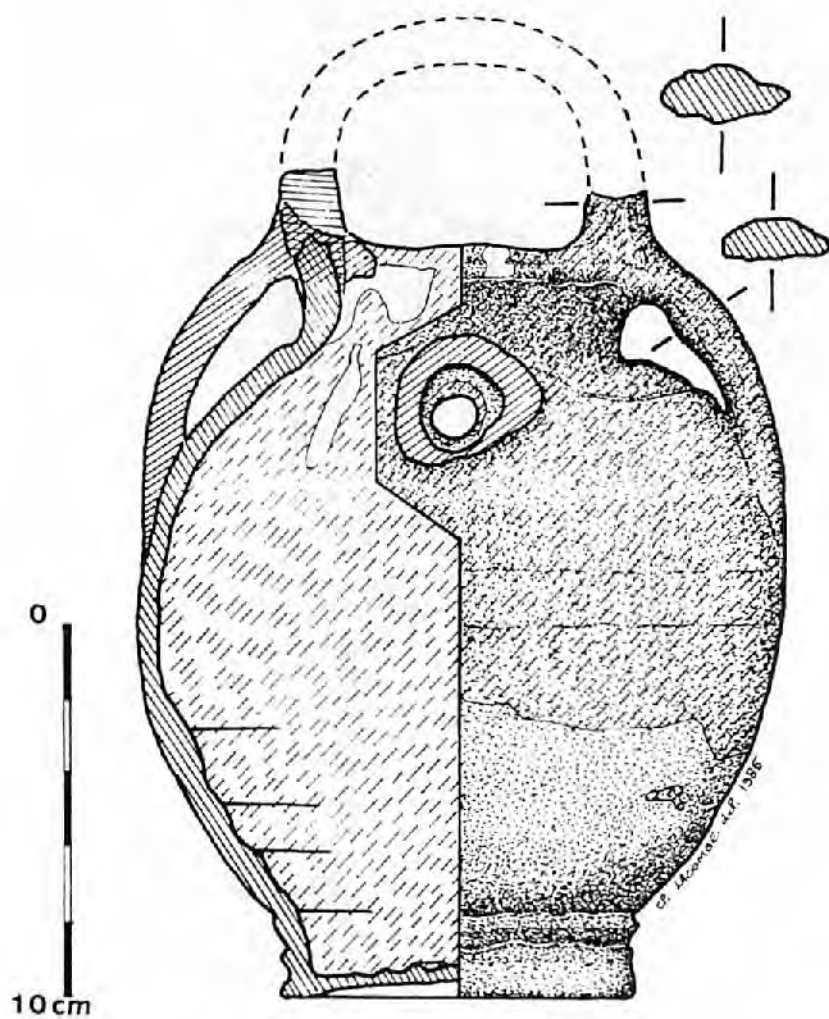
Le vase à panse ovoïde a une hauteur sensiblement égale au diamètre maximum⁴. Le pied est très petit par rapport au vase et semble constitué de deux bourrelets superposés séparés par une rainure. La face externe du fond est concave, la face interne est convexe et présente une rainure spiralée et un mamelon central témoins du tournage du vase. La liaison entre les côtés du pied et la panse est marquée là encore par une rainure.

Le col est assez court, sa liaison avec la panse est marquée par un bourrelet saillant, ou par un ressaut convergent et ce à cause d'un affaissement qui a affecté la moitié du col à droite du bec jusque sous l'anse. La lèvre à inflexion externe oblique, aux faces divergentes, a une liaison avec le col en courbe continue.

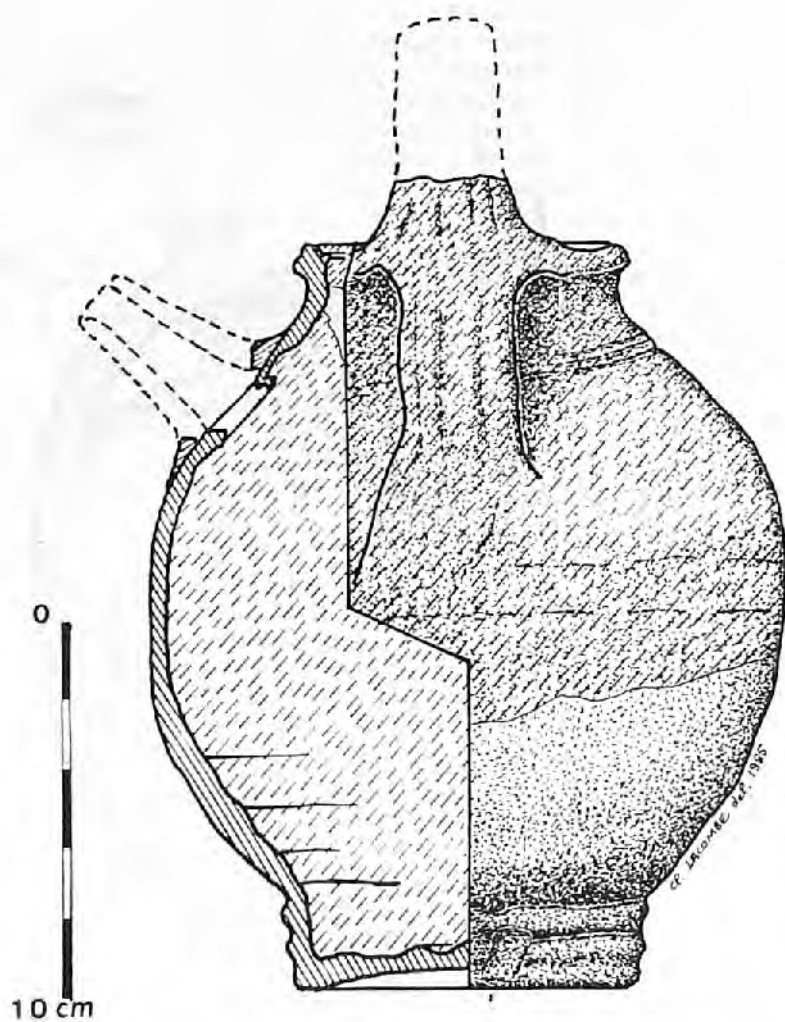
Le vase présente comme éléments de préhension trois anses, deux verticales et une en anse de panier superposées et disposées perpendiculairement par rapport au bec. Les deux anses verticales ne débordent pas du diamètre maximum du vase et ont leurs points d'attache inférieurs sur le haut de la panse, le point d'attache supérieur étant sur la lèvre. Pour ce qui est de la troisième anse, ses points d'attache sont eux aussi sur la lèvre. La section des deux anses

3. D'autres pièces devant faire partie du trésor trôneraient dans un intérieur périgourdin sur un présentoir de velours cramoisi... Il ne nous a malheureusement pas été permis de contrôler cette information.

4. Pour cette description détaillée du vase, nous avons suivi LEENHARD M. (1969), *Code pour le classement et l'étude des poteries médiévales (Nord et Nord Ouest de l'Europe)*, C.R.A.M., Caen.



Pl. 1. — Cruche du trésor monétaire (XVII^e siècle). Vue de face.



Pl. 2 — Cruche du trésor monétaire (XVII^e siècle). Vue de profil.

inférieures est dissymétrique, plate vers le vase et en trapèze très aplati vers l'extérieur. L'anse supérieure de section ovale présente vers l'extérieur un léger bourrelet central large et très aplati.

La vase présente l'arce d'un bec tubulaire sur le haut de la panse légèrement en dessous de sa jonction avec le col. Le vase peut donc être assimilé à une cruche.

Ses dimensions sont les suivantes : hauteur sans l'anse supérieure : 202 mm, diamètre maximum : 178 mm, diamètre du col : 88 mm, diamètre du fond : 94 mm. L'épaisseur de la pâte avoisine 6 mm.

La texture de la pâte par simple observation externe semble être homogène et plutôt fine. La surface est légèrement rugueuse. Un seul dégraissant semble avoir été utilisé : la silice sous forme de grains de quartz blanc et brun arrondis et sensiblement de même taille. Le fait que le quartz apparaisse sous forme de grains au profil arrondi peut laisser cependant supposer que ces grains étaient naturellement incorporés dans l'argile du gisement. La régularité relative dans la taille des grains témoigne d'un certain soin apporté à la fabrication de la poterie. La pâte est dure parce que rayable au fer.

La cruche a été cuite en atmosphère oxydante car sa pâte est de couleur Orange 200⁵. Cette couleur semble être la même en surface comme dans l'épaisseur de la pâte. On peut noter la présence sur la majeure partie de la cruche d'un engobe de couleur Jaune de Naples (Orange 199) servant de support au vernis. Cet engobe a probablement été appliqué par trempage mais le potier a manipulé le vase avant que cet enduit soit sec car de nombreuses empreintes digitales sont visibles. La glaçure plombifère de couleur Jaune 302 (entre Vert roux et Vert tremble) recouvre tout l'intérieur de la cruche ainsi que la moitié supérieure externe. Quelques taches accidentelles de ce même vernis sont présentes sur le bas de la panse, sur le pied et sous le fond. Le vernis lisse et brillant indique une cuisson de bonne qualité. Le vernis a très certainement été appliqué par la rotation du vase pour l'intérieur et par trempage pour l'extérieur de la cruche.

CONCLUSIONS

L'analyse détaillée que nous venons de faire nous réconforte dans l'idée que la cruche est bien le réceptacle d'origine du trésor monétaire. Elle nous conforte aussi dans l'idée que nous avons affaire à une production périgourdine et non pas saintongaise. Nettement différente des cruches quercynaises⁶ et malgré certaines similitudes avec les poteries trouvées à Port Bertaud en Saintonge⁷, dans l'épave du *Machault* au Canada⁸ ou à Louisbourg toujours au Canada⁹, nous attribuerons cette cruche au centre potier périgourdin de Beauronne-Douzillac¹⁰. Quant à la situation chronologique de cette cruche, nous la placerons dans le premier quart du XVII^e siècle nous référant en cela aux dates d'émission des monnaies composant le trésor.

5. SEGUY E. (1936) *Code universel des couleurs*. Ed. Chevalier. Paris. Entre Jaune de Naples et Tan.

6. LE BOULCH P. (1981). Pots de terre cuite quercynois. *Quercy Recherches* n° 38-39, pp. 31-43. Voir pp. 36-37.

7. OUVRAGE COL. (1975). *Potiers de Saintonge. Huit siècles d'artisanat rural*. Catalogue de l'exposition organisée par le Musée National des Arts et Traditions populaires, Paris.

8. BARTON K.J. (1978). Les terres cuites grossières de l'Europe Occidentale livrées par l'épave du *Machault*. *Lieux historiques canadiens - cahiers d'archéologie et d'histoire*, n° 16, pp. 45-72. Voir pp. 47-54.

9. BARTON K.J. (1981). Terres cuites provenant de la forteresse de Louisbourg. *Histoire et archéologie* 55, pp. 10-78.

10. LACOMBE C. et MOISSAT J. Cl. (1983). *Deux siècles de céramiques périgourdines : 1730-1930*. Musée du Périgord, Périgueux. Voir pp. 21-26.

The first part of the document is a letter from the Secretary of the State to the President, dated 18th March 1847. It contains the following text:

My dear Sir, I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 15th inst. in relation to the application of the Secretary of the State for the office of Secretary of the State, and in reply to inform you that the same has been referred to the President for his consideration.

I have the honor to inform you that the President has been pleased to appoint you to the office of Secretary of the State, and that you will be required to take the oath of office on the 1st day of April next.

I am, Sir, very respectfully,
Your obedient servant,
John C. Calhoun
Secretary of the State

1847
The second part of the document is a copy of a letter from the President to the Secretary of the State, dated 18th March 1847. It contains the following text:

My dear Sir, I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 15th inst. in relation to the application of the Secretary of the State for the office of Secretary of the State, and in reply to inform you that the same has been referred to the President for his consideration.

Trésor de doubles tournois du XVII^e siècle découvert en Périgord

par Jean DUPLESSY (*)

Grâce à M. Claude Lacombe, la Société historique et archéologique du Périgord a bien voulu, en 1979, me confier pour étude, au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, 1 125 monnaies de cuivre, restant d'un trésor de 4 600 pièces, découvert probablement à Thiviers¹. Ces monnaies se répartissent ainsi :

MONNAIES ROYALES

Henri III : 2 doubles tournois.	Villeneuve : 6
La Ligue (au nom de Henri III) : 1 double tournois.	Roquemaure : 2
Henri IV : 9 doubles tournois.	Nantes : 4
Louis XIII : 741 doubles tournois :	Valence ou Vienne : 1
Paris : 10	Amiens : 2
Corbeil : 2	Aix : 2
Rouen : 6	« Vallée du Rhône » : 113
Lyon : 85	sans différent, lég. française : 3
Tours : 160	sans différent, lég. latine : 1
Feurs : 4	atelier à la fleur : 1
Poitiers : 20	Marommes : 7
La Rochelle : 167	Saint-Palais : 8
Bordeaux : 113	Stenay : 2
Riom : 7	indéterminées (illisibles) : 15.

MONNAIES FEODALES

Arches (Charville) : 35 doubles tournois	Henrichemont : 28 doubles tournois
Sedan : 78 doubles tournois	Cugnon : 4 doubles tournois
Dombes : 105 doubles tournois	Château-Regnault : 7 doubles tournois
1 denier tournois	<i>Frustes</i> : 11 doubles tournois royaux ou féodaux.
Orange : 72 doubles tournois	
Avignon : 31 doubles tournois	

* Jean DUPLESSY, conservateur au Cabinet des Médailles, Bibliothèque Nationale, 58, rue de Richelieu, 75084, Paris cedex 01.

1. Chef-lieu de canton, arrondissement de Nontron (Dordogne). Pour les circonstances de la découverte du trésor et sa localisation présumée, cf. ci-dessus, l'article de M. Claude LACOMBE (1986), *Un trésor monétaire périgourdin du XVII^e siècle : enquête sur son origine et étude archéologique du vase*. B.S.H.A.P., Tome CXIII, p.



382(x2)



471(x2)



589



591(x2)



592(x2)

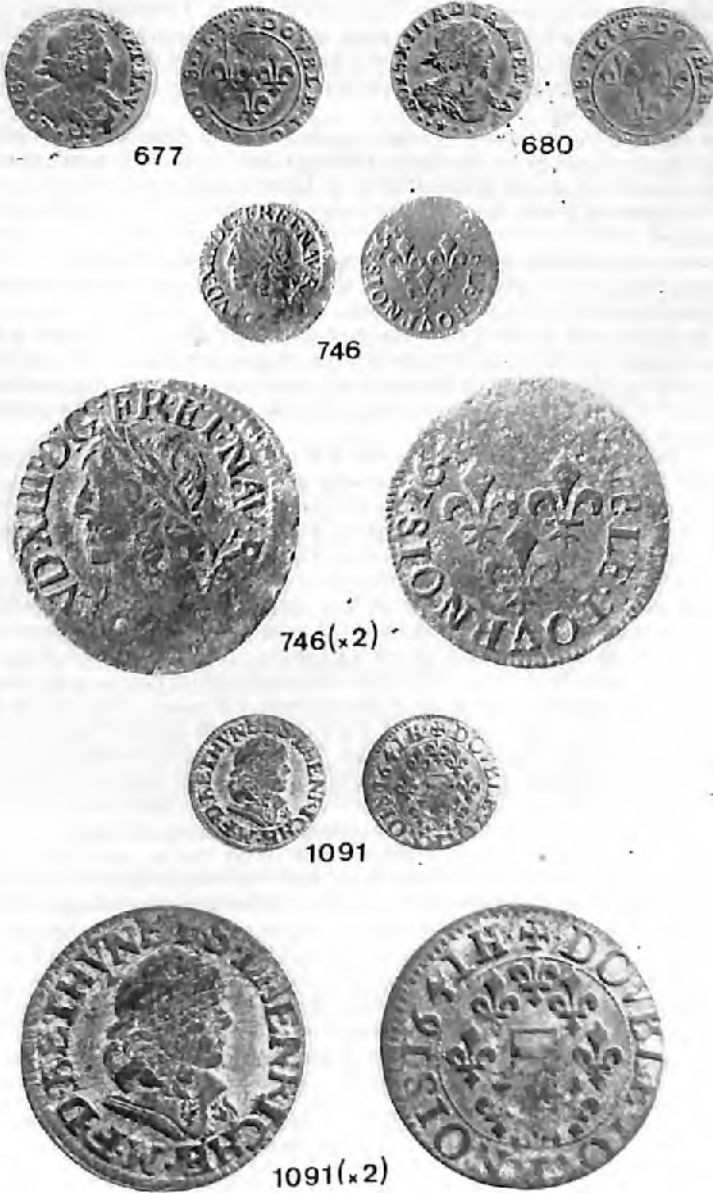


592



597(x2)





Pl. 2: Trésor de doubles tournois du XVII^e siècle découvert en Périgord.

LES TYPES ET LES ATELIERS

Quelques-unes de ces monnaies sont d'un intérêt particulier, à des degrés divers. Un double tournois 1640 de La Rochelle (n° 382) porte, après le millésime, un signe indéterminable qui pourrait être une marque de maître. Sur le coin de revers d'un double de Bordeaux (n° 471), le 8 du millésime 1268 a été regravé sur un 6 : c'est un nouvel exemple de réutilisation de coins encore en bon état.

J'ai reproduit sur la planche 1 le double tournois 1637 de Villeneuve-lès-Avignon (n° 589), bien que cette pièce ne soit pas inédite. Elle figure dans le trésor de Boussais, et un exemplaire du trésor de Vaucé a le millésime 1638. M. G. Depeyrot a cru pouvoir attribuer ces monnaies à la monnaie de Rouen, dont le différent est un B car, dit-il, « *Le B sous le buste est parfois coupé par le cercle intérieur, ce qui l'a fait confondre avec un R renversé* »². La photographie de ce nouvel exemplaire permet de vérifier que la lettre d'atelier est bien un R à l'envers et rétrograde, puisqu'elle est nettement détachée du cercle intérieur. L'affirmation péremptoire de G. Depeyrot est donc sans aucun fondement.

Il reste pas contre un doute en ce qui concerne notre n° 591, que j'ai classé à Roquemaure. Cette attribution n'est faite qu'avec réserves, en attendant de découvrir un exemplaire mieux conservé, celui du trésor de Boussais étant lui-même douteux. En effet, la lettre d'atelier se confond avec le drapé du buste royal, et je ne saurais affirmer si c'est vraiment un R plutôt qu'un K.

Il y a par contre un double de 1643 au type de Warin sur lequel le R sous le buste est indubitable (n° 592). Il s'agit de ces doubles tournois dont le Conseil d'Etat autorisait, le 12 mars 1642, le traitant Simon Mathieu à rétablir la fabrique dans six ateliers monétaires provisoires, installés à Corbeil (qui prenait le différent A de Paris) et dans cinq localités des vallées de la Loire et du Rhône : Lay (Loire), Feurs (Loire), Vienne (Isère), Valence (Drôme) et Roquemaure (Gard). Le R de cette pièce est regravé sur un coin qui portait précédemment les deux points que je croyais jadis être le différent de Feurs ; le point de droite est encore visible, et on devine celui de gauche sous la boucle de l'R qui l'a recouvert. Cet R est certainement le différent de la monnaie de Roquemaure, comme le F barré (n° 275-278) est celui de Feurs (et non d'Angers), le V barré (n° 597) et le V non barré (non représenté ici) étant ceux de Vienne et de Valence. Il reste à retrouver le L de Lay³. Dans le trésor de Boussais se trouvait une pièce de Lyon, avec un D à l'envers sous le buste. Lyon n'est pas cité parmi les ateliers de Simon Mathieu, mais on sait que son prédécesseur Isaac Texier y avait fait battre des doubles de 1637 à 1640 (seuls des exemplaires de 1637 et de 1640 sont actuellement connus). Toutes les pièces de Simon Mathieu ont au droit le type à la tête dit « de Warin » avec légende française, au revers trois lis dans une cerce lisse, avec une croissette initiale achée ou enhendée.

Les doubles fabriqués antérieurement par Isaac Texier sont au type d'un buste lauré, drapé et cuirassé qui ne se retrouve dans aucun atelier monétaire régulier, si ce n'est Lyon, affermé aussi par Texier. Ces monnaies portent les différents suivants : deux points accotés sous le buste, une étoile entre deux points, un croissant entre deux points, quatre ou cinq points accotés. Le revers a aussi trois lis dans un cercle lisse. Les n° 677 et 680 sont à cet égard extrêmement importants, car leurs coins de droit ont été retouchés. Sur le n° 676, qui est de 1638, sur les n° 677-678 de 1640, un croissant a été ajouté à gauche des deux points (différent précédent) ; sur les n° 680-681 de 1638, c'est une étoile qui a été regravée au même endroit. La substitution, ou l'adjonction, d'un différent à un autre prouve qu'il s'agit là de marques de contrôle sans rapport avec un atelier déterminé, contrairement à ce que j'avais écrit autrefois.

2. Georges DEPEYROT (1982), *Le trésor de Caucalières : doubles tournois du XVII^e siècle, Trésors monétaires*, IV, p. 75-91. Cette étude, qui comporte de nombreuses erreurs dans le texte et le catalogue devra être consultée avec précaution. La carte est trompeuse, qui confond trésors de doubles et de liards et présente comme lieux de découvertes de trésors des localités où des doubles ont été trouvés isolés au cours de fouilles archéologiques ou de dragages : il faut lire Saint-Priest-sous-Aixe et non Saint-Palast-sous-Aixe « Saint-Etienne-de-Tulmont (Puy-de-Dôme) » est une erreur pour Saint-Etienne-des-Champs (Puy-de-Dôme).

3. J. DUPLESSY (1983), Les doubles tournois des traitants Isaac Texier et Simon Mathieu (1637-1643), *Bulletin de la société française de numismatique*, janvier 1983, p. 271-274.

Sur le n° 746, double tournois de La Rochelle ou de Bordeaux d'après le style, c'est le coin de revers qui a été retouché, pour en changer le millésime. Il semble que l'on ait gravé 1644 sur 1643, ce qui est intéressant puisque, théoriquement, il n'a plus été frappé de doubles tournois après 1643.

La dernière pièce remarquable est un double tournoi de Maximilien III de Béthune, prince souverain d'Henrichemont et Boisbelle (n° 1091), au millésime 1641. Cette date est inédite, et l'exemplaire probablement unique : tous les doubles de Maximilien III retrouvés avant l'étude de notre trésor sont de 1642. Faute de documents, je ne puis savoir si ce double a été réellement fabriqué en 1641, ou si un monnayeur, en 1642, aura pris par erreur un coin 1641 de Maximilien I^{er} (Sully). La seconde hypothèse est cependant plus vraisemblable, puisque Maximilien I^{er} est mort le 22 décembre 1641 et qu'on n'a pas eu sans doute le temps de graver de nouveaux coins au portrait de son successeur avant le début de l'année suivante.

CIRCULATION DES MONNAIES DE CUIVRE

La composition du trésor confirme ce que nous savions déjà par nos études précédentes. La circulation des monnaies de cuivre était beaucoup plus localisée que celle des espèces d'or et d'argent. Par conséquent, comme à Boussais (Deux-Sèvres), le pourcentage de doubles des ateliers au sud de la Loire est plus important qu'à Vaucé (Mayenne)⁴. La comparaison est cependant faussée, puisque nous n'avons ici qu'un quart des monnaies du trésor. A Boussais, la proportion de doubles d'ateliers septentrionaux était de 8,50 % ; à Thiviers, elle est de 14,51 %, contre 53,39 % à Vaucé ; pour les ateliers méridionaux, 91,28 % à Boussais, 85,48 % à Thiviers, 43,83 % à Vaucé.

Dans le détail, on notera 11,61 % pour les monnaies des seigneuries ardennaises (Château-Regnault, Arches-Charleville, Sedan, Cugnon) et celles de Stenay (5,98 % à Boussais, 36,96 % à Vaucé). La proportion de monnaies de Paris et de Corbeil est la même qu'à Boussais (1,11 % contre 1,13 %) ; Tours est moins abondant (14,78 % contre 21,40 %), Henrichemont équivalent (2,58 % au lieu de 2,57 %). La Rochelle plus faible (15,43 % contre 32,66 %). Par contre sont en hausse les pourcentages de Trévoux (Dombes) (9,79 % au lieu de 6,79 %), les ateliers de la « vallée du Rhône » (Feurs, etc.) (11,10 % au lieu de 6,66 %), Bordeaux (10,44 % contre 5,53 %) qui est la monnaie la plus proche, Orange (6,65 % au lieu de 3,62 %), Avignon (2,86 % contre 1,43 %).

La date d'enfouissement de la plupart des trésors de doubles tournois (ceux qui ne contiennent pas quelques-uns des deniers frappés à partir de 1648) est impossible à donner avec précision. Dans le cas du trésor de Thiviers, elle l'est encore plus, puisque nous n'avons qu'une faible partie des monnaies. Ce trésor fut caché entre 1644 et 1650 environ.

RECTIFICATIF

M. Duplessy nous signale par un récent courrier que la poursuite de ses recherches vient de lui permettre de lever le doute qu'il exprimait dans les lignes qui précèdent au sujet de la pièce n° 591.

En effet, l'étude d'un nouveau trésor en cours de nettoyage, et la comparaison avec une pièce du trésor de Boussais, acquise par le Cabinet des Médailles, permettent de revenir sur l'attribution de cette pièce n° 591 (Pl. 1. Elle est sans aucun doute possible de Bordeaux, et non de Roquemaure, la lettre d'atelier sous le buste étant un K et non un R.

La répartition des pièces est donc modifiée comme suit :

Bordeaux : 114 doubles tournois.

Roquemaure : 1 double tournois.

4. Cf. la bibliographie en tête du catalogue.

CATALOGUE

Références :

B : J. DUPLESSY, (1959-1960), Le trésor de Boussais (Deux-Sèvres), *Revue numismatique*, 6^e série, II, p. 237-261.

L.P. : J. LAFAURIE et P. PRIEUR (1956), *Les monnaies des rois de France, II*, François I^{er} à Henri IV, Paris-Bâle.

V. : J. DUPLESSY, (1962), Le trésor de Vaucé (Mayenne), *Revue numismatique*, 6^e série, IV, p. 277-313.

v. de W. : Dr. H. J. VAN DER WIEL (1973-1974), Les monnaies de la principauté d'Orange sous la maison de Nassau, *Jaarboek voor Munt- en Penningkunde, LX-LXI*, p. 69-127.

Weill. : R. WEILLER (1977), *Les monnaies luxembourgeoises*, Louvain-la-Neuve, p. 182-191 (Terre franche de Cugnon).

MONNAIES ROYALES

*Henri III (1574-1589)**Doubles tournois (L.P. 992)*

1. Saint-Lô, 1585.
2. Atelier illisible, 158[C].

*La Ligue (au nom de Henri III)**Double tournois (L.P. 1013)*

3. Toulouse ? 1596.

*Henri IV (1589-1610)**Double tournois (L.P. 1111)*

4. Paris, 16[].
5. Paris, date illisible.
6. Lyon, 1607.
7. Lyon, 1608.
- 8-9. Lyon, date illisible 2 ex.
10. Tours ? 1592.
11. Atelier illisible (Paris ou Lyon), 1608.
12. Atelier et date illisibles.

*Louis XIII (1610-1643)**Doubles tournois*

A (Paris)

13. Petit buste lauré, col plat, 1611.
14. *Id.*, 1615.
- 15-17. Buste juvénile, mince, lauré, petit col plat, 1621 ; 3 ex.
18. Buste juvénile, lauré, col plat large, 1627.
19. Buste lauré et drapé avec barbe en pointe, grande fraise, 1629.

20. Grand buste drapé, lauré et barbu, 1629.

21. Buste juvénile lauré, boucles dans le cou, grande fraise sur pourpoint ; 1630.

22. Date illisible (type des années 1611-1617).

A (Corbeil).

23-24. Tête laurée (type de Warin), 1643 ; 2 ex.

B (Rouen).

25-26. Grand buste lauré et drapé, 1638 ; 2 ex.

27. Petit buste lauré et drapé, dépassant dans la légende en bas, 1639.

28-30. Petit buste, ne dépassant pas dans la légende ; 3 ex.

D (Lyon).

31. Buste lauré avec fraise mince, ponctuation du revers par fleurs à quatre pétales, 1611.

32-33. *Id.*, 1613 ; 2 ex.

34-35. Buste juvénile lauré, col plat, 1628 (V. 14) ; 2 ex.

36-39. Buste juvénile, col plat plus large, couronne de lauriers plus large et sortant du champ, tête plus allongée, 1628 (V. 15) ; 4 ex.

40-47. *Id.*, 1629 ; 8 ex.

48-53. Buste lauré, drapé et barbu, *sautoir* initial au revers, 1630 ; 6 ex.

54-57. *Id.*, mais *croisette* initiale, 1630 ; 4 ex.

58-63. *Id.*, avec *sautoir*, 1631 ; 6 ex.

64-74. Grand buste lauré, fraise rabattue, *croisette* initiale, 1631 ; 11 ex.

75. *Id.*, mais petit buste, 1631.

76-83. *Id.*, petit buste, 1632 ; 8 ex.

84. *Id.*, grand buste, 1632 ; *troué*.

85-96. *Id.* petit buste, 1633 ; 12 ex.

97-98. *Id.*, grand buste, 1633 ; 2 ex.

99-107. *Id.*, petit buste, 1934 ; 9 ex.

108-112. *Id.*, petit buste, 1635 ; 5 ex.

113. Type des n° 36-47, date illisible (1628 ou 1629).

114-115. Types indéterminables, date illisible ; 2 ex.

E (Tours).

116-117. Buste drapé et lauré, avec fraise rabattue, point sous le buste, 1631 ; 2 ex.

118-119. *Id.*, sans point ; 2 ex.

120-125. *Id.*, sans point, 1632 ; 6 ex.

126-127. *Id.*, sans point, 1633 ; 2 ex.

128. Buste drapé et lauré, avec grand col plat rabattu, 1633.

129-133. Reprise du type avec fraise, sans point sous le buste, 1634 ; 5 ex.

134. *Id.*, 1635.

135. *Id.*, date illisible.

136-138. Buste drapé et lauré, petit et étroit, petite lettre d'atelier, petit croissant sous le buste à droite, 1637 (B. 13) ; 3 ex.

139. Buste large, cou plus dégagé, petite lettre d'atelier, 1637 (B. 15).

140. Grand buste drapé et lauré, mèche sur le front, nez aquilin, tunique fermée par un bouton, petite lettre d'atelier, croissant sous le buste à droite, 1637 (B. et V. pour 1638 seulement).

141-142. *Id.*, 1638 ; 2 ex.

143-145. *Id.*, croissant absent ou effacé, 1638 ; 3 ex.

146-152. Buste drapé, cheveux bouclés, launiers sortant du grênetis, tunique fermée par une boucle sur l'épaule, 1638 ; 7 ex.

153-155. Petit buste drapé et lauré, lettre d'atelier entre deux points, 1638 ; 3 ex.

156-159. *Id.*, lettre d'atelier à l'envers, sans points, 1638 ; 4 ex.

160-162. Petit buste drapé et lauré, tête plus allongée en largeur, 1638 ; 3 ex.

163. *Id.*, 1639.

164-216. Type semblable, buste plus long, sans grênetis au droit, 1639 ; 53 ex.

217-244. *Id.*, 1640 ; 28 ex.

245-272. Tête laurée à gauche (type de Warin), légende du revers commençant par une *croisette*, 1643 ; 28 ex. (dont 1 troué).

273-274 et 274 bis. *Id.*, mais sans *croisette* initiale au revers, 1643 ; 3 ex.

F barré (Feurs).

275-278. Tête laurée à gauche (type de Warin), lettre d'atelier sous le buste ; trois lis dans une cercle lisse au revers 1643 ; 4 ex.

G (Poitiers).

279-283. Petit buste lauré, col plat, 1619 ; 5 ex.

284-286. *Id.*

287-289. Buste juvénile lauré, col plat, 1626 ; 3 ex.

290-298. *Id.*, 1627 ; 9 ex.

H (La Rochelle).

299. Buste lauré avec fraise rabattue, *cœur* sous le buste, 1631.

300-301. *Id.*, sans *cœur*, 1631 ; 2 ex.

302-306. *Id.*, avec *cœur*, 1632 ; 5 ex.

307-308. Buste avec fraise rabattue (autre coin), 1638 ; 2 ex.

309-312. Buste drapé (*Revue numismatique*, 1959-1960, pl. XV, 2), 1638 ; 4 ex.

313. Buste drapé (variété de coin), 1638.

314. Buste drapé, plus grand, forme de tête différente, 1638.

315-316. Petit buste lauré et drapé, sans grênetis intérieur, sans ponctuation, 1639 ; 2 ex.

317-318. *Id.*, mais points au revers, 1639 ; 2 ex.

319-323. *Id.*, mais grênetis intérieur, points au droit et au revers, *croisette* accostée de deux points, 1639 ; 5 ex.

324-325. *Id.*, mais point à droite de la *croisette* seulement, 1639 ; 2 ex.

326-327. *Id.*, mais ponctuation par points au droit, quatre points en croix au revers, *croisette* non accostée, 1639 ; 2 ex.

328-342. *Id.*, mais ponctuation par *étoiles* au droit et au revers, *croisette* non accostée, 1639 ; 15 ex.

343-380 et 380 bis. Comme 328-342, 1640 ; 39 ex.

381. *Id.*, mais avec *étoile* supplémentaire entre le millésime et la *croisette*, 1640.

382. *Id.*, mais avec signe indéfinissable entre le millésime et la croisette, 1640 (*Pl. I, 1*).
 383-385. Comme 328-380, date illisible (1639 ou 1640) ; 3 ex.
 386-425. Tête laurée à gauche (type de Warin), 1642 ; 40 ex.
 426-463. *Id.*, 1643 38 ex.
 464. *Id.*, date illisible (1642 ou 1643).

K (Bordeaux)

465. Buste lauré avec col plat, 1619.
 466. *Id.*, 1620.
 467. *Id.*, 1621.
 468. Buste lauré juvénile, col plat, 1627.
 469-470. *Id.*, 1628 ; 2 ex.
 471. *Id.*, mais sur le coin de revers, le millésime 1628 a été regravé sur 1626 (*Pl. I, 2*).
 472-481. Buste lauré et drapé, avec col de dentelle, 1637 ; 10 ex.
 482-485. *Id.*, 1638 ; 4 ex.
 486-494. Grand buste lauré, avec grand col rabattu, 1638 ; 9 ex.
 495-496. Buste lauré et drapé, avec cuirasse, 1638 ; 2 ex.
 497-519. *Id.*, 1639 ; 23 ex.
 520-530. *Id.*, 1640 ; 11 ex.
 531. Buste lauré et drapé, avec cuirasse, style moins sommaire.
 532-542. Tête laurée à gauche (type de Warin), 1642 ; 11 ex.
 543-571. *Id.*, 1643 ; 29 ex.
 572-573. Buste avec fraise, date illisible (1611-1614) ; 2 ex.
 574. Comme 468-470, date illisible (1627-1628).
 575-577. Comme 495-531, date illisible (1638-1640) ; 3 ex.

O (Riom).

- 578-579. Petit buste lauré, col plat, *étoile* après la date, 1624 ; 2 ex.
 580-581. *Id.*, mais l'*étoile* est avant la date, 1624 ; 2 ex.
 582-584. *Id.*, *étoile* avant la date, 1626 ; 3 ex.

R (Villeneuve-lès-Avignon).

585. Buste enfantin lauré, col plat, *rose* en fin de légende du revers, 1618.
 586-587. Grand buste enfantin, lauré, petit col plat, 1621 ; 2 ex.

588. Buste juvénile lauré, col plat, 1626.
 589. Petit buste lauré et drapé, lettre d'atelier à l'envers et rétrograde, 1637 (*Pl. I, 3*).
 590. *Id.*, 1638. R (Roquemaure).
 591. LOYS.XIII.R.D.FRAN.ET.NAV., buste drapé et lauré, lettre d'atelier sous le buste.

R/ + DOVBLE.TVRNOIS.1639, trois lis dans une cercle lisse. (*Pl. I, 4*).

592. LOVIS.XIII.R.D.[]ET.NA., tête laurée à gauche (type de Warin), R sous le buste regravé sur...

R/ (*croix achée*) DOVBLE.TOVRNOIS.1643, trois lis dans un cercle lisse (*Pl. I, 5*).

T (Nantes).

593. Grand buste enfantin lauré, avec fraise étroite, 1611.
 594. *Id.*, date illisible (1611-1613).
 595. Petit buste enfantin lauré, avec fraise étroite, 1614.
 596. *Id.*, 1616.

V barré (Valence ou Vienne).

597. LOVIS.XIII.R.D.FRAN.ET.NA. sous le buste, .V. (V barré).

R/ (*croix enhendée*) DOVBLE.TOVRNOIS.1643, trois lis dans un cercle lisse (*Pl. I, 6*).

X (Amiens).

598-599. Types intermédiaires, dates illisibles (à partir de 1611).

& (Aix).

600. Buste lauré avec fraise étroite, 1613.
 601. *Id.*, 1614.

• • (atelier de la « vallée du Rhône »).

- 602-613. Buste drapé et lauré, 1637 ; 12 ex.
 614-634. *Id.*, 1638 ; 21 ex.
 635-654. *Id.*, 1639 ; 20 ex.
 655-664. *Id.*, 1640 ; 10 ex.
 665-668. Tête à gauche (type de Warin), légende française ; au revers, croisette enhendée initiale, 3 lis dans un cercle lisse, 1643 ; 4 ex.
 669-670. *Id.*, mais croisette achée initiale, 1643 ; 2 ex.

671-672. *Id.*, mais croisette potencée initiale, 1643 ; 2 ex.

— (ateliers de la « vallée du Rhône »).

- 673-674. Même buste drapé et lauré, 1639 ; 2 ex.
675. *Id.*, 1640.
- .. (ateliers de la « vallée du Rhône »).
676. Même buste drapé et lauré, 1638.
677-678. *Id.*, 1640 (*Pl. II*, 7).
- . * . (ateliers de la « vallée du Rhône »).
679. Même buste drapé et lauré, 1640.
- . * .. (ateliers de la « vallée du Rhône »).
- 680-681. Même buste drapé et lauré, 1638 ; 2 ex. (*Pl. II*, 8).
- Ateliers non identifiés (différents illisibles), type de la « vallée du Rhône » au buste drapé et lauré.
- 682-689. 8 ex. de 1637.
690-694. 5 ex. de 1639.
695-702. 8 ex., dates illisibles (1637-1640).
- Sans différent (ateliers de la « vallée du Rhône »).
- 703-705. Tête laurée à gauche (type de Warin), légende française ; au revers, croisette enhendée initiale et trois lis dans un cercle lisse, 1642 ; 3 ex.
706. *Id.*, mais croisette potencée, 1642.
707-709. *Id.*, avec croisette enhendée, 1643 ; 3 ex.
710-712. *Id.*, avec croisette potencée, 1643.
713-714. *Id.*, date et croisette illisibles.
- Sans différent.
715. Tête à gauche (type de Warin), légende française ; au revers, croisette potencée sans cercle lisse, 1642.
716-717. *Id.*, date illisible ; 2 ex.
- Sans différent (Corbeil ?).
718. Tête laurée à gauche (type de Warin), légende latine ; au revers, croisette potencée initiale, pas de cercle lisse, 1643.
- Fleur (atelier non identifié).
719. Buste lauré et drapé, l'épaule découverte (*Revue numismatique*, 1959-1960, pl. XV, 5), 1638.
- Quintefeuille (Marommes).
- 720-721. Buste drapé et lauré (même style qu'à Rouen) ; 2 ex.
- Six points formant fleuron (Marommes).
722. Même type, 1640.
- . . . (Marommes).
723. Même type, 1639.
724. *Id.*, 1640.
- (Marommes).
725. Même type, 1639.
- Sans différent (Marommes).
726. Même type, 1639.
- Ecu de Navarre (Saint-Palais).
- 727-734. Buste lauré avec fraise rabattue, 1635 ; 8 ex.
- Doubles lorrains.
- Sans différent (Stenay).
735. Grand buste drapé, avec col de dentelle, la tête nue, légende commençant en haut, croisette initiale, 1639.
736. Même type, mais légende du droit commençant par une étoile, date illisible.
- Indéterminées (ateliers illisibles).
737. 1614.
738-739. 1628 ; 2 ex.
740-741. Type de Warin, légende latine (La Rochelle ou Bordeaux), 1642 ; 2 ex.
742-745. Type de Warin (La Rochelle ou Bordeaux), 1643 ; 4 ex.
746. Type de Warin (La Rochelle ou Bordeaux), 1644, date regravée sur 1643, (*Pl. II*, 9).
747-750. Type de Warin (La Rochelle ou

Bordeaux), date illisible (1642-1643) ; 4 ex.
751. Double tournois presque fruste, Henri IV ou Louis XIII (début du règne).

Principauté d'Arches :
Charles I^{er} (1601-1637)

752. CHARLES.I.DVC.D.MANT.S.DAR (légende commençant en vas), grand buste drapé, avec fraise rabattue.
R/ ☉ DOVBLE.DE.LA.S.DAR.1635, huit besants posés en orle dans un double cercle ; dans le champ, un soleil entre trois lis (V.13).
753-754. *Id.*, mais D.LA.SOV.DAR.1635 (V.14) ; 2 ex.
755. Comme 753-754, 1636 (B. -, V. -).
756-757. Même type, légende commençant en haut, *fleuron* initial.
R/ ☉ DOVBLE.D.CHARLLEV.1636, même type V.18) ; 2 ex.
758. Même légende de droit, buste drapé avec col de dentelle ; même légende et même type de revers, 1636 (V.20).
759-760. Mêmes types, mais légende de revers de 753-754, 1636 (B. -, V. -) ; 2 ex.
761. *Id.*, mais D.LA.SOV.DA.1636 (B. -, V. -).
762-763. Types des n° 753-754, mais légende commençant en haut par un *fleuron*, 1637 ; 2 ex.
764. Buste avec col de dentelle, date illisible (1636 ou 1637).

Principauté d'Arches :
Charles II (1637-1659)

- 765-769. (*fleuron*) CHARLES.II.DVC.D.MANT.S.DAR. (légende commençant en haut), grand buste enfantin drapé avec col de dentelle, cheveux raides.
R/ ☉ DOVBLE.D.LA.SOV.DAR.1639, huit besants posés en orle dans un double cercle, trois lis dans le champ (V.3) ; 5 ex.
770-771. *Id.*, 1640 (V.4) ; 2 ex.
772-773. Même type, mais petit buste, 1640 (V.5.) ; 2 ex.
774. Mêmes légendes, mais grand buste, cheveux bouclés (V.7).
775-782. (*fleuron*) CHARLES.II.DVC.D.MANT.S.DAR (légende commençant en bas), buste enfantin drapé avec col de dentelle, cheveux bouclés ; pas de grénets intérieur ; même revers que 765-769, 1642 (V.10) ; 8 ex.

784. Type des n° 772-773, date illisible (1640-1642).

785-786. Type des n° 775-783, date illisible (1642-1643) ; 2 ex.

Principauté de Sedan :
Frédéric-Maurice
de la Tour d'Auvergne (1623-1651)

- 787-788. F.MAVRICE.DE.LA.TOVR.P.S.D.S., petit buste avec col de dentelle.
R / ☉ DOVBLE.TOVRNOIS.1632, petite tour fleurdéliée en haut du champ, et champ de grands lis (dont 3 entiers posés 2 et 1) (V.3) ; 2 ex.
789. Type indéterminable (buste effacé), *fleuron* initial, 1632.
790. (*Fleuron*) F.M.D.L.TOVR.DVC.D.BVILLON, petit buste avec col de dentelle.
R/ (*croix enhendée*) DOVBLE.DE.SEDAN.1635, grande tour fleudéliée dans le bas du champ, entourée de sept petits lis (V.7).
791-795. *Id.*, 1636 (V.8) ; 5 ex.
796-797. *Id.*, 1637 (V.10) ; 2 ex.
798. *Id.*, mais point initial au droit, 1637 (V.11).
799. *Id.*, avec *fleuron* initial, 1638 (V.12).
800-801. *Id.*, avec point initial (V.13) ; 2 ex.
802-808. F.M.D.L.TOVR.DVC.DE.BVILLON (légende commençant en haut), buste plus grand drapé, avec col de dentelle.
R/ ☉ DOVBLE.DE.SEDAN.1638, petite tour fleudéliée en haut du champ, avec trois lis posés 2 et 1 et moitiés de lis (V.16) ; 7 ex.
809-826. *Id.*, mais DVC.D.BVILLON, 1639 (V.22) ; 18 ex.
827. *Id.*, mais *étoile* initiale au droit, 1639 (V.23).
828-831. *Id.*, point initial, 1640 (V.26) ; 4 ex.
832. *Id.*, mais DVCDE.BVILLON, 1640 (B.-V. -).
833-837. Comme 802-808, 1641 (V.27) ; 5 ex.
838-840. *Id.*, 1642 (V.28) ; 3 ex.
841-843. *Id.*, avec point initial au droit, *étoile* au revers, 1642 (V.29) ; 3 ex.
844. *Id.*, *étoile* au droit et au revers, 1642 (V.30).
845. Comme 841-843, 1643 (B. -, V. -).
846-853. Dates illisibles (1635-1638) ; 8 ex.
854-863. Dates illisibles (1638-1643) ; 10 ex.
864. Type indéterminable, date illisible.

*Principauté de Dombes :**Marie (1608-1628)**Doubles tournois.*

865. ☩ MARIE.SOVVER.DE.DOMBES., buste à gauche.

R/ ☩ DOVBLE.TOVRNOIS 1622, trois lis et brisure (B. -, V. -).

865 bis. *Id.*, mais sans ponctuation, 1623, 866-868. *Id.*, sans point final au droit, 1627 ; point avant la date (B.14, V.9) ; 3 ex.*Denier tournois.*

869. ☩ MARIE.SOVVE.DE.DOMBES, buste à gauche.

R/ ☩ DENIER TOVRNOIS.1624, deux lis et une brisure ; au-dessous, M.

*Principauté de Dombes :**Gaston, usufruitier (1628-1657)*

870. ☩ GASTON.VSVF.DE.LA.SOV. DOMB. buste imberbe avec fraise.

R/ ☩ DOVBLE.TOVRNOIS.1629, trois lis sous un lambel (B. I, V. I).

871. *Id.* ; 1629, sans point final au revers (B. -, V. -).872-875. *Id.*, var. 1630 (B.4) ; 4 ex.876. *Id.*, var., 1630 (B.5).877. *Id.*, var., 1631 (B.7).878. *Id.*, avec DOMB., sans point final au revers (B. -, V. -).879-881. *Id.*, var., 1631 (B.8) ; 3 ex.

882-889. ☩ GASTON.VSVE.DE.LA.SOV.DOM, buste avec barbiche, fraise rabattue ; même revers, 1634 R (B.13,V.10) ; 8 ex.

890. *Id.*, mais DOM. (B. -, V. -).891-897. *Id.*, avec DOM. et 1635 R (B.14) ; 7 ex.898-899. *Id.*, avec DOM, et 1635.

B (B. -, V. -) ; 2 ex.

900-901. *Id.*, avec DOM ; R/2DOVBLE.TOVRNOIS.1635.B. ; 2 ex.902-904. *Id.*, avec VSVF., DOM. et 1635.B (B. -, V. -) ; 3 ex.905. *Id.*, avec VSVE, DOM. et 1636 B (B. -, V. -).906-907. *Id.*, avec VSVE, DOM et 1636 B (B. -, V. -) ; 2 ex.908. *Id.*, avec VSV, DOM, 1636.B (B. -, V. -).

909. ☩ GASTON.VS.DE.LA.SOV.DOM G, même type.

R/ ☩ DOVBLE.TOVRNOIS.1636 (B. -,

V. -).

910. Type et légendes de 882 et s., avec VSV, DOM et 1637.B (B. -, V. -).

911. *Id.*, avec VSV, DOM et 1637 B (B. -, V. -).912. *Id.*, avec VSV, DOM et 1638.F913. *Id.*, avec VSV, DOM et 1638.F.914.918. *Id.*, avec VSV, DOM et 1638 ; 5 ex.

919. Comme 914-918, sans aucune ponctuation au droit (B. -, V. -).

920. ☩ GASTON.VSV.DE.LA.SOV. DOM, buste drapé sur cuirasse, coupant la légende en bas à gauche ; revers avec 1638. 921-922. Reprise du type de 882-919, avec VS. et DOM, 1639 (B. -, V. -) ; 2 ex.

923-925. *Id.*, avec VSV. et DOM, 1639 ; 3 ex.

926-927. ☩ GASTON.VSV.DE.LA.SOV. DOM, buste drapé sur cuirasse, ne coupant pas la légende en bas, style différent, 1639 (B.28) ; 2 ex.

928. *Id.*, 1940.

928 bis. Même légende, même type, mais variété de coin, 1640.

929-931. ☩ GASTON.VSV.D.LA.SOV. DOM, buste drapé sur cuirasse, coupant la légende en bas à gauche (variété de coin de 920), 1640 ; 3 ex.

932. *Id.*, mais 1640933-934. *Id.*, mais DOMB et 1640 ; 2 ex.935. *Id.*, légende en partie illisible (droit surfrappé sur revers, et vice-versa), 1640.936. *Id.*, avec DOM, date 1641 regravée sur coin de 1640.937-938. *Id.*, avec DOM et 1641. ; 2 ex.939-940. *Id.*, avec DOM et 1641. ; 2 ex.

941-942. ☩ GASTON.VSV.D.LA.SOV. DOM, buste drapé sans cuirasse, ne coupant pas la légende, 1641 ; 2 ex.

943-944. *Id.*, mais DOMB, 1641 ; 2 ex.945-948. *Id.*, fin de légende illisible, 1641 ; 2 ex.949-954. *Id.*, avec DOM.G, 1641 ; 6 ex.955. *Id.*, avec ☩ DOM.G. et 1641 :956. *Id.*, avec ☩, DOM.G. et 1641 :957. *Id.*, avec DOM.G et 1641.958-961. *Id.*, avec DOM.G et 1642 ; 4 ex.962. *Id.*, avec D.L.SOV.DOM.G et 1642.

963. Comme 962, mais sans ponctuation au droit.

964. *Id.*, avec D.LA.SOV.DOM.G et 1643

965. Date illisible (type de 1629-1634).

966-968. Date illisible (type de 1634-1638) ; 3 ex.

Principauté d'Orange :
Frédéric-Henri (1625-1647)

969. 1636 (v.d.W. 58).
 970-971. FRED.HENR.D.G.PRI.A., buste cuirassé à droite, avec petit col plat et collier, ... sous le buste, 1640 (v.d.W.62 b) ; 2 ex.
 972-978. *Id.*, var. (v.d.W. 62 c) ; 7 ex.
 979. *Id.*, var. (v.d.W. 62 e).
 980. *Id.* avec PRIN.A., 1640 (v.d.W. -).
 981-987. *Id.*, avec PRLAV et... sous le buste, 1640 (v.d.W. -) ; 7 ex.
 988. *Id.*, avec PRLAV. et... sous le buste, 1640 (v.d.W. -).
 989-992. *Id.*, avec PRI.AV., ponctuation sous le buste absente ou effacée, 1640 ; 4 ex.
 993. *Id.* 1641 (v.d.W. 63 a).
 994-996. *Id.*, 1641 (v.d.W. 63).
 997. *Id.*, avec PRI.A. et... sous le buste, 1641 (v.d.W. -).
 998-999. *Id.* avec PRLAV. et... sous le buste, 1641 (v.d.W. -) ; 2 ex.
 1000-1001. *Id.*, avec PRLAV. et... sous le buste, 1641 (v.d.W. -) ; 2 ex.
 1002. *Id.*, avec PRI.A., ponctuation sous le buste illisible, 1641.
 1003-1008. *Id.*, avec PRLAV., ponctuation sous le buste illisible, 1641 ; 6 ex.
 1009-1012. FRED.HENR.D.G.PRI.A., buste cuirassé à droite, avec col bordé de dentelle sous le buste, 1641 (v.d.W. 64 ?) ; 4 ex.
 1013-1015. *Id.*, mais PRLAV. ; 3 ex.
 1016-1018. *Id.*, mais sans points sous le buste, PRI.AV. ; 3 ex.
 1019-1021. *Id.*, avec PRI.A., points absents ou illisibles, 1641 ; 3 ex.
 1022-1024. *Id.*, avec PRLAV., points absents ou illisibles ; 3 ex.
 1025. *Id.*, avec PRI.A., ... sous le buste, 1642.
 1026-1032. *Id.*, avec PRLAV., 1642 ; 7 ex.
 1033. *Id.*, avec PRLAV., .. sous le buste, 1642.
 1034. *Id.*, avec PRI.A., sans points sous le buste, 1642.
 1035. *Id.*, avec PRLAV sans points sous le buste, 1642.
 1036. *Id.*, avec PRI.A., points sous le buste illisibles, 1642.
 1037-1038. Date illisible (type au buste avec collier, 1640-1641) ; 2 ex.
 1039. Date illisible (type avec col bordé de

dentelle, 1641-1642).

1040. Date illisible, type indéterminable (1640-1642).

Comtat-Venaissin :
Urbain VIII (1623-1644)

- 1041-1044. (*étoile*) VRBANVS VIII PONT MAX, buste à droite.
 R/ ANT CAR BAR LE AVE 1635, trois abeilles posées 2 et 1 ; 4 ex.
 1045-1047. *Id.*, mais avec ponctuation au droit et au revers, 1635 (B. -, V. -) ; 3 ex ;
 1048-1054. *Id.*, sans ponctuation, 1636 (B.2) ; 7 ex.
 1055-1061. *Id.*, avec ponctuation, légende commençant par une croix entre deux points, BARB.LE. au revers, 1636 (B.5) ; 7 ex.
 1062-1063. Comme 1055-1061, 1637 (B.6) ; 2 ex.
 1064. Comme 1062-1063, mais BAR.LE, 1637 (B.7).
 1065-1069. Comme 1064, 1640 (B.9) ; 5 ex.
 1070. Date illisible, type avec *étoile* initiale, sans ponctuation (1635-1636).
 1071. Date illisible, type avec croix initiale (1636-1640).

Seigneurie d'Henrichemont :
Maximilien I^r (1597-1641)

1072. Double tournois 1636 (V.1).
 1073. Variété de légende, 1636 (V.4).
 1074. Autre type, 1636 (B.5, V.8).
 1075. *Id.*, var. 1636 (B.6, V.9).
 1076-1078. *Id.*, var., 1637 (B.9, V.11) ; 3 ex.
 1079. *Id.*, var., 1637 (B.10, V.12).
 1080-1091. *Id.*, var., 1641 (B.11, V.13) ; 12 ex.
 1092. *Id.*, var., 1641 (B.12).

Seigneurie d'Henrichemont :
Maximilien III (1641-1661)

1093. M.F.D.BETHVNE.P.S.DHENRICHE, buste juvénile, grand col rabattu.
 R/ ☩ DOVBLE.TOVRNOIS.1641.H., écu sur champ de lis (sept entiers et fragments) ; *date inédite (Pl. II, 9)*.
 1094-1096. *Id.*, 1642 (B.1) ; 3 ex.
 1097-1099. Type au grand buste (B.2) ; 3 ex.

Seigneurie de Cugnon :
Jean-Thierry (1611-1644)

- 1100-1101. Double tournois 1633 (Weill.8) ;
 2 ex.
 1102-1103. Double tournois 1634 (Weill.9) ;
 2 ex.

Seigneurie de Château-Regnault :
François de Bourbon
(monnayage posthume)

1104. F.D. BOVRBON.PRINC.D.CONT.,

buste avec fraise.

R/ .DOVBLE.TOVRNOIS (B. -, V. -).

1105. Buste avec fraise, sans date (B.3, V.8).

1106-1107. Buste au col plat, sans date (B.4,
 V.15) ; 2 ex.

1108. *Id.*, sans date (B.5, V.16).

1109. *Id.*, sans date (V.29).

1110. *Id.*, sans date (V.337).

Frustes (doubles tournois
royaux ou féodaux)

- 1111-1121, 11 ex.
-

Les Poumeau : une famille d'« amphibies bourgeois » de Bergerac

C'est le jeune duc de La Force, venu en 1699 « normaliser » ses terres — restées protestantes quatorze ans après la Révocation de l'édit de Nantes — qui se plaignait de ces « amphibies bourgeois » de Bergerac¹. Face à une nouvelle vague de « conversions » forcées, avec jésuites et dragons, l'amphibie bourgeoise de la ville réagissait une fois encore en utilisant au mieux son environnement et conformément aux vieilles méthodes. Elle poussait les paysans à résister au duc et elle glissait entre les doigts qui voulaient la saisir...

Les Poumeau n'ont pas échappé à l'attention des érudits locaux². Mais les archives privées de cette famille³ et différentes autres sources permettent de mettre en évidence quelques aspects inédits, importants et parfois caractéristiques de la réalité bergeracoise entre la fin du 17^e et le début du 19^e siècle : une réalité « amphibie » à bien des égards.

Une vieille famille bergeracoise de bourgeois huguenots :

L'arbre généalogique des Poumeau fut réalisé par un anonyme, à partir des « papiers de la famille qui (...) ne remontent pas au-delà de 1604 ». Dans ces conditions, établir un lien familial avec Guilhem Poumeau, consul de Bergerac en 1490, serait aléatoire. Mais la probabilité d'un tel lien paraît beaucoup plus forte avec les Poumeau, douze fois consuls entre 1559 et 1618 et souvent signalés en outre dans le conseil de ville durant cette période qui fut, en gros, la grande époque du protestantisme bergeracois. On trouve encore un Pierre Poumeau *ancien* du Consistoire de Bergerac en 1588 et 1604 (au moins) : cette importante fonction, dans le contexte berge-

1. CHARRIER (G.), *Les Jurades de la ville de Bergerac*, Bergerac, 1902, t. 11, p. 90.

2. En particulier le docteur RENNES, *Histoire du Protestantisme à Bergerac*, Bergerac, 1868 et André JOUANEL, *Bergerac et la Hollande*, Bergerac, 1951.

3. Que je voudrais remercier une fois encore dans ce bulletin, pour m'avoir ouvert très libéralement ces riches archives.

racois d'alors, permet de supposer qu'il pourrait s'agir du personnage, maire en 1599-1600, figurant à la base de l'arbre généalogique ⁴.

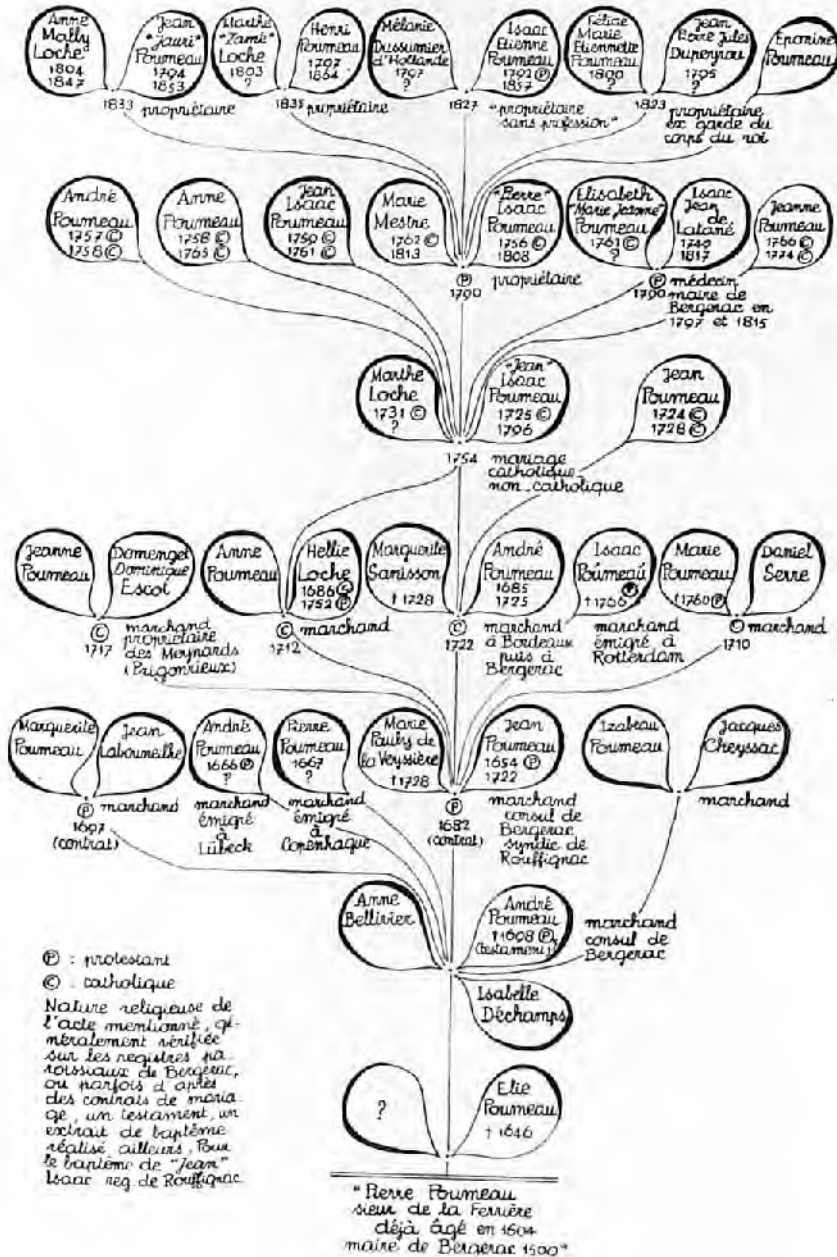
A partir de 1621, la monarchie catholique et centralisatrice, maîtresse par la force des armes à Bergerac, fut généralement en mesure d'imposer ses choix dans la composition de la municipalité de la ville. On n'y trouve plus jusqu'à la fin du siècle qu'un seul Poumeau : André, consul en 1634. L'inventaire des papiers d'André Poumeau, réalisé juste après la mort de ce dernier en 1698, mentionne « un sac des rolles du temple et de la communauté » ; la date de ces rôles n'est pas fournie, mais leur présence dans les papiers familiaux confirme le rang éminent des Poumeau dans la bourgeoisie protestante de Bergerac. Comme le contrat de mariage passé le 28 septembre 1682 entre Jean Poumeau, fils d'André, et Marie Pauly de la Veyssière, issue d'une famille de consuls protestants du bourg de la Madeleine, en présence de nombreux notables, en s'engageant à « solemniser le présent mariage en l'esglise de Dieu prétandue réformée ». Puis, le despotisme religieux de Louis XIV virant au totalitarisme, on découvre des Poumeau parmi les victimes des deux grandes phases de dragonnades à Bergerac : André Poumeau, marchand, forcé d'abjurer « l'hérésie de Calvin » le 28 août 1685, et Jean Poumeau signataire, le 10 décembre 1700, de l'« acte capitulaire » exigé par le duc de La Force ⁵.

La diaspora des Poumeau :

André Poumeau mourut, le 5 septembre 1698, bourgeois et marchand de Bergerac. L'inventaire de ses biens meubles, ou de ce que les héritiers mirent sous les yeux du notaire (pas un seul écu, pas un seul bijou n'est signalé) laisse apparaître un mobilier fort austère ; le luxe est totalement absent : buffets, tables sur tréteaux, coffres, bancs, le tout généralement en noyer, quelques rares chaises de paille, vaisselle d'étain, linge usé, etc. Les biens immobiliers étaient plus conséquents sans être considérables. Il y avait d'abord trois maisons dans la ville de Bergerac, quartier du Terrier. La maison habitée par André était composée d'un rez-de-chaussée servant de boutique (avec comptoir de noyer, banc de sapin, « arques (coffres) servant a metre bled » et « douze meschants fust de bariques », d'un unique étage divisé en trois « chambres » sans attribution bien nette et d'un « cabinet » pour les écritures ; au-dessus on trouvait le grenier. André laissait également à ses héritiers deux métairies et deux vignobles dans la paroisse de Rouffignac, à une dizaine de kilomètres au sud de Bergerac ; la métairie de la Gourrière et le vignoble du Terme Blanc, la métairie de la

4. *Annales historiques de la ville de Bergerac* et CHARRIER (G.), *Jurades...*, en particulier t. 4, p. 169 et t. 5, p. 171. Je n'ai vérifié (et parfois corrigé et complété) l'arbre généalogique des Poumeau qu'à partir d'André (+ 1698), fils d'Elie.

5. *Archives historiques de la Gironde*, t. 24, p. 84 et CHARRIER (G.), *Jurades...*, t. 11, p. 129.



Bouyssougne⁶ (environ 13 ha en 1690) et le vignoble de Monrepos⁷ (environ 7,4 ha de vignes en 1709). André avait été l'auteur, pour l'essentiel, de ce patrimoine foncier campagnard.

En 1722 encore, les biens fonciers de cette famille de marchands restaient relativement modestes, ce qui n'étonne guère ici⁸. Mais quelques dizaines d'années plus tard *Jean Isaac Poumeau*, arrière-petit-fils d'André, figurera parmi les dix plus riches propriétaires de Bergerac⁹.

La première phase de cette mutation semble avoir été, en 1681 et 1688, l'émigration pour Copenhague et pour Lübeck des deux fils les plus jeunes d'André Poumeau, l'aîné Jean restant à Bergerac. Ces départs correspondent à une période où la normalisation catholique s'appesantissait sur la ville et d'ailleurs la part d'héritage des fils émigrés fut saisie après la mort de leur père et remise à la Régie chargée d'administrer les « Biens des Religioneux fugitifs ». Plusieurs procès-verbaux de mises aux enchères des revenus de la métairie de la Gourrière « avec les vignes en dépendant » montrent que Jean Poumeau réussit malgré tout à conserver le contrôle de ces biens, soit en enchérissant ouvertement, soit en utilisant un homme de paille comme en 1703 lors des enchères faites à Bordeaux : Pierre Pabus, bourgeois de Bordeaux, reconnu n'avoir emporté l'affermé de ces biens « que pour faire plaisir au sieur Jean Poumeau bourgeois de Bergerac »...

Mais la religion peut-elle être invoquée comme seule cause de ces départs ? Ce sont les plus jeunes fils qui s'expatrient, et pour aller s'installer sur des marchés alors nouveaux, ouverts par Colbert au commerce aquitain par l'intermédiaire de Bordeaux¹⁰. La religion et les affaires s'entremêlent dans une lettre écrite de Lübeck, le 20 octobre 1698, par André à son frère Jean qui lui avait annoncé la mort de leur père : « En bref, j'ai vu avec bien du regret la mort de notre père que Dieu l'a voulu retirer de ce monde (...) Dieu en soit loué, c'est une mort qui m'afflige beaucoup n'ayant pas pu avoir l'avantage de l'embrasser avant sa mort, je vous assure que j'en suis au désespoir ». Il n'était guère aisé de régler les affaires de famille ; alors, « puisque Dieu nous a voulu tant éloigner et que nous ne

6. Exploitée avec une paire de bœufs, on y élevait une truie et 20 à 30 brebis. Les labours : 93 1/2 pognérées couvraient 81 % de la surface totale (prés : 12,6 %, vignes : 5,2 %...). On y semait environ 50 pognérées de grains (95 % froment en 1695, 81 % en 1703), soit environ une pognérée par pognérée cultivée (assolement biennal). A Bergerac, une pognérée, ou poignérée, ou pognérée, mesure de superficie, couvrait 1 124 m², une pognérée, poignérée, ou pognérée, mesure de capacité pour les grains, contenait 23,1 litres.

7. Le compte du vigneron pour l'année 1708-1709 mentionne 66 pognérées de vignes, soit 22 journaux. Le vigneron recevait une pension de 7 l. par journal, payée pour l'essentiel en avances de grains : méture (14 sacs), fèves (2 sacs), mais (1/2 sac). Mais le maître déduisait 12 l. 10 s. « pour 25 pognérées de vigne qu'il (le vigneron) n'a pas débite » et l'année suivante le vignoble était réduit à 56 pognérées, effet des grandes gelées de janvier 1709 ? Entre 1711 et 1715 on ne trouve que 48 pognérées. Les comptes s'interrompent ensuite, jusqu'en 1723 où l'on rend compte 76 pognérées de vignes ou « plantées » (ou jeunes vignes).

8. Jean Poumeau, consul de Bergerac, se contentait lui aussi d'un logis assez modeste en ville. Il se rendait avec son épouse « pendant le temps des mestives » à la métairie de Pompeyril, et « pendant le temps des vendanges » au vignoble de Monrepos. Il logeait là dans une chambre véritable capharnaüm, ou s'entassait un mobilier de rebut, avec tout ce qu'il faut pour camper confortablement un mois ou plus, avec encore divers instruments aratoires, un parasol en toile cirée, deux fusils (au vignoble, mais les chiens mangeurs de raisin), un miroir « avec la morte de la glace », etc.

9. D'après mon étude sur la Société bergéroise au 18^e siècle.

10. GITEAU (F.), (participation à) *Bordeaux de 1453 à 1715*, Bordeaux, 1966, p. 488.

pouvons pas nous parler comme nous désirerions bien »... André chargeait son aîné resté au pays d'y pourvoir au mieux... « *ayez la bonté de nous vouloir estre père* » et surtout « *ayez le soin d'avoir de bons vigneron pour faire valoir la vigne* ». Et il annonçait son intention d'expédier au mois de mars (1699) « *un petit vesseau a Liborne* ». Pierre Poumeau écrivit lui aussi, de Copenhague, le 26 novembre 1698, en s'excusant du retard mis à répondre à la lettre de Jean, écrite le 7 septembre, deux jours après le décès du père. On cherche en vain dans la lettre de Pierre la moindre pensée pieuse et même la moindre allusion au décès ! Par contre, Jean lui ayant écrit que « *les raisins ne mûriront pas* » à cause du mauvais temps, il lui demandait de ne pas acheter les huit tonneaux de vin qu'il lui avait commandés ou de les revendre, et de vendre aussi deux autres tonneaux (de leur vignoble ?) en envoyant à la place « *de belles tables (planches) de noyer que nous pourrez charger dans mon petit vaisseau que j'ay adressé à M. Losteau* ».

Pierre Poumeau de Copenhague n'en était pas à une messe près... On retrouve sa signature bien particulière, au bas de l'acte de mariage catholique de son neveu (30 octobre 1722), puis au bas de sa propre formule d'abjuration de l'« *hérésie de Calvin* » (11 novembre 1722) devant le curé de Bergerac (registres de St-Jacques). En 1723 il intenta une action judiciaire pour récupérer la métairie de la Gourrière. Manifestement, le négociant-émigré-huguenot se muait en retraité-bergeracois-catholique...

Bergerac-Bordeaux-Rotterdam-Copenhague-Lübeck :

Resté en contact et en relations d'affaires avec ses frères de Copenhague et de Lübeck, Jean Poumeau marchand de Bergerac envoya ou laissa partir à Bordeaux son fils aîné André, désigné comme « *marchand de Bordeaux demeurant aux Chartrons* » dès le 11 septembre 1706 (exploit d'huis-sier). Et le frère cadet d'André, Isaac, s'expatria en Hollande ; il arriva à Rotterdam le 15 août 1710.

La filière Poumeau (Bergerac-Bordeaux-Rotterdam-Copenhague-Lübeck) a-t-elle jamais fonctionné dans toute sa plénitude ? La trace d'André Poumeau de Lübeck, en affaires avec son neveu André Poumeau de Bordeaux en 1707, se perd après cette date, plusieurs années avant l'apparition de celle d'Isaac *Poumeau* à Rotterdam... Les « *registres et livres de commerce anciennement tenus par le sieur André Poumeau négociant à Bordeaux* » qui figuraient encore dans l'inventaire de 1808 ont malheureusement disparu... Mais d'assez nombreux documents permettent malgré tout d'évoquer les activités marchandes de la famille entre la fin du 17^e et les années 20 du 18^e siècle.

Etre marchand, cela ne consistait pas seulement à vendre et acheter ; à l'occasion, les Poumeau prêtaient à l'intérêt. Il fallait encore payer ses fournisseurs et récupérer son dû, non sans mal et sous la forme parfois

d'une lettre de change douteuse. Le marchand, homme d'argent, avait ainsi des contacts réguliers avec les gens de justice du tribunal de Bergerac, de la Cour de la Bourse et du Parlement de Bordeaux...

Les traces laissées par la maison de commerce de Bergerac illustrent certains caractères de l'écosystème local à cette époque. C'est l'achat par Jean Poumeau, en juillet-août 1706, de 9 pipes (54 sacs) de seigle (à 15 l. et 15 l. 10 s. la pipe) commandées par une marchandé de Bordeaux et donc destinées à la descente. Et c'est encore l'achat à Bordeaux (à Eyma et Pouljol) de 50 boisseaux (50 sacs) de seigle, cette fois pour les faire monter à Bergerac, en septembre 1712, période disetteuse en Périgord... C'est, en novembre 1707, l'expédition de 700 boisseaux de châtaignes vers Libourne... C'est, en janvier 1723, la concentration à Bergerac d'une cargaison de graines de genièvre pesant 17 869 livres (près de 9 tonnes), achetées à raison de 6 l. 10 s. le quintal (sauf douze quintaux « achetés à Monrepos pour 50 l. »). Mais l'activité qui a laissé le plus de traces est celle du commerce des vins. Un compte écrit de la main d'André, datable de la première moitié des années 1720, mentionne l'achat de 261 $\frac{3}{4}$ tonneaux de vins, drainés parmi 91 vendeurs, dans les coteaux de la rive gauche ; autour de Sigoulès, à Rouffignac, Gageac, Rouillac, Saussignac, Monestier, etc. Les prix varient entre 54 l. et 95 l. par tonneau (56 % des tonneaux entre 70 l. et 88 l. 10 s.). Deux lettres de 1693 indiquent que Jean Poumeau pouvait utiliser les ports de Prigonrieux et de Gardonne pour charger ses vins. Pour les vins expédiés en Hollande (d'un prix supérieur aux précédents semble-t-il), il en coûtait entre 1724 et 1725 de 34 à 37 l. par tonneau pour la descente de Bergerac à Libourne et pour l'embarquement (dont plus de 25 l. de taxes et péages).

L'échelonnement des Poumeau sur une importante voie de négoce présentait des avantages, notamment en temps de guerre. Le 12 mai 1711, profitant peut-être d'une phase de rémission dans la guerre de Succession d'Espagne, Pierre Poumeau de Copenhague adressa son compte à son neveu : « M. André Poumeau de Bordeaux. » Un compte en *Doit et Avoir*, équilibré à 45 685 l. 10 s., pour une période d'un peu plus de deux années (octobre 1708-novembre 1710). On découvre que Copenhague constituait alors pour les Poumeau un important relai dans l'Europe du nord, vers les marchés d'Amsterdam et surtout de Hambourg (82,9 % des traites d'André étaient *payables dans Hambourg*). Les partenaires commerciaux d'André, cités dans ce compte, sont généralement connus : Pierre Got et Cie, Philippe Cosson, Bayssellance et Mourgues, Duret et fils, Dupayrou frères, Georg Henry Kluner, Jacob et Raphael Mendes Da Costa, Souza et Silva, Gaspar Rodrigo Medine, Philippe Fernando, Joseph Nunes Perey...¹¹

11. Plusieurs de ces noms appartiennent à des familles de la communauté juive portugaise signalée à Bordeaux, Amsterdam, Londres, etc. par BUTEL (Paul), *Les négociants bordelais, l'Europe et les Indes au XVIII^e s.*, Aubier-Montaigne, Paris 1974.

Les archives familiales ont également conservé une liasse, soigneusement classée et enfilée, de lettres de change acquittées par Isaac *Poumeau* (frère cadet d'André) « marchand à Rotterdam », datées entre le 29 décembre 1719 et le 17 septembre 1720, d'un montant total de 19 714 florins et 2 sols. Deux seulement, valant ensemble 2 900 florins, ont été tirées à Bergerac. Toutes les autres furent établies à Bordeaux, par Elie et Jean Dupeyroux, Barthelemy Luneman et le plus souvent par Boucherie l'aîné et Hellie Loche (ce dernier, gendre de Jean Poumeau depuis 1712). Les endossements de ces lettres de change, rédigés parfois en hollandais, révèlent des cheminements complexes : plusieurs endossements souvent à Bordeaux, puis passage assez fréquent par Paris, plus rare par Anvers, de nouveau assez fréquent par Amsterdam, avant de rejoindre Isaac *Poumeau* à Rotterdam.

Tout comme ses oncles et son frère cadet partis à l'étranger, André Poumeau, émigré de l'intérieur, devenu marchand aux Chartrons et bourgeois de Bordeaux, facilita probablement les affaires de son père Jean, marchand à Bergerac (et réciproquement). Mais André cessa alors quelque temps d'être un marchand bergeracois. A partir de 1710, date de son émancipation, il « négocia à son profit et avantage particulier », particulièrement dans les vins et eaux de vie. L'inventaire du 28 avril 1728 mentionne « 12 livres au cayers des achats de vins faits par led. feu sieur Poumeau pendant le temps de son négoce à Bordeaux ». Mais on découvre à l'occasion qu'il vendait du vin de Bordeaux : 27 tonneaux de « vin rouge de Grave et Cairie », à 378 l. le tonneau, en janvier 1710. En 1715, après sa faillite, son beau-frère Hellie Loche compta 4258 l. 5 s. à divers créanciers, au quart des sommes dues, conformément au concordat obtenu : 30 % de ce total furent versés à six créanciers de Langon et à un de Cadillac, dans l'amont viticole garonnais de Bordeaux, le reste alla surtout à des créanciers de Bordeaux ou d'Amsterdam¹².

Les Poumeau s'étaient alors intégrés au monde cosmopolite du négoce de l'ouest et du nord de l'Europe. Comment faut-il interpréter cette métamorphose ? Comme une manifestation du dynamisme du commerce de Bergerac ? Et en effet l'exemple des Poumeau n'est pas unique... Ou bien au contraire faut-il y voir une conséquence de la médiocrité de ce commerce, avec la manifestation de l'esprit d'entreprise de certains fils de la ville à la recherche de marchés plus « porteurs », aux « Quatre vents de l'aventure » ? La seconde hypothèse paraît la plus vraisemblable, quand on considère l'écosystème bergeracois au 18^e siècle.

Les retours au pays - le « Refuge » bergeracois :

La pratique du négoce n'apportait pas nécessairement la grande fortune et les aventureux, les entreprenants Poumeau restaient des enfants de

12. Selon un compte remis par Hellie Loche à Jean Poumeau : « Pour argent que j'ay conté à divers particuliers créanciers de Poumeau son fils suivant son ordre »

la ville. Après sa faillite bordelaise en 1714, André se replia sur Bergerac où, devenu « marchand habitant cette ville », il partagea les activités commerciales de son père (qui de son côté dédommagea les créanciers). En 1722 André épousa sa cousine Marguerite Sanisson, issue comme lui d'une vieille famille de marchands de Bergerac. Était présent à ce mariage l'oncle Pierre Poumeau de Copenhague qui, « âgé de 55 ans ou environ, à présent habitant de cette ville » prenait manifestement sa retraite à Bergerac, où il mourut semble-t-il entre 1726 et 1728 (décès protestant probablement).

La mort frappa alors durement la famille. Jean Poumeau quitta ce monde le 24 sept. 1722. Son fils André le suivit en 1725, laissant sa veuve enceinte et mère d'un enfant âgé d'un an, avec la responsabilité de la maison de commerce et de plusieurs vignobles.

Alors, Isaac *Poumeau* de Rotterdam revint à son tour au pays natal. Certes, ses parents l'avaient officiellement répudié dans leur testament en le déshéritant, « attendu qu'il estoit sorty du royaume sans leur participation et contre la volonté du roy », mais comment voir dans ces mots, autre chose qu'une précaution destinée à éviter la saisie d'une partie de l'héritage ? Dès 1725 Isaac commerçait à Bergerac. Il s'installa dans la maison familiale, auprès (ou plutôt au milieu) de sa mère, de sa belle-sœur et de ses neveux. En 1728, le notaire dressant l'inventaire trouva les chemises et le petit linge de l'ancien négociant de Rotterdam mêlés aux effets des petits orphelins et de leur grand-mère dans un cabinet en bois de noyer... Isaac enterra en 1728 sa mère (19 avril), sa belle-sœur (19 novembre) et l'aîné de ses neveux (29 novembre). Devenu « marchand habitant de la ville de Bergerac », il reprit la maison de commerce, régla les dettes, recouvra les créances, éteignit les procès, administra les biens fonciers, le tout sous la surveillance intéressée de ses sœurs et beaux-frères qui contestaient toujours le partage (très inégal) de l'héritage paternel. Le moment venu, il envoya son neveu *Jean Isaac* poursuivre ses études à Bordeaux (de 1739 à 1741) et il régla les frais de pension, chez Montégut (100 l. par trimestre).

Cet oncle tuteur mourut en 1766 en léguant son prénom à trois générations de Poumeau et en faisant de *Jean Isaac* son « héritier général et universel »¹³. Pour les Poumeau, le *Refuge*, c'était désormais Bergerac.

Jean Isaac et Pierre Isaac : des propriétaires-exportateurs de Bergerac :

Jean Isaac était le produit de plusieurs générations de marchands. Il concentra entre ses mains un héritage respectable. En plus des successions de son père et de son oncle Isaac, il reçut en 1749 celle de sa tante Isabeau Sanisson, elle-même héritière de son frère Daniel : beaucoup de dettes, mais aussi deux vignobles exportant en Hollande (marque D.S.B.) à Jaure et au Brandal (dans le nord de l'actuelle commune de Bergerac).

13. D'après son testament du 9 juin 1762, ouvert le 19 janv. 1765 à Montégut, paroisse de Pompont. L'acte d'ouverture précise que le décès eut lieu dans la nuit du 12 au 13 janvier 1766.

Jean Isaac fut d'abord négociant semble-t-il, et pourtant son commerce n'a guère laissé de traces dans les archives familiales, contrairement à celui des trois générations précédentes. Mais une lettre de Daniel Sanisson le montre évoluant en 1745 entre Bergerac et Bordeaux. En 1758 et 1760 encore, le tribunal de Bergerac le désigne comme « bourgeois et négociant de cette ville ». Puis il faut attendre 1789 pour le voir à nouveau doté de cette étiquette, à l'occasion d'une assemblée de la bourgeoisie bergeracoise¹⁴. Partout ailleurs où l'on rencontre son nom entre ces dates et même en 1789 ou plus tard, quelle que soit l'origine du document, on retrouve ce nom soit sans étiquette, soit avec celle de « bourgeois et habitant de Bergerac », même quand il achète, en 1763, le vignoble du Teulet et la métairie des Martras à Jacques Pinet père et fils, le premier « marchand » de Bergerac et le second « négociant » à La Rochelle ; même quand il achète en 1768 la métairie des Gillet à Elie Lafargue « négociant » de Bergerac... Ou encore quand il donne procuration en 1790 à François Domanget, bien situé par le notaire bergeracois comme « négociant » à Bordeaux, pour le représenter au mariage de son fils *Pierre* Isaac. Et dans son contrat de mariage *Pierre* Isaac est désigné par le notaire bordelais comme « bourgeois et habitant » e Bergerac, alors que son beau-père Etienne Mestre est « négociant ». Comme les quatre témoins à ce mariage (dont Louis Bouchon « négociant habitant de Bergerac »), selon le certificat du lieutenant général de la sénéchaussée de Guienne (mariage *non-catholique*), alors que l'époux est désigné seulement comme « sieur Isaac Poumeau habitant de la ville de Bergerac »¹⁵.

On pourrait multiplier les exemples... « Bourgeois » sous la monarchie, « agriculteur » sous la première République, « propriétaire » sous l'Empire, *Pierre* Isaac Poumeau devra attendre la seconde moitié du 20^e siècle pour être désigné comme un négociant, d'abord par A. Jouanel, avec des nuances, puis par J. Beauroy et A.-M. Cocula-Vaillières, sans aucun guillemet. Ce nouvel avatar semble partiellement lié à l'étude amphibie (riche mais très pointilliste) réalisée par A. Jouanel sur le milieu bergeraois. On y trouve la référence à une *notice généalogique* (que je n'ai pas retrouvée), selon laquelle *Pierre* Isaac aurait reçu une éducation de fils de négociant, ce qui n'est pas invraisemblable. On y trouve encore de longs extraits du livre de comptes dans lequel *Pierre* Isaac inscrivait ses expéditions de vins en Hollande, livre qui selon Jouanel devrait se trouver aux

14. CHARRIER (G.), *Jurades*, t. 13, p. 306. Il s'agit vraisemblablement de *Jean* Isaac. Son fils *Pierre* Isaac ne fut légalement émancipé que le 22 fév. 1790 (à l'âge de 34 ans), devant le lieutenant particulier de Bergerac, « après que ledit sieur Poumeau fils se fut mis un genou en terre, devant ledit sieur son père, le suppliant de nouveau de vouloir l'émanciper ». En 1789 *Jean* Isaac avait 64 ans, mais on trouve 2 officiers municipaux encore plus âgés en l'an 2 à Bergerac.

15. Arch. Dép. Dordogne, 3 E 7944 (1763) - 3 E 7954 (1768) - Archives Poumeau (1790).

Archives Municipales de Bergerac... où il est actuellement inconnu ¹⁶. Jouanel interpréta semble-t-il assez correctement ces expéditions : celles d'un « commissionnaire qui groupait, avec ses propres récoltes, celles de ses voisins et amis », en croyant déceler toutefois, à l'occasion, une activité de « véritable négociant », expédiant des châtaignes (une fois) et « quelques lots de vins girondins ». Mais ces dernières expéditions furent très marginales et il faudrait tenir compte des origines bordelaises de l'épouse de Pierre Isaac. Durant la période 1798-1801, ce dernier chargea à Libourne 708 1/2 tonneaux de vin (en quatre années). Sur ce total, 25 % lui appartenaient et 56,6 % venaient de la famille Loche (y compris Anne Loche, épouse puis veuve de J.-J. Eyma de Boisse), famille dont les liens familiaux avec les Poumeau furent très étroits du début du 18^e au début du 19^e siècle.

C'est à partir du début des années 1760 que les Poumeau, jusque là marchands ou négociants-proprétaires, se sont mués en propriétaires accessoirement-négociants-peut-être. On cessa de les désigner comme des négociants, alors que Jean Isaac augmentait sensiblement les biens fonciers de la famille : 69 800 livres d'achats (un total imposant à Bergerac) entre 1760 et 1768. Achat d'un vignoble au Petit Jaure (environ 6 ha, pour 4800 l.) qui joint à l'héritage Sanisson permet de constituer le domaine de Jaure (à 3 vigneron) sur la côte du nord de Bergerac. Achat d'une maison modeste (400 l.) à Bergerac, s'ajoutant à la maison héritée en ville rive droite et au chai hérité au bourg de la Madeleine (« un chay à contenir 100 tonneaux »). Achat, à St-Laurent-des-Vignes, de la métairie des Martras (7 700 l.), voisine de la grosse métairie, héritée, de Pompeyri (Saint-Christophe), dans la plaine céréalière, rive gauche. Les biens hérités à Rouffignac : la métairie du Caillaux et le vignoble de Monrepos, furent enjolivés, sur la côte sud, par l'achat du beau vignoble du Teulet (Monbazillac) en 1763. Le Teulet ne couvrait que 46 pougnerées (5,17 ha) et pourtant Jean Isaac le paya 13 900 l., mais à condition de posséder désormais le monopole de la marque « Jacques Pinet M » attachée à la production de ce vignoble, « clause expresse, sans laquelle led. sieur Poumeau n'aurait fait lad. acquisition ». Avec le Teulet, avec Monrepos et Jaure, le vignoble de Jean Isaac peut être estimé à 30 ou 35 hectares. En 1768, la grosse métairie (ou « domaine ») du Gillet (43 000 l.) couronna l'édifice ¹⁷. Située dans la

16. Il ne peut s'agir que du « Livre journal pour servir à moi Isaac Poumeau commencé le 31 octobre 1772 (sic) contenant 63 rôles et une page d'écriture, le premier article relatif à M. Escot et Compagnie à Amsterdam sous la date du 31 octobre 1772 et finissent par un article relatif à Mrs Durand frères sous la date du 29 mai 1802 », ainsi décrit par le notaire dans l'inventaire de 1808. Ce livre est peut-être parvenu amputé aux A.M.B., mais un nouvel examen serait utile, si un jour il refaisait surface.

17. Le pont des Gilliat, sur la Dordogne en amont de la Poudrière, tire son nom de ce bien, qui avait été vendu en 1752 à Etie Lafargue par Messire Pierre, Gaston Gillet, marquis de Lacaze, « cy devant président au Parlement de Bordeaux » (Arch. Dep. Dordogne 3 E 7954). Les Gilliat étaient une vieille famille bourgeoise de Bergerac.

plaine céréalière rive droite (sur Bergerac et Creysse), elle couvrait 503 poignées 59 escats (56,62 ha) selon l'arpentement de 1767¹⁸.

Les achats importants devinrent ensuite beaucoup plus rares. *Jean Isaac* acquit en 1786 un chai proche du petit port, rive droite (4 000 l.). *Pierre Isaac* ajouta essentiellement la métairie du Pra-Burla (ou Pré Brûlé), évaluée 19 000 l. en 1808, sur Bergerac et Saint-Laurent-des-Vignes. Indice supplémentaire de l'évolution familiale, il fit construire dans le quartier alors à la mode, sur la ligne des anciens remparts, entre la rue du marché (rue de la Résistance) et la rue Bourbarraud, une grande maison de 7 chambres, avec cuisine, salle à manger, « salon de compagnie » et cabinet (maison évaluée 16 000 l. en 1808). Ce n'est pas dans les profits d'un éventuel négoce qu'il faut chercher l'origine de ces derniers investissements. *Pierre Isaac* avait été institué héritier universel de ses parents, à charge pour lui cependant de verser à sa sœur le restant de la dot qui lui avait été promise : environ 40 000 l., moitié d'une jolie dot de 80 000 livres. Mais son épouse lui avait apporté une dot de 50 000 l., assortie de belles espérances... L'héritage maternel de Marie Mestre fut évaluée en 1802 à 196 000 l. (à partager entre trois sœurs) de biens fonciers et immobiliers : un vignoble à Caudéran et quatre maisons à Bordeaux dont une au 39 façade des Chartrons, avec chai et grenier, rapportait 6 000 francs de loyer annuel (soit le revenu de deux ou trois grosses métairies bergeracoises). *Pierre Isaac* fut, avant tout, un propriétaire, héritier de négociants. Un propriétaire quelque peu amphibie certes, mais certainement pas un négociant.

Un pied en ville et l'autre à la campagne, un pied dans les vignes et l'autre dans les labours, un pied rive droite et l'autre rive gauche, un pied dans la vallée et l'autre sur les coteaux, l'amphibie *Jean Isaac* avait donné à sa famille une assise solide. Sans rompre totalement avec ses origines, il avait accédé à l'idéal bourgeois de Bergerac en devenant, fondamentalement, un propriétaire rentier dans les années 1760. Il laissa à son fils des relations et des connaissances qui lui permirent d'expédier ses vins sans intermédiaires libournais (ce qui ne constituait pas un problème majeur) et même de rendre ce service à son entourage immédiat. Mais on est assez loin du drainage des vins pratiqué par les ancêtres négociants à la fin du 17^e et au début du 18^e siècle. L'inventaire de 1808 laisse seulement apparaître le *Livre Journal* déjà évoqué, en 63 articles (seulement) sur plus de 30 années, complété par un « Livre de Raison tenu par led. sieur Poumeau relatif à ses vigneron et métayers » (entre 1797 et 1808. La succession de *Pierre Isaac* fut bien celle d'un propriétaire : 135 000 francs de biens immobiliers - 14 826 francs de biens mobiliers, principalement 15 tonneaux de vins rou-

18. Dont 51,10 ha de labours et 5,52 ha de pres. Selon l'inventaire de 1808 on y sémait 22 sacs de froment, « 23 de seigle + 2 de légumes (haricots, pois, fèves). On y trouvait 2 paires de bœufs et 2 paires de vaches (4 attelages), 31 brebis, 2 truies avec leurs petits et 4 oies » pour le rapport ». Entre 1814 et 1821 (6 années) la part du maître s'établit en moyenne à 153 sacs de grains par an (188,75 sacs en 1816 - 79,5 en 1816), soit 84 % du produit revenant au propriétaire (élevage : 15 %, chanvre : 1 %).

ges et le cheptel des métairies (Arch. Dép. Dordogne 85 Q2 et inventaire de juin 1808). Ses héritiers furent tous des propriétaires, épousant fils et filles de propriétaires.

L'évolution sociale des Poumeau n'a rien d'étonnant dans la France d'alors. Elle n'étonne pas à Bergerac, petite ville, où la concentration commerciale n'était qu'à ses débuts, où le capital commercial ne grossissait que difficilement. Où il fallait généralement choisir entre la pratique du négoce et les achats importants de biens fonciers (on n'était pas à Libourne, encore moins à Bordeaux...). Où l'appropriation du sol, métairies et vignobles, grâce à des capitaux souvent accumulés ailleurs, représentait un critère de réussite. Où la classe sociale dominante, on le constate de plusieurs manières au 18^e siècle, était avant tout, comme dans le reste du Périgord, celle des propriétaires fonciers. Même si, issue souvent du négoce, cette classe — Dordogne, Bordeaux, Libourne et Hollande aidant — pouvait rester ici quelques amphibié, longtemps après avoir acquis le privilège de savourer à loisir vins de liqueur et truffes.

Les Poumeau : protestants, « nouveaux convertis », catholiques-amphibies :

Les protestants bergeracois avaient dû s'incliner devant la force. Selon toute apparence l'émigration fut numériquement peu importante ici¹⁹ et la masse des « nouveaux convertis » dut s'adapter à la nouvelle situation, selon l'amphibie logique de la vie, faite de résistances et de compromis, jamais définitifs...

Les archives Poumeau apportent des éléments inédits sur la situation locale après la Révocation de l'édit de Nantes. Ainsi, plusieurs minutes du notaire royal B.Fuelhe montrent Jean Poumeau mêlé, bien malgré lui semble-t-il, à une petite fronde des *nouveaux convertis* de la paroisse de Rouffignac en septembre-octobre 1689, au moment du choix des syndics chargés de lever les impôts royaux (1 000 l.) pour 1690 dans la paroisse. Les syndics sortants avaient convoqué les habitants pour le 18 sept. 1689, à l'issue de la messe, pour élire les deux syndics de l'année. Ces derniers, selon les ordres de l'intendant Bazin de Bezons, devaient être choisis autant que possible parmi les « anciens catholiques »... Alors, sept ou huit personnes seulement s'étaient assemblées, « le reste desdits habitans n'ayant voulu rester conférer ny ce voulloir asembler soubz pretexte qu'ils sont tous nouveaux convertis ny nommer aucun entien catolique ». Le 2 octobre suivant une nouvelle assemblée fut réunie, « au devant la grand porte de l'eglize paroissiale » ; parmi les 25 présents, 9 seulement (les autres « ne voulant rien dire ») approuvèrent la désignation, par les sortants, des nouveaux syndics. C'est ainsi que devint syndic de Rouffignac Jean Poumeau, bourgeois et habitant de Bergerac... et *nouveau converti*. Il protesta contre cette nomination, faite « malicieuzement (...) injustement et au préjudice

19. Selon mon étude sur le *Peuple Rebelle* des protestants de Bergerac.

Exploit d'adjudication
commun
80^e



Region
De la Ville de Nîmes

L'AN mil sept cens *trois* et le jour de *jeudi*
Pardevant Nous YVES MARIE DE LA BOURDONNAYE
Chevalier, Seigneur de Coucy, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître
des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police & Finance
en la Généralité de Bordeaux : S'est présenté Me. Nicolas Nivellet de la
Chaulle, Ecuyer Conseiller du Roy, Intéressé dans ses Fermes, lequel au
nom & comme Fondé de Procuration de Me. Charles Boucher Conseiller Secrétaire
du Roy, chargé par Sa Majesté de la Régie, Administration des Biens des Reli-
gieux fugitifs, relaps & autres de cette nature : Nous auront dit qu'il auroit fait affi-
cher & proclamer plusieurs fois sur les Lieux à la porte de nôtre Hôtel & à celle
de la Bourse de Bordeaux, les *0. 11. 1703*

qu'il seroit procédé pardevant Nous en nôtre Hôtel en cette ville de Bordeaux après
midy, au Bail afferme & adjudication des Biens *André et Pierre Pommeau*
Commune de Saint-Jean de Gascogne de Gascogne
Et Bordeaux

Et ce pour *trois années de leurs* récoltes consécutives & parfaites, à commencer
pour la présente à la charge que celui qui s'en rendra adjudicataire
sera tenu de payer, outre & par dessus le prix du présent Bail, les Tailles, Rentes &
autres Imposicions ordinaires, & de faire travailler & entretenir les Biens en bon me-
nager & pere de famille, sans pouvoir couper aucun arbre vert ni sec, sans les
coupes ordinaires, en cas qu'il y ait des bois, ni de faire aucune dégradation, d'en-
tretenir les Etablis de nouvelles reparations, de ne faire aucune grosse réparation
en déduction du prix du Bail, qu'au préalable il n'est été ordonné par Nous de
laisser les Biens, Terres, Maisons & l'ossez dans le même état que ceux qu'il dépossé-
dera les doivent laisser, & qu'à ces fins il sera fait un Procès verbal de l'état, con-
sistance & Jambrement desdits Biens, ensemble un Etat, Inventaire &
estimation des Bestiaux, outils, araires & autres ustuciles & meubles qui se
trouvent dépendans desdits Biens, de payer les frais desdites Affiches, le
tout sans diminution du prix du Bail, & de den et boire & s'offense Caution pour
le paiement du prix & sureté des autres Collations : Et s'étant trouvé plusieurs
personnes dans une Salle de nôtre Hôtel pour faire les offres & affermer lesdits
Biens, Nous avons fait faire lecture par nôtre Secrétaire de Justice Affiche & des
clauses & conditions cy dessus, après laquelle s'est présenté *Pommeau*
qui a offert affermer lesdits Biens aux susdites clauses &
conditions pour la somme de *Cinquante cinq livres*

Le Sieur Pierre Pommeau pour la somme de
Cinquante cinq livres
sur laquelle offre a été adjugé
au Sieur Pommeau pour la somme de *Cinquante cinq livres*

Afferme des biens d'André et de Pierre Pommeau (Pommeau)
(en faveur de la Régie des biens des Religioneux Fugitifs)
Extrait du procès-verbal d'adjudication (3 et 4 juin 1703). L'afferme fut finalement emportée aux enchères par
Pierre Pabus, bourgeois de Bordeaux, agissant pour Jean Pommeau.

de sa bourgeoisie de Bergerac », en faisant ressortir que s'il était « resté quelque temps dans son vignoble pour y faire les vendanges et quelque réparation, que ce n'était pas *une rezon pertinente pour l'avoir nommé* ». Mais il lui fallut s'exécuter : l'honneur de lever les deniers royaux ne se refusait pas²⁰.

Un autre document, copie commençant par : « en janvier 1692 on écrivit cette lettre à M. le Chancelier », rappelle que la normalisation catholique, outre dragons et missionnaires, s'appuya sur de multiples pressions administratives. « Une partie des bourgeois de Bergerac » implorait le ministre de « les protéger et garantir de la passion funeste du maire et assesseur de Bergerac (Etienne Chamillac) qui autorisé de la puissance de M. l'intendant accable journellement cette partie, d'où selon cette lettre *des désertions si frequentes pour tacher de trouver un asile paisible dans le pays etranger contre leurs propres inclinations* ». Le maire et assesseur (juge) protégé de l'intendant, était présenté comme un véritable chef de clan : l'année passée, à l'occasion d'« une taxe sur les nouveaux convertis et dont il en estoit le directeur sous le nom de M. l'intendant il n'en donnoit que par forme à ses adderans qui ont des biens à profusion », en surchargeant les autres... Les *nouveaux convertis* ne constituaient pas une communauté cohérente, le Pouvoir utilisait leurs divisions et à cette époque les Poumeau se situaient, semble-t-il, du côté de la résistance.

Puis la situation évolua, non sans à-coups parfois graves, comme la venue du duc de La Force en 1699 et 1700. Plusieurs billets, signés Chamillac montrent que dès la fin des années 1690 Jean Poumeau rendait de menus services à l'ancien maire devenu subdélégué. En 1706 Jean Poumeau fut choisi par la municipalité de Bergerac pour la levée d'un impôt royal. En 1710, 1712 et 1717 ses filles se marièrent à l'église catholique. Certes, son fils Isaac émigra illégalement pour Rotterdam, mais vers la même époque, le 16 juin 1714, Jean fut présent à la signature du contrat de mariage de sa nièce Marie Cheyssac avec Elie Joseph Gontier de Biran, alors maire, bientôt subdélégué de l'intendance (1716), incarnant l'autorité royale à Bergerac. Le 20 nov. 1720 il fut le parrain de leur fils Jean-Baptiste, futur curé de La Conne et de St-Laurent-des-Vignes. Dès 1717, il avait été désigné par l'intendant comme 4^e consul de Bergerac, reconduit en 1718 et 1719, promu 3^e consul en 1721 et reconduit en 1722. S'il disparut ensuite de la municipalité, ce n'est pas pour cause de religion comme l'a supposé A. Jouanel, mais pour cause de décès, le 24 septembre 1722²¹.

Le contrat de mariage d'André Poumeau (fils aîné de Jean), passé le 15 août 1722, n'est certes pas celui d'un *nouveau converti* marginalisé ! On

20. Le rôle des imposables, dressé par Jean Poumeau en nov. 1689 et visé par le bureau d'election de Sarlat, indique que la paroisse n'avait d'autre privilège que le curé (Girald Peyret) et « *quelle est composée de 34 feux et y avoir le nombre de 26 familles arandartius et 17 paires de bœufs ou vaches* ». Ce rôle contient au total 95 tailles, dont 10 motayers, 10 brassiers, 5 vigneron, 2 laboureurs, 2 maçons, 2 tailleurs... et 11 tenures.

21. CHARRIER *Jurades*... t. 11, p. 209 (1706) — *Annales de la Ville de Bergerac* (pour les années de Consulat) — Mes notes sur les Biran — Arch. Poumeau — Registres de Saint-Jacques

Pou Poumeau

Interroge si son nom.
lucement a par qualil se
denomme

Je repond que mon nom est Jean, s'en appelle communement
jean Isaac, mon surnom est Poumeau, s'agi de mon oncle de
Bergerac, & habitant presentement à cette ville, & se nomme en
la paroisson de S. Louis de Bergerac.

Interroge si il sçait le
procureur du Roy & parsonne
hege, qui a parné & a tenu
vii differents ans lui

Je repond le procureur, & navoir parné en c. & s'effere
par lui

Interroge quare & quand
il est entré de la ville habitant
de la paroisson de S. Louis

Je repond avoir habités en mon domicile dans la 5^{me}
paroisson de S. Louis depuis le jour d'Avril 1758 jusqu'au jour
de mai de l'année suivante, pendant lequel temps j'ay
avec ma femme & mes parents, & la benediction nuptiale nous
qui s'agisse par le S^r Daniel curé de lad^e paroisson nostre
patron, ainsi qu'il conste par le cert. fides dont nous avons deigné
copie en vertu de laquelle nous avons fait un S^r Leprieux
curé de Bergerac, lequel cert. fides se voit carter ainsi qu'il suit

Interroge comment est ce qu'il
est marié avec la S^r Lesther
attende qu'il s'agit de son oncle
de son parente.

Je repond être entré en c. par l'obtention de dispense de mariage,
et l'ordonne par le curé de Bergerac, & de la S^r Lesther
qui en a été fait par l'officier de Bergerac, de la quelle les
paroisson de S. Louis & Bergerac.

Interroge si il a parné
en mariage de la S^r Lesther
de son oncle, qui est entré & tenu
le mariage par le curé de Bergerac
leur case de Bergerac, & par lequel
il ne parné point.

Je repond avoir entendu parler dudit oncle, mais que je
ne sçay pas nom le cas d'icelui, en sçavoir la venue à cette
precedente remariage, & à mon oncle.

Interroge si de son precedent
mariage avec la S^r Lesther
en est entré de son oncle, &
ou le cas de Bergerac.

Je repond qu'il en est entré dans son oncle qui est entré
dans son oncle par la S^r Lesther de cette ville.

y relève la présence du père du futur époux : « Jean Poumeau bourgeois et consul de cette ville, de son cousin *M^e Jean Moulinier procureur au sénéchal de la présent veille et consul d'icelle* et surtout de M.^{me} Elie Gontier de Biran, con^{te} du roy, subdélégué (...) maire de la présent ville ». Il est vrai qu'on doit ensuite aller chercher les traces de la bénédiction nuptiale en queue de liste (petit dossier épinglé placé à la fin de l'année 1722) dans les registres catholiques de Saint-Jacques, l'église paroissiale de Bergerac. Mais c'est parce que ce mariage fut célébré, le 30 oct. 1722, par le R.P. Théodore, gardien des Récollets de Bergerac. Le curé de Saint-Jacques avait accordé son autorisation, assez libéralement semble-t-il, après que « led. sieur Pommeau m'a assuré que le R.P. Théodore l'a instruit dans la religion catholique et que lad. demoiselle Sanisson (l'épouse) a été instruite par les demoiselles de l'hôpital. L. de Froydefont, curé de Bergerac, considérant qu'ils désirent se marier et recevoir la bénédiction nuptiale par le ministère dud. Révérend Père Théodore, s'il veut bien leur rendre ce service, consentait à ce qu'il leur donne la bénédiction nuptiale pendant la célébration du Saint Sacrifice de la messe selon les loix de l'église et en présence de quatre témoins conformément à l'ordonnance du roy ; le tout néanmoins après qu'il s'y seront préparés par la réception du sacrement de pénitence ». Parmi ces témoins, Pierre Poumeau, oncle de l'époux, n'avait pas encore abjuré le calvinisme (il le fera le 11 novembre). On a nettement l'impression que chaque partie avait fait le maximum pour arrondir les angles.

Quel pouvait être le sens de ces comportements ? L'inscription sur les registres catholiques pouvait seule permettre de légaliser certains moments essentiels de l'existence... Politiquement et socialement, la collaboration Poumeau-Biran, à base de cousinage, était de toute évidence mutuellement avantageuse... Du point de vue de la religion, le ralliement extérieur des Poumeau au catholicisme peut susciter diverses hypothèses. Résignation à l'inévitable ? Reniement ? Relâchement des sentiments religieux ? L'auteur anonyme d'un manuel destiné au culte domestique protestant écrivait dans sa préface : « Privez du précieux avantage de pouvoir servir Dieu publiquement, les Protestans de France se virent réduits au culte en famille (...) Bientôt plusieurs d'entre eux privés des moyens extérieurs, que la bonté divine a établi pour servir d'aide à notre piété et de soutien à notre foi, tombèrent dans le refroidissement, dans la négligence, enfin dans une indifférence totale ; tandis que beaucoup d'autres non moins criminels se rendirent coupables de dissimulation »...²². Mais si les Poumeau, amphibies bourgeois de Bergerac, avaient dû plier le genou devant Baal, si les Poumeau pratiquaient l'amphibie logique de la vie, à l'heure de la mort ils restaient fermes dans leur foi, eux et leurs épouses. Les archives familiales

22. *Liturgie pour les Protestans de France ou Prières pour les Familles des Fidèles privés de l'Exercice public de leur Religion*, Amsterdam, 1756, p. XXXV

permettent de connaître les dates des décès de Jean et de Marie, d'André et de Marguerite. Pour cette dernière, l'inventaire du 19 nov. 1728 réalisé à Bergerac précise même : « sommes entrés dans une chambre (...) où lad. Sanisson seroit décédée où nous avons trouvé son cadavre sur un lit »... Les registres catholiques ignorent ces décès, manifestement pour cause de religion (et à Bergerac l'enregistrement par la justice des décès d'adultes protestants ne commence qu'en 1736).

Le mariage catholique-non-catholique de Jean Isaac :

Jean, qui avait reçu le baptême catholique (4 nov. 1725), mais qui portait ordinairement le prénom protestant de son parrain Isaac *Poûmeau*, épousa en 1754 Marthe Loche, baptisée à Saint-Jacques le 14 avril 1731. En vue de ce mariage, Jean Isaac et Marthe, qui étaient cousins germains, avaient sollicité du pape une dispense, accordée le 10 février 1754. Le 10 avril, l'official du diocèse de Périgueux, avait entériné et fulminé cette décision, en autorisant le couple à « solemniser mariage ensemble par le ministère du sieur Lansade curé de Bergerac ou tel autre prêtre que led. sieur curé voudra commettre à cet effet ». Mais le rigoureux Jean de Lansade exigeait des abjurations solennelles, faute de quoi il refusait de donner sa bénédiction à des couples jugés par lui protestants... Et donc c'est à Lunas — petite paroisse située à une douzaine de kilomètres au N.-O. de Bergerac — que le mariage fut béni, le 25 octobre 1754, par le curé Dauriol. Ce dernier précisa sur le registre paroissial que les époux, « mes paroissiens se trouvent présentement très instruits dans la religion romaine et renonçant formellement à la religion prétendue réformée dans laquelle ils avoient eu le malheur d'être élevés »²³.

Le curé de Bergerac nia la légitimité de ce mariage. Le premier enfant du couple, né le 29 février 1756, fut baptisé le 2 mars à Saint Jacques, mais le parrain désigné (Isaac *Poûmeau*) fut récusé, le prénom Pierre fut attribué au nouveau-né, enregistré seulement comme « fils naturel » de ses parents. Et pourtant le même curé Lansade attendit 22 mois (le 22 déc. 1757) pour dénoncer le couple — accusé de vivre dans l'illégalité — au procureur du roi de Bergerac, dans le cadre d'une opération d'assez grande envergure. Le curé de la ville et celui du bourg de la Madeleine produisirent alors une liste de 86 couples²⁴ vivant selon eux dans une situation illégale (depuis parfois une vingtaine d'années). Ils cherchaient manifestement à exploiter une phase de déstabilisation administrative à Bordeaux et à Bergerac (disgrâces de Tourny père et de Biran) pour tenter de transformer en

23. Aux Arch. Dép. de la Dordogne, on ne trouve aucune trace de ce mariage dans les registres paroissiaux de Lunas : la coll. communale est muette et l'année 1754 manque dans la coll. départementaire, d'origine judiciaire. Et pourtant les archives Poûmeau contiennent, outre le certificat de Dauriol, sa copie (texte identique), tirée « mot pour mot des registres de ma paroisse », signée le 1^{er} mars 1758 par Ligoure, curé de Lunas successeur de Dauriol depuis 1755.

24. Pour une population de l'ordre de 5 000 hab. (agglomération) et 9 000 (dans les limites de l'actuelle commune de Bergerac) Entré 1749 et 1758 on compte 61 mariages catholiques en moyenne par an (reg. de Saint-Jacques et de la Madeleine).

un bouillon clair le *jimbouira* religieux de leur paroisse, à l'heure du réveil protestant. Ils se référaient à un arrêt rigoureux du Parlement de Bordeaux daté du 21 novembre 1757, contre les couples vivant illégalement selon les normes d'alors.

Comme plusieurs dizaines d'autres couples, généralement de la bourgeoisie aisée, Jean Isaac et Marthe rejetèrent vigoureusement l'accusation qui leur était portée de « cohabitation scandaleuse » sous le motif que la bénédiction nuptiale leur avait été impartie par un curé autre que celui de Bergerac²⁵. Les archives Poumeau, sensiblement plus riches sur cette affaire que celles de la sénéchaussée, montrent que les accusés avaient sérieusement préparé leur dossier avant le mariage, pour contourner le rigorisme du curé de Bergerac sans trop risquer de se trouver en défaut devant la justice royale. On peut penser qu'ils bénéficièrent de conseils juridiques, au vu des arguments présentés et aussi d'un feuillet rédigé par un anonyme, intitulé « Pour Poumeau », indiquant les questions qui seraient posées par le juge, avec les réponses à fournir.

Dans un premier temps (31 janvier 1758), le notaire royal Biou (choisi également par les autres accusés de la même catégorie) fut chargé de porter au procureur du roi, le redoutable M. de Biran, une requête le priant et le sommant même d'interrompre les poursuites. On lui avait fait « un faux exposé »... La dispense pontificale était mise en évidence (en omettant naturellement la clause concernant le curé Lansade)... La bénédiction nuptiale avait été impartie aux époux par le curé de Lunas, « lors leur propre pasteur, depuis plus de trois années : ils étaient donc *en droit de jouir du bénéfice que leur accorde la déclaration du roy du 15 juin 1697 qui interdit aux procureurs généraux et aux promoteurs toutes recherches contre les mariages qu'ils prétendent n'avoir pas été célébrés devant le propre curé des parties. Et cela après l'an et jour de leur date* ». Puis, le 3 février, Jean Isaac et Marthe répondirent comme prévu aux questions du lieutenant général déjà connues...

Le dossier ne fut pas clos. Alors, le 3 juillet, le couple adressa une nouvelle requête au tribunal, toujours par l'intermédiaire de Biou, pour réclamer la relaxe pure et simple. L'argumentation était sensiblement enrichie. Les *suppliants* mettaient en évidence la gravité pour leur famille d'une accusation de mariage illégitime et de « vie scandaleuse », accusation « aussi préjudiciable à leur honneur (...) qui ne tend pas moins qu'à rendre leur état et celui de leurs enfans incertain ». Ils se référaient toujours à la déclaration du 15 juin 1697. Mais ils citaient également l'édit de mars 1697,

25 Arch. Dép. Dordogne, B 1783. Les couples de condition plus modeste, qui n'avaient pas su, pu, ou voulu prendre de précautions, furent incapables de nier l'évidence : les curés de Bergerac et de la Madeleine ayant refusé de bénir leur union, ils s'étaient unis au *Desert*, ou bien ils vivaient en concubinage (tout en faisant baptiser leurs enfants à l'église). Ces aveux manifestaient-ils la « *tranquille assurance* » de leurs auteurs ? (interprétation de Guy MANDON, *La société Périgorde au siècle des Lumières*, Mediapress, Périgueux 1982, p. 306) ? Ne faut-il pas plutôt y reconnaître l'ambiguïté logique de la vie, confrontée aux exigences de deux prêtres rigoristes et aux normes judiciaires d'alors ?

selon lequel le curé de Lunas était bien « leur vrai curé » le jour du mariage, puisqu'ils s'affirmaient en mesure de démontrer qu'ils avaient bien résidé dans cette paroisse, « non seulement l'espace de six mois consécutifs, ce qui étoit suffisant (...) mais encore depuis le mois d'avril 1754 jusqu'au mois de may de l'année suivante ». Armés d'un tel dossier, ces bourgeois aisés trouvaient « bien douloureux (...) de se voir confondus avec ce qu'il y a de plus abominable ». Un peu de logique voyons... Ah ! « si le sieur Dauriol n'avoit pas été un prêtre approuvé dans le diocèse, s'il n'avoit pas été leur propre pasteur. Et que le suppliants n'eussent pas habité dans sa paroisse un temps suffisant pour pouvoir s'y marier suivant les loyx et usages du Royaume (...) ils ne sçauroient que dire : à la Bonne heure qu'on les eut poursuivis » ! Mais de toute évidence il n'existait aucun rapport entre l'arrêt du Parlement de Bordeaux et leur situation matrimoniale... Comment ne pas s'incliner devant tant de bonne volonté et tant de bonne foi ?

Et selon toute apparence les juge s'inclinèrent... La dénonciation du curé visait à imposer au couple de se séparer ou de « réhabiliter » son mariage, conformément à l'arrêt du 21 novembre. Il n'en fut rien apparemment. Jean Isaac et Marthe semblent avoir continué à cohabiter, si l'on considère les naissances des années suivantes ; on peut faire la même observation pour d'autres couples. En outre, les registres de Saint-Jacques montrent que certains d'entre eux, de la même catégorie que les Poumeau, ayant besoin par la suite d'extraits baptistaires, obtinrent du tribunal de Bergerac, entre 1770 et 1782, que soit rayée la mention « non légitime », inscrite par le curé ou par ses vicaires lors de baptêmes célébrés entre 1756 et 1762. En 1770, le tribunal fit seulement biffer « non légitime ». En 1779 et 1782, Guillaume Gontier de Biran, lieutenant général (et maire de Bergerac) fit inscrire à la place « légitime ». Il n'y eut donc pas semble-t-il, dans cette affaire, une totale identité d'appréciation entre les juges royaux et le curé de Bergerac ²⁶.

Mais pour l'église catholique, titulaire ici jusqu'en 1789 du monopole de l'état civil, le couple resta non-légitime, avec toutefois une certaine évolution au fil des années sur les registres de Saint-Jacques. Anne (1^{er} août 1758) reçut la marque infamante de fille « non légitime ». Pour Jean Isaac (1759), désigné seulement comme « fils » de ses parents, on lit que « le mariage n'a pas été célébré en présence de leur propre curé ny de son consentement ». Pour Elisabeth (1761), « fille », il est précisé que « le prétendu mariage n'a pas été célébré en face de l'église ». Jeanne (1766) fut tenue sur les fonts baptismaux par M. Jean Mathieu Gontier de Biran, frère du subdélégué et futur subdélégué, elle eut pour marraine d^{elle} Jeanne

26. Et ce dernier se contredit par la suite. En 1779, le lieutenant général remarqua en effet que le dernier enfant de Charles Livardie de Saïles, baptisé en 1767, était le seul à porter le label de « légitime », avec pour justification : « j'ai mis le présent enfant légitime parce que le père m'a assuré être baptisé légitimement à l'église ».

Biran Loche²⁷, mais elle fut inscrite seulement comme « fille » de ses parents, sans autre appréciation.

L'édit de Tolérance (17-11-1787), enregistré seulement le 9 février 1789 par le Parlement de Bordeaux et appliqué à Bergerac à partir du 12 mars, autorisa les *non-catholiques* à avoir désormais une existence légale, à condition notamment de venir déclarer à la justice les unions non-enregistrables par l'église catholique. Jean Isaac et Marthe, qui avaient reçu le baptême catholique à leur naissance, dont le mariage avait été autorisé par le pape et béni par le curé de Lunas, vinrent déclarer au tribunal de Bergerac que « ne professant pas ladite religion (catholique) *ils s'étoient joints en mariage depuis le 25 octobre 1754* ». Ils le firent sans précipitation, le 29 mars 1790, juste quelques jours avant les mariages *non-catholiques* de leur fille puis de leur fils, mariages tous deux célébrés en avril.

Les Poumeau : des enfants de la ville

Au 17^e siècle, André Poumeau avait été un notable de l'église réformée de Bergerac. Au début du 19^e siècle, quatre générations plus tard, malgré la Révocation de l'édit de Nantes et ses longues suites, malgré la déchristianisation de l'époque révolutionnaire, Pierre Isaac était membre du consistoire protestant de Bergerac (*Annuaire de la Dordogne*, an 12). Bien abritée dans la chaleur du logis familial, alimentée par le culte domestique, la veilleuse du protestantisme avait résisté à toutes les tourmentes.

On peut s'émerveiller devant une telle résistance, mais rien n'autoriserait à désigner les Poumeau comme des huguenots obstinés, crispés sur leur religion si longtemps persécutée. Le militantisme religieux n'était certes pas une tradition familiale solidement établie, on l'a vue²⁸. On le constate encore en relevant l'absence de Pierre Isaac (et de beaucoup d'autres) lors d'une tentative de rétablissement du culte public protestant à Bergerac sous le Directoire (entre mai et septembre 1797), dans une période encore très instable.

L'inventaire de la bibliothèque familiale (inventaire général de 1814) peut aider à mieux connaître les Poumeau. On y trouve 27 titres en 132 volumes, d'une valeur totale relativement modeste : 102,75 francs selon le notaire (la valeur d'un tonneau de vin de qualité moyenne, ou d'une vache).

27. Sœur de Jean Mathieu, elle avait épousé André Loche, frère aîné de Marthe. Au bas de leur contrat de mariage (1^{er} juin 1764), les signatures de Jean Isaac et de son oncle Isaac Poumeau couvraient avec celles de plusieurs Biran, dont les curés de Saint-Laurent-des-Vignes et de Saint-Sauveur. Le premier était frère de la fiancée, le second était l'un de ses cousins germains (et frère du procureur du roi). Mariage catholique, naturellement. Et naturellement André Loche mourut officiellement protestant, dans son domaine du Touron (Monbazillac), le 29 sept. 1783.

28. A. Jouanel a fait la même observation pour le militantisme politique, notamment pendant la Révolution : Pierre Isaac « semble s'être occupé plus de ses affaires privées que de la chose publique ». Mais lors de l'affaire Biran-Chanceaume en 1754-1757, un Isaac Poumeau, l'oncle ou le neveu, laissa publier son nom dans une liste de 80 bourgeois soutenant Guillaume Gontier de Biran, maire et subdélégué.

L'emprise du goût classique est soulignée par la présence de Corneille (le *Théâtre*, en 6 volumes), la Bruyère (les *Caractères*), Destouches, Fénelon, par le *Voyage du Jeune Anacharsis en Grèce*, par plusieurs ouvrages sur l'histoire de Rome. La curiosité pour la littérature étrangère est manifeste : *Don Quichotte* et *Robinson Crusoë* voisinent avec les romans édifiants de Richardson : *Paméla* et *Clarisse Harlowe* et avec le *Tom Jones* de Fielding. Ce cosmopolitisme littéraire, mais aussi les *Etudes de la Nature* de Bernardin de Saint-Pierre et la *Nouvelle Héloïse*, montrent l'attirance pour la sensibilité nouvelle. Et Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Mirabeau, Manon Roland, l'*Histoire de la Révolution de France* en 19 volumes, témoignent de l'intérêt porté aux idées et aux événements du 18^e siècle. Une bibliothèque bourgeoise, à la mode, éclectique, où le *Télémaque* et l'*Emile* côtoient les œuvres polissonnes de Grécourt et de Crébillon. Rien que d'assez banal, rien de bien surprenant... Rien, sinon l'absence — dans la maison de ville comme dans les résidences campagnardes où tout semble minutieusement inventorié — sinon l'absence de tout livre religieux, de toute Bible²⁹...

Dans sa singularité, l'exemple des Poumeau ne saurait être considéré comme caractéristique en tous points de la réalité bergeracoise à l'époque considérée. Mais, en le confrontant à des données plus générales, on s'aperçoit qu'il illustre bien le caractère amphibie de cette réalité. Bergerac, ville protestante au 18^e siècle ? Pourquoi pas ? (et pourquoi pas catholique ?). Mais Bergerac, *Genève du Périgord*, certes pas... Bergerac, ville la plus commerçante et artisanale du Périgord ? Probablement (surtout en considérant le niveau du reste). Mais Bergerac, *Bordeaux du Périgord*, certes pas... Les Poumeau, amphibies bourgeois de Bergerac, se jouent des étiquettes normalisées, ils sont des enfants de la ville : Bergerac, ville amphibie.

René COSTEDOAT. ★

29. Il faut signaler malgré tout que les manuels religieux du 18^e siècle ne sont pas absents de l'actuelle bibliothèque familiale. On y trouve notamment la *Bible* de Daniel Sanisson (décédé en 1749), un psautier édité à Genève en 1766, signé Poumeau (mais la signature n'est d'aucun des 4 Isaac). Et aussi la *Liturgie* déjà citée (note 22) : aucun signe ne permet d'identifier avec certitude son propriétaire au 18^e siècle, c'est bien regrettable... la plupart des prières pour le roi de France y ont été censurées (recouvertes d'un papier collé sur le passage).

★ St-Sauveur, 24520 Mouleydier.

Encore la Nouvelle-Neustrie

J'ai publié en 1960 dans notre *Bulletin*¹, à l'occasion d'un volume de mélanges dédié au regretté Géraud Lavergne, un court article sur un essai de colonisation peu connu qui se situe au Nicaragua vers 1830, dans l'état de Poyais ou Mosquitie. Cette affaire intéresse le Périgord en raison de la part qu'y prit Joseph Mérilhou, l'un de nos plus grands hommes politiques du moment.

Le hasard d'une lecture m'a fait prendre connaissance d'un dossier conservé aux Archives de l'Yonne², en provenance d'une étude notariale de Saint-Sauveur-en-Puisaye, et qui apporte quelques éléments nouveaux sur cette curieuse aventure.

Et d'abord les protagonistes au rang desquels figure le principal « fondateur » de la colonie, le négociant parisien Jean-François Lehuby. Il était né à Feugères (Manche) en 1779 et devait décéder à Poissy le 9 avril 1832, à l'âge de 53 ans. Cette date de 1832 est intéressante, car nous savons qu'un an avant sa mort Lehuby recherchait encore des appuis pour son expédition, et que selon toute apparence il n'en trouva pas. Sa succession nous apprend aussi qu'il avait eu d'une liaison avec une jeune fille de 19 ans, Hortense-Eugénie-Marie Sagette, une fille non légitime née à Paris le 4 janvier 1831. La mère de l'enfant n'ayant pas accepté d'assumer la tutelle légale, la succession échut en fin de compte au grand-père, Pierre Sagette, qui était rentier à Colombes dans la région parisienne.

On sait d'autre part que Lehuby avait pris des contacts en Allemagne pour rechercher des fonds et des volontaires en vue de l'expédition qu'il projetait en 1831. Il s'était abouché avec un nommé Nicolas-Jacques Frantz, jurisconsulte à Sarrelouis, qu'il qualifie pompeusement de « direc-

1 N. BECQUART, Joseph Mérilhou et la Nouvelle-Neustrie. *B.S.H.A.P.*, t. LXXXVII (1960), p. 101.

2 Arch. dép. Yonne, F 429, d'ou sont tirées toutes les précisions qui suivent.

teur de l'administration de la Neustrie en Prusse ». Ce dernier raconte sa carrière dans une longue lettre qu'il adresse de Trèves à Lehuby le 21 janvier 1831 : père de trois filles et de trois garçons, il avait organisé à ses frais pendant les Cent-Jours le 2^e corps franc de la Moselle ; condamné à mort pour cette action par la cour de Metz, il avait dû quitter la France et s'était réfugié près de Sarrelouis. Les nombreuses questions qu'il pose à Lehuby montrent assez sa défiance, et il y a fort à parier que son projet de départ en Mosquitie n'eut pas de suite, d'autant que la mort du « fondateur », nous le savons maintenant, devait intervenir brutalement en 1832.

La réponse de Lehuby à Frantz est contenue dans deux longs mémoires qui nous éclairent sur la situation en Mosquitie, et aussi sur les idées et la psychologie de l'homme. Le roi Robert I^{er}, écrit Lehuby, a fait ses études à la Jamaïque : « c'est un bon vivant, un des plus fameux buveurs du pays » ; il ordonne verbalement depuis sa capitale de Chief-town, et ses sujets obéissent sans problème, ils n'ont ni lois écrites ni gouvernement. La personnalité la plus influente est une dame Maas, hollandaise « intrépide, plaisante et d'une rare intelligence », qui domine le roi et la famille royale et doit se réembarquer avec les colons pour fonder une ville qu'elle baptisera Maasbourg. Le pays a de fréquents rapports de commerce avec deux négociants de la Jamaïque, Ellis et Boyd. Ellis fait faire au roi « tout ce qu'il veut », et, assure Lehuby, « nous lui bâtirons une maison, notre petite garde nationale lui servira de garde d'honneur, bref ce sera notre roi d'Yvetot ». Quant aux habitants du pays, « ils sont sans éducation mais très doux, ils chassent, pêchent, cultivent très peu et boivent beaucoup... ils ont une langue très douce et chantante, le dictionnaire de leur langue ne contiendrait pas 10 pages ».

Et Lehuby de poursuivre longuement, non sans naïveté, ce tableau du pays de Cocagne dont il retrace l'histoire et décrit les ressources naturelles. Il rend hommage en passant à Lafayette et au « célèbre Mérilhou... notre premier protecteur : c'est lui qui a rédigé tous nos actes, c'est lui qui nous a acquis notre territoire, rien d'important ne s'est fait sans ses conseils et sans sa rédaction ». La Neustrie formera un état indépendant, républicain et libre, où l'on accueillera sans distinction les colons de toutes couleurs. « L'Europe n'est plus que le sol aride, maigre, stérile des tyrans : nous le leur abandonnons comme un sol épuisé..., comme une terre ingrate où il n'y a plus rien à gratter et où l'affreuse misère décore des millions d'infortunés qui vont s'entre-massacrer et l'arroser de leur sang innocent et pour assouvir l'ambition des tyrans ».

On voit la part d'utopie et les rancœurs qui transparaissent au travers de tels propos, mais si Lehuby semble sincère lorsqu'il recommande à Frantz de se méfier du gouvernement prussien, qui « pourrait ne pas voir de bon œil que ses moutons aillent s'engraisser en Amérique », n'est-il pas un peu suspect d'escroquerie quand il préconise l'envoi de fonds à un négociant du Havre chargé de réaliser un capital de 80 000 F pour le départ de

l'expédition ? « Un navire et toute sa cargaison bien conditionnée seront bientôt prêts », écrit-il encore, « on mettra à la voile, dans 30 à 35 jours on sera arrivés en Neustrie... Bravez les intrigants, agissez vivement ; dès qu'on a les moyens que nous indiquons, le plein succès et la prospérité sont parfaitement assurés d'avance ».

Il est quasiment certain que le navire n'est jamais parti malgré cette belle assurance. Quant à l'héritier de Lehuby, Pierre Sagette, qui s'est laissé persuader dès le 15 mars 1831 d'acheter un « lot de ville » de 50 ares et des terrains de 4 millions d'ares en Neustrie pour plus de 100 000 F (dont il paye le dixième comptant), il essaiera vainement, après le décès du père de sa petite-fille, de donner sous conditions ou de revendre par lots à quelques amateurs les terrains si imprudemment acquis. Plusieurs projets de contrats figurant au dossier en attestent, et la dernière tentative faite par Sagette pour liquider ses biens d'outre-mer semble remonter à 1835 : on voit en effet l'héritier de Lehuby, alors âgé de 80 ans, lancer un appel probablement sans lendemain à d'éventuels colons de cette terre lointaine.

Noël BECQUART.



Le Nicaragua et la Mosquitie (hachurée sur cette carte de 1856 extraite de l'*Atlas général de Géographie* de L. Dussieux, s.d., Lecoffre, Paris). La côte des Mosquitos ou Mosquitie occupe la façade atlantique du Nicaragua, sur la mer des Antilles. Située à l'Est de la cordillère de l'isthme de l'Amérique centrale, ce pays est chaud, humide et malsain (épaisses forêts, côtes laguneuses d'accès difficile). C'était au XIX^e siècle un protectorat britannique, administré par un roi, lui-même sujet du Nicaragua. Les Mosquitos, au nombre de 20 000 environ, issus du croisement d'amérindiens et de noirs, étaient considérés comme de misérables alcooliques, païens et polygames, vivant de chasse, de pêche et de piraterie (N.D.L.R.).

VARIA

Entre Abadie et Waldeck-Rousseau, la voirie de Périgueux

La commune de Périgueux englobe 516 voies qui sont classées en 15 appellations différentes.

Nous comptons 346 rues, 5 routes, 12 boulevards, 28 impasses, 13 avenues, 4 cours, 9 chemins, 3 allées, 1 promenade, 1 ruelle, 28 places, 3 squares, 2 parcs, 1 passage et 60 lieux-dits.

Il serait fastidieux de donner la liste de ces 516 noms.

Du reste Robert Benoit (*La petite histoire de Périgueux*, 1938) nous a donné l'essentiel et Madame Sadouillet-Perrin (*Périgueux de A à Z*, Fanlac 1978), a fort bien complété et mis à jour cette nomenclature des rues et places de Périgueux, avec toutes explications utiles.

Nous nous contenterons pour l'instant d'énumérer les voies à « appellation rare » :

Une seule promenade : la promenade du canal, promenade des couples jeunes, et moins jeunes ; c'est notre seule et unique mais elle mérite son nom de promenade, et il eut été dommage de la détruire : certains projets l'avaient prévu.

Une seule ruelle : moins connue et peu fréquentée, la ruelle des Farges qui relie la rue des Farges et la rue des Places.

Un passage : le passage Sainte-Cécile qui fait communiquer la rue André-Saigne et la place Bugeaud.

Deux ronds-points : **Charles-Durand** près la Tour et le pont de chemin de fer de Vésone : rond-point on ne peut mieux nommé, Charles Durand ayant fait maintes recherches sur Vésone et la plaque de ce rond-point est très bien conçue : nom, prénom, qualité, date de naissance, date de décès (nécessaire et suffisant).

Pierre-Lanxade à l'extrémité de la rue Président-Wilson, rond-point aussi connu sous le nom « les 4-Chemins » son appellation d'origine : les habitudes sont parfois longues à se perdre !

Et enfin **deux parcs** : Jean-Jaurès et Gamenson ; qui ne les connaît pas ? le premier, chaque bon citoyen vient y payer ses impôts, le deuxième : qui n'y a pas été dans sa jeunesse, bras dessus, bras dessous en galante compagnie ?

A remarquer dans notre ville le nombre relativement important d'**impasses** : 28, pourtant moins du tiers, 9 exactement, se trouvent dans le Puy Saint-Front : intra-muros dirions-nous. Autrefois enchevêtrement d'immeubles, les uns démolis pour alignement, « écornés » pour élargissement il semblerait que la grande majorité d'impasses se trouverait là, alors que plus des 2/3 sont dans des quartiers relativement récents où la voirie a été conçue en même temps que les immeubles. Pourtant les faits sont là !

Mais le but de notre travail n'est pas de rechercher pourquoi parmi toutes ces voies les unes s'appellent rues, d'autres cours, d'autres avenues, etc.

Nous allons tout d'abord rappeler la règle que nous donne Robert Benoit dans La petite histoire de Périgueux, p. 224, sur l'« orthographe des noms de places et de rues ».

1) Lorsqu'une rue ou place porte un nom propre, ce nom ne doit jamais être précédé de la préposition de. On écrit : rue Gambetta, rue Victor-Hugo, rue Président-Wilson, rue Docteur-Peyrot.

2) La particule de employée comme titre de noblesse est conservée. On écrit : rue de Lamartine, rue de La Boétie, allées de Tourny.

3) Quand une rue, une place, une avenue porte un nom de lieu, de chose ou de date, ce nom doit toujours être précédé d'une des prépositions de, du, des. On écrit : avenue de Paris, rue du IV-Septembre, boulevard des Arènes, etc.

Nous allons (par originalité peut-être), commencer par le 2), c'est-à-dire rechercher les rues, places, etc., ayant pour nom un patronyme avec particule et rechercher les « biens nommées » et les « mal nommées », autrement dit savoir celles qui comportent la particule et celles qui ne la comportent pas (ou plus)... et nous allons être quelque peu étonnés.

Nous avons dénombré 43 noms avec particule (ce qui représente 52 voies, certains noms étant affectés à plusieurs voies : Tourny : allées et cours ; Montaigne : place, cours, rue, etc.)

Sur ces 43 noms, 30 n'ont plus de particule : environ les deux-tiers. Voici cette liste : nous indiquons le nom complet et soulignons la « partie utilisée ». (Nous avons numéroté en chiffres romains les voies ayant conservé leur particule).

- | | |
|--|-----|
| 1. Henri, François d' Aguesseau (rue) | I |
| 2. Alfred de Musset (rue) | II |
| 3. Amédée de Lacrousille (square) | III |
| 4. Arsène d'Arsonval (rue et place) | IV |
| 5. Pierre de Belleyme (rue et place) | |
| 6. Bertran de Born (boulevard) | V |

7. Thomas **Bugeaud** de la Piconnerie duc d'Isly (place)
8. Charles, Arnaud de Gontaud, duc de **Biron** (rue)
9. Jean **Bodin** de la Routerie (rue)
10. Michel de l'**Hôpital**, chancelier de France (rue) VI
11. Jean de **Chilhaud** des Fieux (rue)
12. Armand de **Clermont de Piles** (rue).
13. Gaspard de **Coligny** (rue)
14. Louis II, prince de **Condé** (rue)
15. Docteur **Armand de Lacrouille** (rue) VII
16. François de Salignac de Lamothe **Fénelon** (cours et rue)
17. Monseigneur Daniel de **Francheville** (place)
18. Delphin de **Gamanson** (parc)
19. **Général** Michel Arnaud de Bacharetie de **Beaupuy** (avenue)
20. **Général** Charles **De Gaulle** (place) VIII
21. **Jay de Beaufort** (avenue et lieudit) IX
22. Etienne de la **Boëtie** (rue) X
23. Gauthier de Costes de **La Calprenède** (rue et impasse)
24. Marie-Joseph Gilbert Motier, duc de **La Fayette** (rue et impasse)
25. **Lagrange de Chancel** (rue)
26. Alphonse de **Lamartine** (rue)
27. Beaupoil de Sainte-Aulaire de **Lanmary** (rue)
au XIX^e siècle s'appelait de Lanmary
28. Antoine Laurent de **Lavoisier** (rue)
29. Chrétien, Guillaume, de Lamoignon de **Malesherbes** (rue)
30. Jacques, marquis de **Malleville** (rue)
31. Jean-Marie de **Lattre de Tassigny (maréchal)** (avenue) XI
32. **Michel Eyquem de Montaigne** (boulevard, cours, rue)
33. Honoré Gabriel Riqueti, Comte de **Mirabeau** (rue)
34. **Pierre** de Bourdeille, seigneur de **Brantôme** (rue)
35. **Pierre de Coubertin** XII
36. de **Rastignac** : famille (rue)
37. Pierre de **Saint-Astier** (rue)
38. Claude Henry de Rouvray, comte de **Saint-Simon**
ou **Louis de Rouvray, duc de Saint-Simon**
39. **Maximilien de Béthune, baron de Rosny, duc pair de sully** (rue)
40. Charles Maurice de **Talleyrand Périgord**, prince de Bénévent (rue)
41. Baron Fouant de **La Tombelle** (rue) XIII
42. Louis, marquis de **Tourny**, allées de Tourny, cours Tourny
43. Anne Hilarion de Constantin, comte de **Tourville** (rue)

Il reste donc à peine un tiers de particules !

Mais cela est en grande partie excusable... N'a-t-on pas voulu seulement honorer le nom sous lequel ces « illustres » se sont fait connaître : Fénelon, Montaigne, Bugeaud, Brantôme, Mirabeau, Condé, La Fayette, etc.

On ne peut évidemment donner un nom complet à une rue. Ne serait-il pas fâcheux d'habiter par exemple : rue Maximilien de Béthune, baron de Rosny, duc pair de Sully ? Mais rue de Sully eût été aussi beau et pratique que rue Sully.

En résumé de ce petit travail de curiosité : laissons à nos rues le nom qu'elles portent ; nous n'allons pas demander à notre municipalité le remplacement d'au moins une centaine de plaques et surtout... ne changeons pas des habitudes quelquefois multi-centenaires, ne serait-ce que la sus dite rue Sully qui, paraît-il, est ainsi nommée depuis le XVI^e siècle !

Nous demanderions toutefois, dans la mesure du possible, de pourvoir au remplacement des plaques manquantes (quelques rues en sont entièrement démunies) et à celui de certaines autres qui sont quelque peu différentes suivant l'extrémité de la rue.

Exemples parmi beaucoup d'autres. A une extrémité : côté rue Barbecane, on trouve la rue de Grenade ; à l'autre extrémité, côté rue du Plantier, la rue Grenade (deux appellations du reste erronnées toutes deux !) mais nous y reviendrons ! La rue Docteur-Calmettes à une extrémité, rue du docteur-Calmettes à l'autre.

La rue de Tourville n'a plus de plaques, etc.

Christian SALVIAT.

Béranger s'appelait en fait Pierre de Béranger. Il n'a pas été tenu compte de certains patronymes : Jeanne d'Arc, général Leclerc (de Hautecloué),...

Querelles de marché à Périgueux au XIX^e siècle

En ce début du mois de mars 1855, dans cet ancien collège des jésuites devenu préfecture, au pied de la vieille ville (place Hoche aujourd'hui), alors qu'il vient de prendre place à son bureau, l'habile préfet Albert de Calvimont est fort ennuyé. Il a reçu ce matin même une lettre de son ministre, M. de Persigny, qui, à n'en pas douter, va créer des remous à Périgueux. Calvimont, après avoir entraîné magnifiquement son département à l'adhésion à l'Empire et qui, de ce fait, est de toutes les côteries, jusqu'à avoir l'oreille de l'empereur, craint l'évènement. Le ministre de l'Intérieur lui fait part d'un désir exprimé par l'évêque de Périgueux. Le préfet est d'autant surpris que Mgr George ne lui a pas exprimé pareil sentiment. L'évêque est sur le trône de Saint-Front depuis quelques années. Il y a accédé à l'âge de 34 ans. Ce fut alors un des plus jeunes évêques de France. Travailleur infatigable, le prélat souhaite que les marchés à bestiaux se tenant à Périgueux le dimanche soient tous supprimés. Le jour du Seigneur doit être respecté par tous, il n'est pas permis qu'à l'ombre de Saint-Front on détourne ainsi des âmes faibles de la voie tracée par l'Eglise.

Après avoir tourné la lettre plusieurs fois entre ses mains, Albert de Calvimont se décide à en entretenir le maire de Périgueux, M. Estignard.

Ancien officier, retiré à Périgueux par amour pour la ville et sa qualité de vie, le maire est homme sage, sa gestion prudente le prouve, même s'il est en fin de mandat. « Le conseil municipal doit se réunir prochainement, j'entends lui faire part de cette requête de l'évêque, M. le Préfet, je vous tiendrai informé ».

Le 19 mars, la délibération des élus de Périgueux est transmise au préfet. L'embaras de M. de Calvimont s'accroît. Jugeons-en. En effet, le maire rappelle que le marché aux moutons a lieu de temps immémorial le dimanche. Il se tient devant l'abattoir depuis la construction de celui-ci à Sainte-Claire voici 20 ans. Fixer cette rencontre un autre jour n'irait pas

sans contrarier les habitudes prises et sans nuire aux intérêts de la ville de l'agriculture. En conséquence, le conseil municipal est d'avis de maintenir le marché le dimanche.

Je ne pense pas que ce soit la raison suffisante à l'échec du préfet Calvimont, toujours est-il qu'il est remplacé par M. Jaubert. Le premier devoir du nouveau représentant du gouvernement en Dordogne est de transmettre au nouveau maire de Périgueux, M. Courtney (dont le mandat sera bref), une étrange pétition. Ce qui est étonnant dans cette affaire, aujourd'hui qualifiée de banale à reléguer au rang des simples faits divers, c'est le nombre et la qualité des intervenants et des intermédiaires. La gestion directe du pouvoir n'est pas encore passée, nous dirions que la France fait une crise de jacobinisme et n'est pas préparée à la décentralisation. La pétition est signée par les curés du canton de Périgueux, derrière lesquels se profile l'ombre d'un évêque qui ne peut s'avouer battu. Ils — les curés — réclament à leur tour la suppression du marché dominical. De plus, après consultation du tableau des marchés autorisés en 1849, celui de Périgueux, objet du litige, est porté pour la vente exclusive des brebis et des moutons. Or, soulignent les prêtres, ne voit-on pas sur ce foirail d'autres ventes que ces animaux ? Par exemple du bois, de la paille.

Le préfet demande au maire de lui préciser l'importance réelle du marché, la nature des objets vendus. En bon administrateur, il fait comprendre au magistrat municipal qu'il serait opportun de trouver quelque mesure propice à concilier l'intérêt religieux et les intérêts matériels de la population.

Les élus périgourdins en ont vu d'autres. Ils ont su en leur temps résister à l'Anglais, contenir les prétentions de leur libérateur Du Guesclin, repousser les querelles religieuses des catholiques et des huguenots, résister aux passions excessives des révolutionnaires : ils entendent maintenir le marché du dimanche. S'il s'y vend volailles, œufs, légumes, c'est une nécessité quotidienne. « Comment l'interdire le dimanche sans risque de voir une hausse des prix sur ces denrées ? La population locale en ferait les frais et les paysans qui perdraient une journée de travail devraient la compenser en vendant plus cher le samedi ce qu'ils ne vendraient plus le dimanche ». Evidemment, il fallait penser à cet argument de poids. Peut-être y a-t-il désormais, dans ce conflit avec les autorités religieuses, d'autres raisons que la défense des intérêts économiques des valeureuses populations périgourdines.

Mgr George se bat souvent à Paris pour obtenir les crédits nécessaires à l'achèvement des travaux du grand séminaire projeté depuis longtemps, route d'Angoulême à Périgueux (actuel lycée rue Victor-Hugo). Il sait frapper à la bonne porte.

A peine M. Ladreit de Lacharrière est-il nommé à la préfecture de Périgueux que son ministre lui demande s'il n'est pas possible de limiter la

durée du marché dominical et ainsi, satisfaire au sentiment religieux qui en réclame la suppression.

Mais voilà ! Un maire exceptionnel est désormais à Périgueux : le D^r Alfred Bardy-Delisle. Grand administrateur il saura, durant les 15 années de ses mandats, conduire la ville au plus haut niveau. Ami intime du ministre P. Magne, il fera bénéficier sa ville des largesses du pouvoir, pour le chemin de fer, la navigation fluviale, l'urbanisme et l'industrialisation de la cité.

Le 3 juillet 1856, il déclare au préfet qu'effectivement il serait désirable, au point de vue moral, que rien ne pût détourner la population des exercices religieux du dimanche et ne tendît à la soustraire à cette bienfaisante influence.

Il dresse dans son rapport un constat de la situation : « La suppression du marché aux moutons qui se tient à Périgueux, outre qu'elle contrarierait les habitudes prises par la population de temps immémorial et qu'il est toujours difficile de déraciner, me paraîtrait compromettre sérieusement les intérêts de l'agriculture. Le marché aux cochons se tient le mercredi matin, celui des bœufs l'après-midi. Il serait difficile d'assigner au marché aux moutons ce jour-là, déjà occupé. L'affluence qu'attire à Périgueux le marché du dimanche est pour le commerce de la localité une source de ventes importantes. Il existe en outre un grand nombre de petits marchands autorisés à établir sur les places des boutiques en plein vent dont la clientèle se compose exclusivement d'habitants des campagnes. Je ne sais jusqu'à quel point la limitation de la durée des marchés serait une satisfaction suffisante donnée à la pensée morale et religieuse qui a inspiré les pétitionnaires ». Dans un souci d'apaisement le maire propose que le marché soit limité le dimanche de 10 h à midi, de façon qu'il soit terminé à l'heure de la grande messe et que chacun puisse faire ses dévotions. A. Bardy-Delisle, en bon administrateur, ne manque pas l'occasion de souligner que la loi de 1848 sur l'observation du dimanche peut être considérée comme un infructueux essai de conciliation entre ces deux intérêts de la morale et de la religion. « Le législateur s'est inspiré de la pensée religieuse, d'un autre côté il a établi pour sauvegarder l'intérêt matériel des exceptions si nombreuses qu'elles équivalent presque à la négation de la règle ».

Le 3 juillet 1856, l'affaire est portée devant le conseil municipal. L'arrêté du maire, limitant le marché du dimanche de 10 h à midi est mis aux voix : 16 oui, 1 non (M. Linard). Le préfet approuvera cette disposition de la sagesse périgourdine ; l'évêque s'y rangera.

Trente quatre ans après, en novembre 1890, le maire de Périgueux reçoit une autre pétition concernant le marché. Les 158 négociants de la ville, ainsi que 283 employés de commerce, demandent la suppression du marché dominical et son remplacement par un marché le samedi. 227 membres de la corporation des épiciers, droguistes et bazars demandent son maintien le dimanche et 45 autres souhaitent le marché le lundi. Quelques

mois plus tard, le vœu des premiers sera comblé par la création d'un grand marché forain le samedi. Le dimanche chacun pourra se reposer et aller à la messe, si bon lui semble, avant que la France ne se lance dans la grande querelle de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Jacques LAGRANGE.

SOMMAIRE DU TOME CXII (1985)

Conseil d'administration et bureau	1
Compte rendus des réunions mensuelles :	
Janvier	4
Février	7
Mars (assemblée générale)	9
Avril	106
Mai	109
Juin	113
Juillet	189
Août	191
Septembre	194
Octobre	273
Novembre	277
Décembre	280
Compte de gestion du trésorier (J.-M. Bélingard)	2

ARTICLES DE FOND

AMIET (Robert). Les livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Périgueux et Sarlat	128
AUDRERIE (Dominique). L'utilisation des monuments industriels par les collectivités rurales	187
Regards sur les ouvrages d'art périgourdins	320
BRIANSON (Général de). La révocation de l'édit de Nantes à Montcaret	306
CHAPELLE (Pierre de la). Les calamités d'une épidémie à Domme au XVIII ^e siècle et ses suites	203
COLOMBE (P). Les transmissions télégraphiques en Périgord avant le 17 septembre 1853	314
DELLUC (Brigitte et Gilles). Une lampe de Lascaux façonnée en calcaire	197
DELLUC (Gilles), Duverger (Michel), Fontan (Francis), Mullon (Pierre). Le docteur Etienne Vidal et la première anastomose porto-cave	327
DUVERGER (Michel). Les débuts de la radiologie à Périgueux en secteur privé	266
DUVERGER (Michel). Voir Delluc.	
FONTAN (Francis). Voir Delluc.	
HIGOUNET-NADAL (Arlette). Chevaux en Périgord aux XIV ^e et XV ^e siècles	117
IGNACE (Jean-Claude) et Laborie (Yan). Saint-Martin de Bergerac (1070-1672). Histoire d'un prieuré bénédictin	51 et 212
LABORIE (Yan). Voir Ignace.	
LACAILLE (Alain). La sépulture gallo-romaine des Brajots	89
LACOMBE (Claude). Wilgin de Taillefer : utopie et urbanisme à Périgueux au début du XIX ^e siècle	255
LAGRANGE (Jacques). Une triste affaire au Cercle de la philologie	83
LAMY (Yvon). Une image inattendue. Le Périgord sidérurgique	284
MONTFERRAND (Bernard de). Les peintures murales de l'église de Montferrand-du-Périgord (Saint-Christophe)	164

MULLON (Pierre). Voir Delluc.	
SADOUILLET-PERRIN (Alberte). Quand l'évêque de Périgueux siégeait à Angoulême.	15
SOUBEYRAN (Michel). Au musée du Périgord. William Bouguereau : une âme au ciel	183

VARIA

SÈZE (Christian de). Souvenirs Inédits du marquis de Saint-Aulaire : silhouettes de femmes	324
ROUSSOT (Alain). Instruments perforés de la Dordogne de la collection Reverdit conservés au British Museum.	339

BIBLIOGRAPHIE

FENELON (Paul). Le Périgord vu par un géographe	101
GAUSSEN (Jean). <i>Lascaux</i> par Brigitte et Gilles Delluc	103

ILLUSTRATIONS

La paroisse et le prieuré Saint-Martin de Bergerac :	
Géographie religieuse	54
Carte de Belleyme	58
Le prieuré au Mercadil, carte du XVII ^e siècle	214
Restitution du prieuré à la fin du XV ^e siècle	219
Remplage de fenêtre	220
Plan et élévation de la chapelle du sépulcre	223
Carte de situation du temporel	237
Fragment de sculpture	221
Sculpture	231
Lampes de Lascaux	200, 201, 202
Sépulture des Brajots, carte de situation	90
Coupe de la sépulture	92
Mobilier céramique	94
Urbanisme prévu au XIX ^e	256, 258, 260
Forges. Répartition en 1864 et 1913	296, 295
Carte des principales forges et papeteries	305
Savignac-Lédrier vers 1920	288
Reilhac	298
Révocation de l'édit de Nantes à Montcaret, textes	311, 312
Réseau télégraphique, carte I.G.N.	318
Dépêche parvenue à Périgueux en 1883	319
Ponts de Limeuil	323
Groléjac	325
Saint-Léon-sur-Vézère	326
Schémas de l'opération effectuée par le Dr Vidal	329
Bipennes de Thiviers et de Thonac au British Museum	342, 343

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ QUE L'ON PEUT SE PROCURER

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu	35
La Dordogne militaire, Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, 1 brochure, par J. Durieux (seul le supplément est disponible)	10
Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux	50
Escaliers de logis périgourdins, par Dannery	60
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX ^e siècle, par Fournier de Laurière	60
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol.	120
Notre-dame-des-Vertus, par le chanoine Lavialle, 1 brochure	10
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet	35
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960)	50
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964 du Bulletin)	80
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier	20
Inventaire de l'iconothèque de la Société historique et archéologique du Péri- gord, par Jean Secret	20
Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858). Introduction et préface par J. Secret	60
Les ex-libris et fers de rellure périgourdins antérieurs à la période moderne, par Ch. Lafon	120
Cent portraits périgourdins (1980). Album de 100 portraits, commentés. Edi- tion originale, 2.000 exemplaires numérotés	150
Hommage au Président Jean Secret	30
SEM : Catalogue de l'exposition qui lui a été consacrée au Musée du Périgord en 1980	10
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire	40
(avec réduction à partir de 10 fascicules).	

**Les ouvrages sont adressés — franco — sur simple commande,
accompagnée de son montant.**